Commission on
Post-Secondary Education
in New Brunswick

ADVANTAGE NEW BRUNSWICK

A PROVINCE REACHES TO FULFILL ITS DESTINY

September
2007

ADVANTAGE NEW BRUNSWICK

A PROVINCE REACHES TO FULFILL ITS DESTINY

September
2007

IN MEMORIAM

Jennifer Kathleen MacKenzie

1974-2007

Daughter of Commissioner Miner

ISBN 978-1-55396-871-9

September 2007

Dear Premier Graham and Minister Doherty,

On the 19th of January 2007, when you appointed us as commissioners and asked us to review the New Brunswick post-secondary system, we had not idea of the magnitude of the task and the extent to which New Brunswickers wanted and were willing to embrace change. Over the last eight months, we have been consistently impressed with the quality and quantity of the individual and institution submissions we have received. Over 100 formal briefs were submitted and we heard from hundreds and hundreds of people during the 12 public sessions we conducted around the province. In addition, we met with scores of others who had particular interests in New Brunswick's post-secondary system. We certainly had a wealth of ideas to draw upon, and clearly your decision to review your post-secondary system was a decision supported by many.

Reforming any post-secondary system is not a task that meets with instant approval. This is an extremely complex problem that becomes even more complex when the system is defined as broadly (public, private, university, college, apprenticeship) as you did in your terms of reference. So one should be prepared for a variety of reactions to what we have proposed. Our recommendations are not provided lightly. We have proposed a student-focused system that we firmly believe is in the short and long term best interest of the province. It is highly integrated, as one would expect, and we have spent a lot of time and thought in trying to get the various aspects aligned in such a way as to provide New Brunswick with a strategic advantage in the area of post-secondary education.

Due to the complexities and interrelationships involved, this is a document that cannot be easily scanned. Readers will need to spend time understanding the dynamics and relevance of the issues raised. At the risk of stating the obvious, the recommendations are also highly interrelated and should not be considered discrete advice. Such an approach could result in the essence of the report being misinterpreted.

While we accept full responsibility for what we have done, we need to publicly acknowledge that we have received a great deal of support from a variety of people as part of this process. In particular, we would like to thank our advisors, our secretariat and the students of New Brunswick.

Our advisors were invaluable. We met with them often and they routinely challenged us, entered into robust discussions and demanded an evidence based approach. They made our report better and we are indebted to their commitment and would like to publicly recognize them: Isabelle LeBlanc, Anne Marie Levi, Denis Losier, Jean-Yves Ouellette, Léo-Paul Pinet, Gerry Pond, Andrew Steeves, and Elizabeth Weir.

As for our secretariat, there is not enough praise to go around. We were an extremely lean organization that required everyone to pitch in when help was needed. Our executive director, Léandre Desjardins, did a masterful job of organizing the resources and finding the people we needed to complete our work on time and under budget. A special recognition for David Cameron is needed. He worked with us throughout this process to turn our ideas into text that was accurate and easily understandable. On the communications

side, Diane Gauthier was efficient, competent and a supportive colleague. Tim Andrew helped us with our research needs. Pascal Robichaud supported us in a variety of administrative ways.and Joanne Neilson provided a great deal of administrative support for everyone in the office. Finally we had some occasional support that was also extremely valuable. Suzanne Cyr helped us with our public hearings by recording the information presented. Louise Chené and Lucie Roy fullfilled the important role of reviewing and summarizing submissions to ensure that key ideas were not inadvertently missed.

Finally, there needs to be some recognition of the student contributions and these come in two forms. First, over the summer we had a number of students working with us providing valuable insight and research. Some of their contributions can be seen in the report in the form of vignettes. Thanks to Xavier Bériault, André Caissie, Brendan Glauser, Kevin Godbout, Jennifer Pitre, Lyne Robichaud and Sophia Rodriguez Gallagher. Second, special recognition must be given to all the student leaders in the province. We were impressed with their insightfulness, thoughtfulness, and their willingness to look at issues from the basis of a problem rather than starting from a deeply entrenched position. Clearly, the New Brunswick institutions are doing a good job at conveying appropriate critical thinking skills. We take great pride in having been able to work with such a dedicated group of advisors, staff and students.

Now the hard work begins. You and your government will be tested. The recommendations are not easy ones to implement, but you asked us to be bold, as did many of the individuals we met. There will be controversy and resistance. Yet, we do think the direction provided is the one that New Brunswick should follow, and we are convinced it will provide the province with the educational advantage you directed us to achieve.

Sincerely,

Rick Miner

Jacques L'Écuyer

Content

Seizing the Opportunity: An Action Plan to Create New Brunswick's Strategic Advantage 1

Introduction 1

Our Vision 2

What Type of Post-Secondary System Would be Best for New Brunswick? 3

Accessible 3
Relevant and Responsive 3
Comprehensive 4
Efficient 4
Of High Quality 4
Accountable 4

A Brief Description of the System 5

Setting the Context for Action: The Necessary First Steps 8

The Department of Post-Secondary Education, Training and Labour 8

The New Brunswick Post-Secondary Education Commission 9

Quality Control/Assessment/Assurance 9
An Application/Information Portal 11
Data Collection and Analysis 11
Policy Advice to the Department 12
Review of Institutional Strategic Plans 12
Credit Transfer 12
System-Wide Support and Initiatives 13
Regional and National Co-ordination 13
Duality and Linguistic Obligations 14

The Presidents' Council 14

Organizing the System 16

A New Kind of Institution for New Brunswick 16

The Saint John Polytechnic 19
The Northeastern New Brunswick Polytechnic 20
The Northwestern New Brunswick Polytechnic 21

The New Brunswick Community College/
Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick 22

New Brunswick's Four Public Universities 24

The University of New Brunswick 24
Université de Moncton 24
St. Thomas University 25
Mount Allison University 26

An Emphasis on Graduate Studies and Research 27

Apprenticeship 29

Distance Education 31

Private Universities and Colleges 31

Reaching Out 33

International Students 33

First Nations and Post-Secondary Education 34

New Brunwick High Schools 35

Paying for Post-Secondary Education 36

Tuition Fees, Debt and Student Aid 36

Government Funding 40

The Current MPHEC Funding Formula 41

A New Approach to Funding 42

The Challenge of Change 45

Summary of Recommendations 47

Appendices 50

Appendix A: Proposed Membership of the New Brunswick Post-Secondary Education Commission 50

Appendix B: Proposed Board Membership of the Presidents' Council 51

Appendix C: Proposed Board Membership of Polytechnics 52

Appendix D: Those who made presentations to the Commission on Post-Secondary Education in New Brunswick 53

Seizing the Opportunity: An Action Plan to Create New Brunswick's Strategic Advantage

Introduction

New Brunswick has the opportunity to take on a leadership role amongst Canadian provinces in the quality and effectiveness of its post-secondary education. By investing in its future it can offer students a fully integrated, seamless system that is accessible, affordable, and of high quality. The social, cultural and economic benefits to the province and its communities would be substantial. This would give New Brunswick an enormous social and economic advantage. We now live in a knowledge-based society in which a post-secondary education has become essential for the vast majority of individuals and should be the birthright of every New Brunswicker. This is an opportunity we cannot afford to miss. The alternative is neither acceptable nor prudent.

To seize this opportunity will require change; indeed, some significant changes. Yet, New Brunswick has never shied away from such transformational changes before. The improvements in the post-secondary system resulting from the Deutsch Commission's in 1962 recommendations were not made without inconvenience or cost. But what a difference they made! A rationalization of institutions and a commitment to equal opportunity for both francophone and anglophone New Brunswickers ushered in a period of growth and expansion that secured the foundations of a vibrant post-secondary system attuned to the needs of the times. Those times, of course, were characterized by an unprecedented demand for admission to universities resulting from the impending arrival of the baby boom generation, combined with the growing realization that a post-secondary education gave both the individual and society considerable advantages. Those times have changed. We are now faced with the reality of declining enrolments and, unless something is done, the prospect of even further declines resulting from lower birth rates. At the same time, we know that the need for post-secondary education and training is reaching further and further into the workplace.

The new reality is that more and more of what we do, in work and in life, requires a level of knowledge and skill associated with a post-secondary education. We are told that within this generation, 75 to 80 per cent of those employed will need some form of post-secondary education (the current rate is around 55 per cent) while in the United States it is estimated that 90 per cent of the new economy jobs created will require a post-secondary degree, diploma or certificate. Combine these two factors – a declining population in the traditional post-secondary age group (18 to 24) and the increasing need for advanced education and training – and you have the outlines of the crisis we will face if we do not act appropriately and quickly. In short, we can celebrate the past, but we must build on it to secure our future.

In meeting this challenge, we believe New Brunswick's post-secondary system must pursue two overriding priorities. The first priority is to ensure that the system serves the needs of New Brunswick's students. The second priority, closely related to the first, is to make sure that the system is responsive to the needs of the province and its distinctive communities. These must be our major priorities. At the same time, we must be mindful of other considerations. New Brunswick is not a wealthy province, by Canadian standards, and our recommendations must be feasible within the resources available, even if we seek to stretch what is currently available. We must also appreciate the limits to change that human institutions can sustain. In short, we have to be practical while recognizing that people can be amazingly flexible when convinced that change is necessary and in their long term interest.

Our research, reflection, and the advice and suggestions of the literally hundreds of individuals and groups who shared their thoughts and dreams with us led us to a better understanding of the specific needs and opportunities of New Brunswick. One thing that sets New Brunswick's demography and geography apart from the rest of the country is the fact that it does not have one major urban centre serving as the primary development pole. Actually, the province has three principal urban centres of comparable influence while a significant proportion of its population lives in rural areas. There are two geographically large, but relatively sparsely populated, regions in the northeast and northwest of the province. Because of its distinctive geographic and demographic pattern, New Brunswick has to create its own model of post-secondary education. It cannot take its inspiration from other provinces, all of which have one or a very few large urban centres which dominate the economic and cultural life of the province and serve as development poles. Many of the best practices in structuring post-secondary education are based in large urban centres in other provinces and are not easily transferable here. Concentrating post-secondary education in a few relatively large institutions in the larger urban centres, at the expense of the more rural regions, would jeopardize both access and participation, and would simply not meet the needs of this province.

Our Vision

With this context in mind, our vision of post-secondary education for New Brunswick is of one system with the following characteristics:

- The post-secondary system will be bilingual and permit the equal development of both cultures;
- The post-secondary system will have access points in all regions of the province to give their populations the cultural, economic and social instruments they need to develop themselves and facilitate the access to post-secondary education of their youth;
- The post-secondary system will be a truly integrated system, with strong co-ordination mechanisms to avoid unnecessary duplication and to ensure resources are used efficiently;
- The system will be student-oriented and will have mechanisms to provide students with information, help them find their way and facilitate their progress in their post-secondary studies;
- The system will pay attention to the needs of students as well as to the needs of the communities; it will provide programs sufficiently varied to cater to the diversity of these needs;

Vision

New Brunswick post-secondary institutions are all part of a high quality integrated system that focuses on student needs. This system is tailored to the province's distinctive linguistic, demographic and geographic realities. It builds on existing assets and cultural identities and strives to support the socio-economic goals of each community and the province as a whole.

A system capable of becoming a model for regions that share New Brunswick's characteristics:

- Access for all students in all regions
- Existing institutions will continue to contribute
- No single urban development pole
- No desire to jeopardize rural and demographically challenged regions
- Best practices of regions with one major urban development centre not transferable to New Brunswick

- The system will be of high quality; this will be assured by robust quality assurance mechanisms;
- Special measures will be in place to favour the development of an intense high quality research activity; this activity will contribute to the socio-economic and cultural development of New Brunswick.

The system we propose will uniquely serve the needs and circumstances of New Brunswick. It may also serve as a model for other countries and regions that share New Brunswick's characteristics. New Brunswick will be proud to have such a system.

What kinds of changes are necessary to bring such a system about, to better serve the needs of New Brunswick students and society? We will provide greater detail later, but we sketch these recommendations here in order to provide an overview of the kind of system we are proposing.

What Type of Post-Secondary System Would be Best for New Brunswick?

We think the post-secondary system that will meet the needs of New Brunswick and New Brunswickers is one that embodies and promotes the following six principles or characteristics. It is a system that is:

Accessible

This means that the system gives every New Brunswicker the opportunity to pursue learning in the field of his or her choice, consistent with the needs and opportunities available within the province and elsewhere, at a cost that is fair and affordable.

Achieving this objective involves large commitments that affect the institutions in the province, the programs offered in those institutions, the relations among them, and how the system is financed, including tuition and student aid.

We put this principle first, because it lies at the heart of our commitment to serving the needs of current and future students and of the province. New Brunswick needs to expand its post-secondary enrolment, to persuade a larger percentage of the population to pursue post-secondary education or training. This means encouraging those who are not now participating that there is a place or program for them, and encouraging others from away to enrol in provincial institutions.

Relevant and Responsive

Next to accessibility, this has to be the key to New Brunswick's future success as a province. It is one thing to offer students a place to learn it is at least as important that the place they are offered meets their needs, and the needs of the province, so that the place they are offered leads to success, in life and in employment.

We believe there need to be more opportunities for post-secondary educational experiences that cross disciplines, pedagogy and orientation. This should be a system of strength not a hierarchy of differences. To achieve this end we need a better balance between theoretical and applied learning, whether the difference exists in a degree, diploma or certificate program.

Relevancy takes many forms and there is not a universally accepted view of what is and what is not relevant. As we met with people during our consultations, many passionately supported the critical thinking skills that emerge from a well constructed and well presented arts curriculum. To us such learning is very relevant, but so is the learning that leads to success as an engineer, a journey person, a mechanic, a technologist or a nurse. The point is, there is not a hierarchy of relevance.

New Brunswick needs institutions that are capable of responding quickly and effectively to the needs of students and employers. This means governance structures must be capable of making decisions in a timely manner. It means they must have access to information about the needs of business and industry, as well as other sectors of the community, and they must be able to act appropriately on that information.

While fully respecting the foundation embodied in the liberal arts and sciences, the system must provide a range of undergraduate, professional, post-graduate, applied and occupational programs attuned to the needs of the province and its linguistic communities, while recognizing the need to conserve resources and co-operate with other provinces and institutions as much as possible.

It must also ensure New Brunswick students have the opportunity to pursue post-graduate study in appropriately selected areas. In the case of research, institutions with recognized strengths in areas important to the province must be supported in a manner conducive to the achievement of excellence.

The system acknowledges and celebrates the contributions of both practical and theoretical knowledge and therefore recognizes as full and equal partners institutions with varying missions and orientations. It also acknowledges the legitimate place occupied by private post-secondary institutions.

New Brunswick needs a variety of graduates from a wealth of programs that provide the province with the knowledge and skills needed to succeed. When we look at the balance of program enrolments compared to other jurisdictions, it is clear that New Brunswick has fewer individuals in the sciences, technology and trades. It should take steps to increase enrolment in these areas. With a little creativity there could be ways of providing worthwhile and beneficial experiences that include both exceptional theory and exceptional practice.

Since New Brunswick does not have the population or resources of some other provinces and jurisdictions, it cannot afford to be all things to all people. Trying to do so is a sure road to mediocrity. New Brunswick must not only be selective in what it does, but must also find ways to do what it chooses as efficiently as possible. It must be willing to do things differently, to do things smarter. If it only decides to follow others, it will always be out-resourced and out-manoeuvred. Looking for efficiencies through new and innovative approaches will be a key advantage for New Brunswick in the competitive world of post-secondary education and research.

Efficiency extends to the governance and administrative structures and processes adopted within the post-secondary institutions, which must facilitate timely and effective decision-making. There must be a high degree of co-operation and co-ordination among the province's post-secondary institutions, so that students do not confront dead-end choices and are able to carry learning from one situation into relevant paths offered in others. There must be a premium placed on accurate and timely information, so that students know what opportunities await them and what the consequences are in terms of cost and future choices.

It is no good if all of the other objectives are met but we only provide a mediocre product. New Brunswick needs a post-secondary system of the highest quality, as good as any in the country if not the world. There will always be debates about what quality actually means and how we know when it is present, but we have enough experience with a variety of approaches to know that some do work, and that it is possible to improve the quality of post-secondary institutions and programs through systematic and rigorous evaluation and corrective action. At present there is a quality assurance regime administered through the Maritime Provinces Higher Education Commission (MPHEC). It needs to have more teeth and it needs to encompass the colleges as well as the universities.

Finally, the post-secondary system must be held to account. Given the increasingly important role that post-secondary education will have for the future of the province, New Brunswickers must have access to timely and meaningful information that allows them to judge how effectively the resources they have placed at the disposal of their post-secondary institutions have been deployed. The lifeblood of accountability

is information – timely, accurate, and meaningful information. And there have to be governance and administrative structures and processes in place whose task includes analysis of that information so that it is employed in ways that lead to improvements or corrective action. There is too much at stake, in people and money, to not insist on an effective accountability system.

New Brunswick will not be the first province to attempt to reform its post-secondary education system. In the last few years British Columbia, Alberta, Ontario, and Newfoundland and Labrador have all made efforts to significantly reform and reinvest in their post-secondary systems. Each has added something to our understanding of the importance of an educational system and the steps needed to achieve the desired goals. New Brunswick's contribution and its strategic advantage (Advantage New Brunswick) will be the first truly integrated and responsive system in Canada, if not North America.

A Brief Description of the System

Perhaps our single most important recommendation for change is to transform post-secondary education from an institutional focus into a true post-secondary educational system. We have some excellent institutions, but they operate too much within their own silos. Students may be well looked after, provided they make the right choices and do not deviate from the path they initially selected. But many students are not well served, and both time (student) and money (student and government) are often wasted. For example, when credits (educational achievements) earned in one institution are not accepted by another, or when students cannot find out from a single source what their educational options are, or what the full cost will be or, indeed, how much they will owe on their student loans, less then optimal decisions are made. We will recommend a more robust credit transfer regime and, because successful credit transfer depends on confidence in the quality of other institutions' offerings, we will propose changes that will strengthen the province's quality assurance safeguards. There are also the possibilities of substantial increases in efficiency through improved institutional co-ordination. Is it necessary for each institution to be an island unto itself, or are there opportunities to share resources and services for the betterment of the entire system? We think far more co-operation is needed, and will recommend significant change in this area. A student should be able to apply to any publicly funded provincial post-secondary institution or program, for example, through a single application process.

The New Brunswick government will not be immune to the changes being proposed. There are some structural changes necessary at both the provincial and institutional levels if a more co-ordinated post-secondary system is to be obtained. For one thing, the provincial government needs to better clarify its own mission and purpose in the area of post-secondary education. For example, its institutional relations with universities are almost non-existent, while it often plays a far too intrusive role vis-à-vis the colleges and the apprenticeship program. There is a vitally important role for the provincial government in post-secondary education, but that role should focus primarily on policy, not on administrative detail. To use contemporary jargon, the province should steer, not row. With regard to colleges and apprenticeship, the government has been doing far too much rowing and has done little steering with respect to universities. As a result, we will propose a careful redefinition of the role of the provincial government. Part of this redefinition will affect the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour itself. Another part will propose the establishment of an arms-length co-ordinating agency for the entire post-secondary system, public and private. We will also recommend a significant reinvestment in the post-secondary system, designed to bring total provincial spending on post-secondary education closer to the average of other provinces, and we will propose a rationalization and expansion of student aid programs.

One dysfunctional feature of New Brunswick's post-secondary system is the absence of structured meetings of the senior officials of the institutions themselves, even of an informal nature. As a result, many opportunities for co-ordination are missed. For the institutions, the need for provincial direction could

be reduced if they had access to a robust forum within which they could work out solutions to problems themselves. We will propose such a forum.

A major concern has to be the enhancement of access for students, especially those who have not in the past considered a post-secondary education an appropriate or affordable option. One important way of increasing access, without adding unnecessarily to the cost of the system, is to offer the first one or two years of undergraduate degree education in all communities where a public post-secondary institution exists. This would have the multiple advantages of allowing more potential students to enrol in a degree program without leaving home, thus increasing the participation rate and reducing costs. In communities where colleges are the only post-secondary institutions, their scope will have to be broadened to allow them to offer those first years. Such a reform will have short and long term implications. First of all, it will require agreement among degree granting institutions as to what constitutes a core and transferable curriculum at the introductory level. Nothing in this proposal will weaken what the universities do themselves, and students will continue to enter a university directly after high school if they so choose, but it will be necessary for there to be increased commonality or transferable courses offered, at least in the first one or two years, in all institutions. The arms-length co-ordinating agency and the institutional co-ordinating forum will facilitate this.

Of course, access to post-secondary education is directly related to the level of financial support provided by the New Brunswick government, as well as the formula by which it is allocated to the institutions, and also the level of assistance provided to students and their families in meeting their share of the cost. The funding formula for universities that originated with the MPHEC is hopelessly out of date, both in its structure and in the amounts involved, and must be modernized so that it is both fair to students and their families and to post-secondary institutions, but also serves to promote provincial policy objectives. The funding of colleges is also in need of reform. Student aid is currently mired in a myriad of conflicting grants, loans, and tax expenditures and we will propose action to begin the process of simplifying and clarifying this system. Co-operation from the federal government will be a necessary feature of this process.

We will propose the creation of a new kind of post-secondary institution that we believe will better serve New Brunswick and its distinctive regional communities. These institutions will be designed to work closely with their communities and thus to facilitate their economic and social development. They will build on the strengths and traditions of both university and college, but they will be much more than a mere combination of existing institutions. They will be able to bring to their communities a truly integrated approach to the needs and the promises that post-secondary education can offer. We call these institutions polytechnics, a term that is gaining widespread recognition and support.

We propose the establishment of three polytechnics, one serving the Saint John region, one the northeast of the province and the third the northwest. Each of these regions has unique opportunities and unique challenges, and the polytechnics will be designed to respond to these in new and exciting ways. They will offer students the opportunity to acquire both academic and practical knowledge, to receive certificates, diplomas, degrees, the first years of some degrees offered in other institutions and, in areas of special relevance to the region and/or of distinct competence, advanced degrees.

In order to give these new institutions the mandate and flexibility needed to respond effectively to the specific circumstances of their communities, we will propose severing the organic ties that bind the university centres in both Shippagan and Edmundston to the Université de Moncton (UdeM), as well as those that tie the Saint John campus to the University of New Brunswick (UNB). At the same time, the new polytechnics will be able to forge new and more productive relationships with their former senior partners, as well as with other post-secondary institutions and with community firms and agencies. For both UdeM and UNB, this change will create the opportunity to sharpen their distinctive missions and

revitalize their governing structures. In doing this, it will be important that they focus their program priorities and strengthen their work in graduate education and research.

Expanding university research and graduate education is one of the most important conditions of economic and social development for New Brunswick. Research and graduate studies both require a concentration of resources to create the necessary critical mass. For New Brunswick, this means that the province's efforts in this regard must be primarily concentrated in the two institutions already committed to this as a priority: the University of New Brunswick and Université de Moncton. Other universities as well as the colleges and the new polytechnics can certainly make contributions and in fact take a leadership role in appropriate areas or in different types of research that particularly complement their differentiated roles and missions.

Both St. Thomas University and Mount Allison University have well established traditions of undergraduate education, and they should be encouraged to continue with this emphasis. The one condition of continued public support, however, should be their willingness to embrace the goals of New Brunswick's post-secondary system and thus to participate in the institutional arrangements designed to give point and purpose to those goals. We do not expect this to be an onerous condition.

Ensuring quality in our post-secondary institutions is of critical importance to the students who study there and to the broader society, and it is a necessary condition for building the provincial system we believe is critical for the province's future. At present the MPHEC has a limited mandate to assess the quality of university programs in the three Maritime provinces. At the very least, the existing quality assurance regime needs to be strengthened and extended to encompass colleges, the polytechnics, and, in some cases, private institutions.

Access is of critical importance to the province in light of the projected demographic declines. Given this, there are some specific groups which do not participate in post-secondary education to the extent they are capable of or to the extent the province requires. If we are to increase participation rates in the province, we will need to find ways of changing this. We refer to those who have grown up without the expectation that a post-secondary education is something appropriate for them. We refer also to those whose family income makes the cost of post-secondary education a daunting prospect. We refer as well to women who are still under-represented in certain occupational areas. And we refer to First Nations citizens whose experience, cultural traditions, and bureaucratic impediments have combined to create barriers to participation. Those with disabilities are an additional clientele that needs special support. Access for these groups must be improved, and the factors responsible for their lower rates of participation addressed, including the way we finance post-secondary education.

Finally, there is much that needs to be done to improve access for those already in the labour force who need to refresh their knowledge and skills or improve their qualifications. For many, especially those for whom the desired education or training is not available locally, distance education is the only viable option. Distance education in New Brunswick has to be improved, but it has to be done in a cost-effective manner, which means concentrating efforts.

While we do not presume to be able to magically solve these access issues that have vexed the rest of the country, we do have suggestions that we think will make the situation better.

This is a very brief and general indication of our approach to the reform of post-secondary education in New Brunswick, along with some of the issues we need to address. Of course, we need to be much more specific. In what follows, we can not possibly provide all of the details that will be required. That will be the responsibility of the department, with its new mandate, of the proposed new commission, and of the Presidents' Council. After all, there would be little need to establish or redefine the mission of these bodies if their function was merely to implement an already prescribed program. What, then, should New Brunswick's post-secondary system look like?

Setting the Context for Action: The Necessary First Steps

In order to achieve the kind of post-secondary system New Brunswick requires to succeed, the government must be willing to lead the way by implementing its own internal reforms. There needs to be a system of governance that is designed not only to make the kinds of changes required but also to ensure the structures put in place yield results on an ongoing basis. Change has to start at the top, and this will involve three key players: the provincial department, a new arms-length commission, and the post-secondary institutions. We shall discuss in turn what needs to be done by each.

Students of public administration have come to the conclusion that the most important role of government is to have a clear idea of the desired direction of public policy, the goals to be accomplished, and to possess the capacity to employ the necessary tools to get there. The administrative details required to carry out government policy are often best left to specialized agencies that have the capacity and flexibility to work out co-operative arrangements with organizations "on the ground." Political accountability is preserved while administrative flexibility and creativity are enhanced.

This maxim applies with special force in areas such as health and post-secondary education, where significant aspects of the design and delivery of programs must be in the hands of specially trained and qualified professionals. The structure we are proposing is based on this understanding and we discuss each of these key components in turn.

The Department of Post-Secondary Education, Training and Labour

In one respect, New Brunswick has already put in place an important building block for success. Having created a single department with responsibility for post-secondary education and training, with labour an important player especially in the apprenticeship program, it means that one department has responsibilities that encompass virtually the full range of post-secondary activity. There is just one thing that needs to change: the role of the department needs to be refocused. There is a certain paradox here. On the one hand, the department is so distant from the universities that it has little capacity to influence their development, even using the "carrot" of money. On the other hand, the department is too close to the day-to-day running of the college and apprenticeship components, the result of which is that it lacks the capacity necessary to address the broader issues of system design and policy priorities. This is important, because only government can assume responsibility for post-secondary policy if democratic accountability is to be ensured.

Universities, polytechnics, colleges, and the apprenticeship program need to have essentially the same reporting relationship with government. This means the colleges and the apprenticeship program need to be removed from day-to-day management control by government, and operate in a more arms-length relationship, accountable to government through a board or commission. This will greatly enhance their administrative flexibility and creativity and their ability to forge partnerships with other institutions and with the private sector, while preserving their accountability to government.

Universities, meanwhile, have received little attention from the Government of New Brunswick, operating without a clear policy framework, even including financial incentives. This should change.

The principal responsibilities of the department should focus on:

- Policy: set the objectives of the post-secondary system and the instruments to be employed in reaching them.
- Priorities: identify the issues that need to be addressed and their order of importance.
- Funding: determine how much money can be made available for the institutions and student aid, and how it should be directed.
- Governance: prepare the legislative changes required and make the necessary appointments to boards and other institutions.
- Data Analysis: extract the information needed to support the other responsibilities of the department and present it in ways that actually inform public policy.

These are important responsibilities, but perhaps the most important feature is that they cannot be effectively carried out except by government itself. In order to focus on these responsibilities, the department must be relieved of its operational activities with respect to colleges and apprenticeship. Conversely, it needs to develop and strengthen its capacity for policy co-ordination and direction in the entire post-secondary sector (universities, colleges, polytechnics and apprenticeship). It will not be easy to move from an operational orientation to one focusing on policy, but it is a critical transition that must occur. This takes us to the second component of the proposed structure.

The New Brunswick Post-Secondary Education Commission

It is necessary to create a link between the department and the institutions. This is the role to be played by the proposed New Brunswick Post-Secondary Education Commission. This commission is not envisioned as a large, bureaucratic organization, but rather as a lean representative mechanism that works with both the government department and the institutions to operationalize the policies set by government, while being sensitive to the needs and constraints of the institutions. It would also provide system advice to the government. It would have its own executive head, appointed by the government. The commission board (Appendix A) would be made up in part by representatives of the institutions affected, and in part by government appointees who would constitute a majority of the membership. The quality of the members appointed by government will be critically important to the success of the commission. They must not be appointed for partisan reasons. They will need to bring expertise in various professional and occupational disciplines, and they will need to be broadly representative of the sectoral and regional interests of the province.

The commission should be responsible for the following activities:

Quality Control, Assessment/Assurance

Quality assessment and control, or quality assurance as it is often described, is the necessary quid pro quo of the operational independence granted to post-secondary institutions. It has to be rigorously applied, so that students and employers can be confident that what institutions say they are doing is actually done and so that the quality of the outcomes is of the highest order.

The quality assurance regime must apply to all institutions, colleges, polytechnics and universities alike. All institutions should submit to institutional accreditation. Whether offered through public or private institutions, accreditation of all degree

programs, should be compulsory. It may also be necessary to accredit some diploma programs depending on their nature and their relationship to other credentials. Degrees and diplomas are granted under authority delegated by the province, and the reputation of the province is at least indirectly at stake each time a diploma or degree is issued. It is therefore the responsibility of the province to ensure that any degree or diploma granted under this authority is of a quality acceptable to the province. The commission will see that this responsibility is discharged effectively.

It is worth noting that New Brunswick participates in the work of the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) which seeks to advance the common interests of all the provinces in education, including post-secondary education. A recent and potentially important initiative of the council, agreed to by all ministers in February of 2007, was the establishment of a framework of standards for degrees granted under provincial authority. The impetus for this agreement was concern over the variety of new degree-granting institutions emerging in Canada, and a perceived need to protect the international value of a Canadian degree. The framework includes descriptions of the general learning outcomes expected of degree holders as well as standards for quality assurance reviews. The quality assurance regime proposed here would go well beyond the standards envisioned by the CMEC.

This will have implications for the MPHEC which currently administers a limited quality assurance regime. That regime has serious shortcomings, however. For one thing, it applies only to universities under its jurisdiction. It thus plays no role in assuring the quality of college programs, and under present conditions it would play no role with respect to the proposed polytechnics. Even with respect to universities, its mandate is limited to evaluating the quality assurance procedures in place in each institution and the quality of new proposed programs, but not of existing programs. And finally, it has very limited authority in enforcing compliance with recommendations that result from its evaluations. Its governing structure and its mode of operations allow the institutions to intervene in the evaluation process which undermines its credibility and can lead to watering down assessments.

The community colleges have also developed quality assurance measures. But in their case, the process is an internal one relying mostly on indicators. It does not have the rigour and distance which would make it a credible quality assurance mechanism.

There needs to be a major tightening up of the quality assurance regime for New Brunswick.

One way to accomplish this would be to change the mandate of the MPHEC and the composition of its board, in order to broaden its institutional reach to encompass colleges and private institutions, and strengthen its enforcement capability. For several reasons this would be the much preferred route, since it would preserve the regional scope of quality assurance. However, it would almost certainly require a change to the legislation governing the MPHEC. This, in turn, requires identical legislation passed by the three Maritime legislatures. The last time that was attempted, it took eight years to accomplish, and that was after agreement had been reached on the substance of the changes. New Brunswick cannot afford to wait that long.

Apart from changes in the legislation, changes are also needed in the MPHEC culture; that is, in its mode of operation and its evaluation criteria. It would have to establish more clearly the independence of its evaluations and put more emphasis on criteria related to planning, efficiency, and outcomes. It would also have to be open to new types of establishments and develop appropriate criteria.

An alternative approach might be to reach agreement with the MPHEC by which the quality assurance regime operating in New Brunswick differed materially from that in the other provinces. Or perhaps the other provinces could be persuaded simply to agree that the program would be expanded and interpreted more rigorously in all three provinces, without changing the legislation. There is also the possibility that legislation could be given a fast track to approval. We do not know whether any of these options is feasible. What we do know is that quality assurance has to be improved, and quickly. If the MPHEC cannot respond appropriately in a timely

fashion, and in a manner that recognizes the distinct and legitimate roles played by the various post-secondary system players, New Brunswick will have to explore other options.

An Application Information Portal

This is without question one of the most important recommendations we will make. Our recommendation is for the commission to build a single point of access, or portal, to provide a range of information and action that is necessary for students to make their way through the public post-secondary system. It is difficult for those who are not in the midst of the system, or thinking of entering it, to appreciate just how complicated, even daunting, it can be. This is particularly true for individuals who do not have prior individual or parental experience in the post-secondary system. Just as one example: we asked a student to compile a list of the distinct student aid options and programs available, including loans, grants, scholarships, bursaries, tax reductions, debt relief, loan forgiveness, federal programs, provincial programs, private-sector programs. Just listing the various options, without explanations, took over two pages! No wonder students sometimes get confused. No wonder they do not always take advantage of programs ostensibly there for their benefit. And this is just student aid. Think about career choices. We heard over and over that both parents and students felt their knowledge of their academic and educational options was a mystery. Much the same applies when a student wants to know whether a university will grant credit, or advanced standing, for courses taken elsewhere, or when a high school student wants to know what he or she needs to get into a particular program and what the job prospects are if he or she graduates, and how much it will cost. Much if not all of this information is no doubt available – somewhere. The point is, it is not available in a form and at a place that is readily accessible to students.

That is what we propose to fix. We strongly recommend the creation of a single access point, or portal, where a student or prospective student must apply for admission to any public post-secondary institution in the province, where he or she will receive a provincial student number, and where he or she can survey the programs available in various institutions, how they are rated, and what the job placement rates have been, including where graduates are employed, if courses they have already taken will be accepted for credit and, using a financial calculator, can find out exactly what the cost will be, what aid is available, and provide application forms, right there, online. All this in a readily accessible, student-friendly, manner. This recommendation in no way takes away from the admission role that must be maintained by the institutions but rather provides a required port of entry that will enable all students to get the information they need to make appropriate choices based on knowledge, not on suspicion.

No other province has such a comprehensive system. What an advantage for New Brunswick! This will not only provide a valuable service for New Brunswickers, but provide a significant recruitment advantage in attracting both international and domestic students. And it need not cost an arm and a leg. The Ontario common application centres, which unlike what we propose for New Brunswick require separate applications for university and college, actually operate at a profit. Incidentally, New Brunswick's growing sophistication in the field of information technology (IT) means that the development of the information portal is likely well within the competence of a local firm or a consortium of firms.

Data Collection and Analysis

Earlier we emphasized the importance of shifting the department's focus from operations to policy. The lifeblood of good policy is good information. Good information, in turn, requires accurate data carefully analysed. The collection of accurate and meaningful data, analysed to yield information useful for policy development, must be an important function of the proposed commission (as well, in some cases, of the department, as noted earlier).

The MPHEC has done a good job in this area and it might well continue to do so, perhaps under contract to the commission. The commission's role would be to ensure that good data are available, not necessarily to generate them. Furthermore, there needs to be a capacity to extract from data the information that actually informs issues important to the province and its post-secondary institutions. The commission must take responsibility for that.

Policy Advice to the Department

The purpose of data collection and analysis is to enable the commission to offer good policy advice to the department and to the several post-secondary institutions. The commission, of course, would have a particular responsibility to work with the department in generating ideas, based on data analysis, designed to solve problems and promote objectives important to the department and the government.

Review of Institutional Strategic Plans

We will propose later that an important responsibility of individual public post-secondary institutions will be to prepare and submit strategic plans for their institution, detailing where they place their priorities, what their enrolment targets are, and how they intend to move forward to reach their objectives. We will discuss this issue in more detail later in this report. But a necessary corollary of institutional strategic planning is that the plans not only be reviewed but that the process lead to action based on agreement between government and institution. Government funding will, to some extent, depend on this agreement. The iterative process through which agreement can be reached will be mediated by the commission.

It is important to emphasize the value of strategic planning. The post-secondary education system recommended here is based on institutions differentiating their roles in such a way as to create system strength and provincial advantage. The strategic planning process becomes the means to achieve this objective, and the role of the commission is crucial in leading the system according to the priorities of New Brunswick and assuring the essential differentiation of the institutions.

Not only do strategic plans strengthen the institutions' management capability, but they are the key to preserving institutional autonomy while satisfying the government's legitimate need for accountability. Effective strategic planning, with appropriate monitoring and follow-up, obviates the need for detailed reporting and scrutiny of institutional activities. It reflects a mature relationship of trust, one that benefits all parties concerned.

Credit Transfer

We heard a story from one post-secondary instructor who described how he taught the same course in a college and in a university. He used the same text book, the same curriculum, the same course requirements and examination. Yet students enrolled in the college version of the course could not obtain credit in the university. This is neither acceptable nor defensible.

To be fair, New Brunswick has made some progress in working out credit transfer arrangements. But it has been largely a bilateral approach, accomplished one institution at a time, course by course or program by program. At the rate we are going, it will take far too long to arrive at a comprehensive system. A lot of the difficulty is rooted in philosophical differences which are not easy to resolve. However, when such disagreements are patently disadvantageous to students and cost the system more time and money with little or no justification, the system has to change. Creating more general and transferable first- and second-year programs will constitute an important first step on the way to improved credit transfer protocols.

We should emphasize that we are not advocating blanket recognition of anything and everything a student may have done. Of course standards are important. That is why a robust quality assurance program is essential. Once the objectives and standards of a program or course have been attested to, it should be relatively easy to evaluate the transferability of a course taken at one institution for credit at another. The New Brunswick Post-Secondary Education Commission should play an active role in promoting credit transfer. It would not only oversee the process, but play a proactive role in collaborating with

the institutions. Since course contents are regularly changing, credit transfer requires sustained and continuous attention.

We were told...

A change of orientation is very expensive

Like many students with excellent grades, Marilyn registered in Health Sciences, a two-year program that, she was told, would open doors to a brilliant future for her.

Each year, she obtains the maximum amount available in student loans. Despite this financial aid, she often has to borrow money from her friends to make it to the end of the semester.

After her two years in the program, Marilyn does not embark on a career in health sciences. To give more thought to her career orientation, she puts her studies on hold for a year. Back at university, she registers in Education, heads toward a career teaching science. Although a number of the courses she took in Health Sciences can be used for her training in Education, the requirements of this five-year program are such that Marilyn will have a tough time completing her program in three years.

"If I finish in three years, in 2010, I'll have $83,000 to repay in student loans. I wonder how I'm going to be able to pay that debt after I graduate," she confides.

Marilyn views the future with a great deal of concern, as she feels that her debt will be like a ball and chain for several years to come. Although she wants to have a family and a comfortable lifestyle, she knows she has to remain realistic.

"I know I'll be living like a student for many years, even after my education is completed."

System-Wide Support and Initiatives

We have made the point before that New Brunswick is a small, financially challenged province. In order to succeed in the competitive world of contemporary post-secondary education, it has to be strategic in the choices it makes as to where to put its resources. One attractive option is to select a small number of projects or programs which could make a real difference to the province and support centres of excellence in pursuing research and advanced education in those areas. The proposed commission could assist in identifying and evaluating such areas and could advise government as to the best way of supporting them.

There are also a range of services that could be offered more effectively and economically if resources were pooled among the several institutions of the province. Co-operative arrangements already exist in such areas as library and computer services, but even here the breadth of current and future services could be expanded as changes occur in several institutions. Many of the so-called "back office" administrative services required in post-secondary institutions could easily be shared. This would result in efficiencies which would increase the resources available for other institutional needs and priorities. This approach to shared responsibilities ties in with the single information portal discussed earlier.

Regional and National Co-ordination

The establishment of the MPHEC was greeted with much hope for a promised boost in co-operation among the three Maritime provinces with respect to university affairs. And while some notable accomplishments have occurred, many more remain to be explored. The fact of the matter is that under the current regime, co-ordination is only possible after the three provinces have agreed a common approach is desirable. The requirement for tripartite agreement is the reason it takes so long to do anything jointly. The problem is exacerbated when the provincial governments, individually, lack the policy capacity to work through possibilities for cooperative action. It is reasonable to anticipate, therefore, that strengthening New Brunswick's post-secondary system will facilitate increased co-operation in the longer run.

The point is, however, that we cannot wait, or we will lose the advantage that awaits us now. If we can get our house in order now, chances are others will see the advantages of a more co-ordinated approach. We wish to encourage regional co-operation and co-ordination. If ways could be found to accomplish this through the MPHEC, we would support such an approach. But we are forced to concede that the prospects are not promising and time is of the essence in this instance.

Besides its role in ensuring that the system develops and maintains vibrant institutions for the two main cultural and linguistic communities of New Brunswick, the New Brunswick Post-Secondary Education Commission will ensure that at least a minimum of post-secondary education courses are offered to the francophone minority in anglophone regions and to the anglophone minority in francophone regions, where numbers warrant. One way of achieving this would be to assign a lead role to one anglophone and one francophone institution, as will be discussed later.

The proposed New Brunswick Post-Secondary Education Commission may appear to be a heavy-handed, even excessively bureaucratic, organization. It does, admittedly, have a wide range of functions and responsibilities. But it is important to emphasize that these are functions and responsibilities that the commission needs to make sure are provided for in the system. They need not all be provided by the commission. We have already mentioned the MPHEC and quality assurance. Improving quality assurance and extending it to encompass colleges and the polytechnics does not necessarily mean that function has to be taken over by the New Brunswick commission. It could be contracted to the MPHEC if it is willing and able to make the necessary changes. The same applies to data collection. There could be others. Indeed, one possibility is that some of these activities might be undertaken by the universities, colleges and polytechnics themselves, on behalf of the entire system, if they had an organization capable of acting collectively. That takes us directly to the final player in the three-part organizational structure we are proposing for the governance of post-secondary education in New Brunswick (commission, government department and the institutions).

The Presidents' Council

We propose that the post-secondary institutions, through their presidents or executive heads, join together to form a post-secondary Presidents' Council. It would be comprised of the heads of most of the public post-secondary institutions in the province – universities, colleges, polytechnics, the apprenticeship program, and representatives from the private institutions and high schools (their total representation is not possible given the numbers involved). There is no such body at present, not even among the universities alone (we did receive a brief from the "New Brunswick University Presidents' Group" but it appears to have no formal structure and the brief seems to have been prepared by the Association of Atlantic Universities). A detailed list of the proposed membership of the council is set out in Appendix B.

The council is intended to be primarily an advisory body, working out common problems and developing common positions to take to the minister, department, and commission. It could play an especially important role in developing and proposing system-wide initiatives, especially where economies are possible through co-operation, or where new or expanded markets could be created (international student recruitment, for example). It could advise on and facilitate credit transfer arrangements and in co-ordinating individual institutions' contributions to the provincial information/application portal.

The council could also take on responsibility for specific projects, perhaps delegated by the commission. Indeed, the more the institutions are able to work together, the more they might assume responsibilities otherwise assigned to the commission. The essential point, however, is that the council would share information and facilitate co-operation and system co-ordination. It could be an extremely cost-effective mechanism for this, especially if secretarial support were provided by the commission.

Governance structure of the proposed New Brunswick system

The Department of Post-Secondary Education, Training and Labour

- Policies and priorities
- Funding
- Legislation
- Data analysis

The New Brunswick Post-Secondary Education Commission

- Quality Control/Assessment/Assurance
- Application/Information Portal
- Data Collection and Analysis
- Policy Advice to the Department
- Review of Strategic Plans
- Credit Transfer
- System-Wide Support and Initiatives
- Regional and National Co-ordination
- Duality and Linguistic Obligations

The Presidents' Council

- Advisory role to the New Brunswick Post-Secondary Education Commission
- Specific projects

Organizing the System

A New Kind of Institution for New Brunswick

The present structure of post-secondary education in New Brunswick is very much a product of its history. Indeed, the founding of what is now the University of New Brunswick dates almost from the founding of the province itself. Each of the other public universities in the province has a long, proud, and, at times, traumatic history. That history has to be treated with great respect when we contemplate change. But sometimes change is necessary and sometimes it is essential.

Such was the case when Dr. John J. Deutsch proposed the consolidation of the scattered francophone colleges into the Université de Moncton, with campuses of the faculty of arts in Shippagan, Bathurst and Edmundston, and when he proposed the establishment of a second campus of the University of New Brunswick at Saint John with teaching rights for St. Thomas in Saint John. Dr. Deutsch came to those conclusions because of the burgeoning demands for post-secondary education in the province, and because the existing francophone colleges could not cope with the financial burdens that would be imposed if they attempted to respond to those demands in their existing forms.

In some ways the situation has changed dramatically since then. Instead of unprecedented growth, universities in the province face the reality of declining enrolment. For some of them, most especially the Université de Moncton campuses in Shippagan and Edmundston, declining enrolments threaten the very existence of the institutions.

At the same time there are other equally persuasive pressures for change. Since the restructuring of the university system occasioned by Dr. Deutsch's report, New Brunswick has embraced a new entry to its post-secondary system: the community college. There are now 11 college campuses in the province: six anglophone (Miramichi, Moncton, St. Andrews, Saint John, Woodstock and the College of Craft and Design in Fredericton) and five francophone (Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston and Péninsule Acadienne), plus the Maritime College of Forest Technology in Fredericton which is currently not part of the college system. The college system has certainly earned a respected place in the province's post-secondary system, but it remains relatively underdeveloped, attracting proportionately far fewer students, for example, than in most other provinces. It is also constrained by being an integral part of government, without the flexibility to respond as quickly and effectively as it should to training needs and opportunities.

There have been several articulation arrangements entered into between colleges and universities, by which a student may progress from a college program to a related university program, or vice versa, with the credits earned in one applicable in the other, thus reducing the total duration of the combined program. We applaud these arrangements, but unfortunately they are one-off agreements, negotiated program by program and institution by institution. We need a more general protocol, one that assures all students that there are no dead-end programs in New Brunswick.

Science fields are expanding rapidly, with new technologies that are impacting fields like health, engineering and the environment, but also such other fields as communications and even the arts. Current and innovative programs are emerging in

other provinces and countries, preparing students in basic knowledge and theory as well as in working skills. These new initiatives reflect a paradigm shift in post-secondary education, where programs and institutions are more community-based, learner-focused, industry-connected and global in perspective.

These new initiatives have become associated with a new kind of institution that is emerging in other parts of the world and which we now wish to introduce to New Brunswick. This new kind of institution, the polytechnic, involves the combination of university and college activities into something greater than the sum of the two parts.

In New Zealand, for instance, polytechnics deliver technical, vocational and professional education. Their emphasis is on student-focused teaching, rather than research. Much of the learning is practical, and they all operate student support services. They offer programs at all levels – community interest courses, foundation programs, certificates, diplomas, degrees and some post-graduate opportunities. They encourage students to build from lower qualifications to higher ones. Their programs are well-regarded by New Zealand employers and many have achieved international recognition. They are very responsive to the needs of the community in which they are based, developing programs to meet the particular needs of local industries and businesses, and the special interests of the local community.

In Finland, polytechnics train professionals in response to labour market needs and conduct research and development activities which support instruction and promote regional development in particular. Polytechnics are multi-field regional institutions focusing on contacts with working life and on regional development. They deliver degree studies which give a higher education qualification and practical professional skills. All degree studies include practical on-the-job learning. They offer programs in various fields including humanities, social sciences, business and administration, natural resources, technology, communications, natural sciences, health, tourism, catering and domestic services.

Closer to home, in the United States, the name is commonly used and some polytechnics or institutes of technology have evolved to become some of the leading higher education institutions in the world. Think of the Massachusetts Institute of Technology (MIT), the California Institute of Technology (Caltech), the Rochester Institute of Technology, or the Rensselaer Polytechnic Institute. A trend is emerging in which universities, especially those operating as campuses of a multi-campus institution, are adopting the name polytechnic to signify a distinct orientation, one that emphasizes teaching and applied learning.

The idea is also coming to Canada. In Quebec, as in French speaking societies in Europe, the term generally used is *école polytechnique*. Thus we find the École Polytechnique de Montréal or the École polytechnique de Bruxelles. A particularly relevant example can be found in Quebec's École de technologie supérieure (ETS), which developed highly sought after co-op programs in engineering for students with a technician diploma. In this way, ETS not only increased participation but also carved out a niche for itself in the highly competitive Quebec university system. In English Canada, the term is gradually replacing the older use of institute of technology. Consequently, the Southern Institute of Technology in Calgary is now SAIT Polytechnic. Polytechnic is coming to have a broader connotation than institute of technology. It connotes a comprehensive approach to post-secondary education, one that embraces many aspects of a traditional university but grounds it in a more practical approach that is quite easily meshed with college programs.

A current web publication, "Polytechnics Canada" describes the "polytechnic advantage" as based on a three-pillared approach: strength in academic offerings, strength in industry connections, and strength in applied research. That comes close to summarizing the concept we have in mind. We would only add a fourth descriptor: strength in community responsiveness.

In their most recent study of future trends in post-secondary education, the RBC Royal Bank and the

Brondesbury Group described polytechnics as "... rapidly emerging as the third stream (after universities and colleges) that blends applied skills with broad subject-matter expertise." They went on to argue:

> We see them as a solid middle ground that is capable of meeting many of the labour market demands for skilled professionals in today's society. Since they are still finding their position, they are relatively flexible in adapting to new demands. We believe they will emerge as distinctive within the next 5-7 years. ("The Future of the Public Sector 2007: Post-Secondary Education Commentator Overview", p. 40.)

Here is a clear opportunity for New Brunswick to move ahead of this emerging trend and, in so doing, to claim the advantage of national leadership. For this reason, and because it fits the needs and circumstances of several communities in the province, we think New Brunswick should embrace the idea of the polytechnic.

The New Brunswick polytechnics would be created by combining a university campus with one or several college campuses. They would be authorized to offer college level programs, as well as university level programs and their professors would be expected and encouraged to teach at both levels, according to their competences. They would be governed by a board comprising a majority of members coming from the community, along with professors and students (Appendix C). They would have a senate, or more likely an academic council, that would report to the board through the presidents of the polytechnics.

The polytechnics would be closely tied to their communities, able to respond to the particular needs of the regional community they serve but also offer programs of provincial and national importance. They would have close ties with community institutions and agencies, including business, non-profit organizations and municipal governments. Their educational mission, for the most part, would be tailored to the needs of their region, and they would have the flexibility to adjust their teaching programs in ways that respond effectively to these needs. Their research function would similarly be developed by building on their institutional strengths, and by addressing opportunities in their region in ways that contribute to its socio-economic development.

The changes that the adoption of the polytechnic model would bring are obviously important, but they would not mean a break in all activities. Many of the programs now offered would continue, and those that were to be modified would be phased in, with full and open consultation and with protection for students needing to complete programs. The point is that the institutions affected would acquire a new centre of gravity, one vested securely in the needs of their region and its students, and with a mandate that allows them to respond to a more complete range of post-secondary opportunities in an integrated fashion. Given the quality assurance mechanisms proposed, there would be no need for existing transfer agreements with an established university or college to be affected. Existing programs based on such agreements would continue or be modified, as determined by the partners (university, polytechnic, college). This would not be a loss for the province or its existing institutions. Rather, it would give New Brunswick the first post-secondary system with a well defined and functioning university, college and polytechnic system.

It would be a real shame if concerns for preserving the status quo, and protecting the vested interests of existing institutions, were to frustrate the opportunity to create something new and dynamic for the province.

These new institutions would offer students the opportunity to learn in a range of disciplines, spanning the educational ladder from relatively short, occupationally-specific programs, including the in-school components of apprenticeship training, through to university degrees. They would offer in all their campuses the first years of some university programs. They would be authorized to offer graduate degrees in some specific areas, up to and including the Ph.D. if they have the resources needed to deliver programs of high quality. This would not preclude involvement in other programs offered by UNB and UdeM.

The polytechnics would preferably offer integrated programs, mixing a good basic education with the development of specific skills. Their focus would lean toward the applied end of the spectrum (which is where the need in New Brunswick is most evident) but they would not lose sight of the important and meaningful contributions that the liberal arts, humanities and social sciences bring to educational programs. Their governance structures would be nimble, able to respond quickly to emergent needs and opportunities in the communities they serve, while still being capable of providing a longer term focus.

Faculty interests would be well represented and respected. Advisory councils would function to ensure this, but decision-making authority would rest firmly in the hands of an appointed board and president. An important feature of the new institution would be the possibility for faculty members to teach students in different programs. We recognize that traditional university systems place a premium on such things as publications and peer evaluations, so steps would have to be taken to ensure that the kinds of activities envisioned in this proposal – development of innovative programs, activities aimed at technology transfer, approaches to teaching that integrate the teaching of basic and applied knowledge – are appropriately recognized and rewarded in personnel decisions such as promotion. We firmly believe this new kind of institution could be an exciting and rewarding place for faculty, as well as for students and the broader community. This more integrated approach would also be at once more economical and more attractive for students and provide faculty with a whole new breadth of opportunity.

It should be clear that this new kind of institution in New Brunswick should not be called a "university college" or "university institute". Such terms are generally associated with a bifurcated institution, retaining the separate traditions and orientations of the previous institutions. That is not what we are proposing. Quite the contrary, the essence of this proposal is to create a true fusion of the two cultures. The term polytechnic, as described previously, best captures the concept we have in mind. It is in general use around the world and, as noted before, has some outstanding exemplars.

We readily admit that creating such an institution will not come without challenges, and that the history of previous attempts at joining university and college work has sometimes been problematic. Yet, we firmly believe that there is a genuine willingness in key communities within the province to move in this direction and that with strong leadership and good strategic planning, it can not only work successfully but also create a new momentum that will provide New Brunswick with a significant advantage. Along with the quality assurance mechanism we have proposed, it holds the promise of not only solving some real problems facing the province, but also pointing the way to a more responsive, accessible, and productive post-secondary system. The tripartite relationship being proposed (universities, polytechnics and colleges) combined with a post-secondary system involving both public and private institutions, provides New Brunswick with a responsiveness that is unmatched anywhere else in Canada. Where might we see this new type of institution established?

The Saint John Polytechnic

This new institution would be created by combining the Saint John campus of the University of New Brunswick with the Saint John campus of the New Brunswick Community College. The new institution would ultimately be located in a common area. Some have suggested Tucker Park while others have suggested a downtown location. Regardless of the ultimate decision, the true strength of the arrangement will only emerge with a common location. It has been pointed out that the current physical facilities at NBCC Saint John are in need of replacements, so this might be a reason to accelerate the process. Again, we emphasize that this should not be a simple merger of two institutions. A new institution has to be created, combining strengths from the former two but building them into something distinct and stronger: an institution that takes as much pride in the educational services they provide to apprentices as they do to their Ph.D. students. Yes, this will be a tall order, but student-centred institutions are capable of such transformational change.

We were told by both parties that they already co-operate in numerous areas. This is certainly a goc start. A single campus would facilitate this even further. There are some obvious examples where synergy between the college and university could yield very quick and positive results. One thinks immediately of health, energy-related and business programs. The proposed location of a unit of the Dalhousie University medical school in Saint John, joined with college programs in the health sciences, would create almost immediately the makings of a true centre of excellence in health. Saint John's emerging focus as an energy centre means that the polytechnic would be a natural extension of joint programming that would offer an enormous strategic advantage to the region and the energy sector. This would include technical, technology, and degree programs all related to energy, and offered not only in a single institution, but in an integrated fashion that facilitated synergy in research, teaching and learning. The existing strength in business education, in both the college and university campuses, would be an added strength and logical complement to this potential centre of excellence.

We are well aware that the University of New Brunswick, in its official submission to our commission, proposed a more limited form of co-operation, based on the physical co-location of the college and university campuses. This would certainly be a step in the right direction, but in our opinion it would not go nearly far enough. For one thing, it would leave intact the two very distinct cultures and governance structures. In itself, co-location would do nothing to enhance co-operation or integration. There is plenty of evidence to support this assertion. And why should New Brunswick settle for half a loaf when it can have the full advantages offered by full integration into the Saint John Polytechnic?

As mentioned, the Saint John campus of the community college is in need of expanded facilities. We were told there are five applicants for every training seat available, so it is obvious that demand outstrips supply and that the new polytechnic could look forward to increased enrolment. This is critical in expanding accessibility to post-secondary education in the province. University, college and joint programming empowered by a new and more responsive governance model could develop in ways that better reflect the needs of the region. Saint John needs a post-secondary institution that reflects and contributes to both the region's strengths and potential, and to those of the province.

The small college in St. Andrews, with its specialization in the tourism and hospitality industry, and in aspects of the fishery and marine technology, should become a campus of the Saint John Polytechnic with the same opportunity to provide university credits as has been assigned to other colleges. The college is well within commuting distance and would add to the diversity of the polytechnic's programming. It would also preserve and expand access to post-secondary education in that part of the province.

The Northeastern New Brunswick Polytechnic

Post-secondary education in the communities of northeastern New Brunswick face some daunting challenges but have the opportunity for a creative response. These are all relatively small communities, and the existing post-secondary institutions reflect that. Community colleges, operating in French, have been established in the Acadian Peninsula, Bathurst and Campbellton. In the Acadian Peninsula, nine regular college programs are offered, but six of them have fewer than 20 students enrolled (as of 2005-06). Campbellton offered 17 programs, with 13 of them enrolling fewer than 20 students. Bathurst, the largest of the three college campuses in the region, offered 23 programs, some of which are noteworthy for their innovative nature, but 15 of them enrol fewer than 20 students. These small enrolments mean that the system is very expensive. And it can only become more expensive if, as current high school enrolments indicate, enrolments decline significantly in the coming years. An enrolment decline of 30 per cent, the number projected by the Université de Moncton, would render the institutions virtually unmanageable and unsustainable.

A similar story is told with respect to the Université de Moncton campus in Shippagan. Its current enrolment stands at just 456 students with an instructional staff of 48. That yields a faculty-student ratio of less than 10 to one. Again, the prospect of a declining school-age population of as much as 30 per cent in coming years has to put the future viability of this small campus in serious doubt.

In the context of northeastern New Brunswick, the new type of institution we described above, the polytechnic, presents some obvious advantages. By combining the university and college campuses into a new institution, it would acquire the flexibility necessary to use its resources more effectively. With the expansion of the previous college location's mandates (first or second year university courses), plus a new focus by the whole institution on responsiveness to regional needs, priorities and programming, there is the possibility of developing a sustainable institution. None of the strengths of the existing institutions would be compromised. Existing programs would continue where justified and new ones developed where needed. Transfer arrangements with the Université de Moncton would continue unless and until modified by mutual agreement. Above all, there is no intention and no need for this arrangement to lead to competition between the polytechnic and the Université de Moncton. The requirement to develop strategic plans will emphasize this and, if necessary, the New Brunswick Post-Secondary Education Commission will insist on it.

The administrative headquarters of the Northeastern New Brunswick Polytechnic would be located in Shippagan, where college and university campuses already co-exist, and it would have campuses in Bathurst and Campbellton. It should be encouraged to develop specialized training programs, as well as research, in areas important to the future development of the region. The existing Coastal Zones Research Institute, École des pêches, and the centres of excellence in woodworking, metal technologies and computer science offer examples of the kind of specialization that is possible, and that should be encouraged and expanded where possible, and justified.

The point is that if a post-secondary institution is to continue to exist in northeastern New Brunswick, it is going to have to change. The present bifurcation into colleges and university is no longer viable. A more focused curricular orientation, combining college and university work, as well as advanced education, training and research in carefully selected areas of special emphasis, offers the most promising route to success. The present course, to repeat, is simply not sustainable.

The Northwestern New Brunswick Polytechnic

The story is much the same in the northwestern communities of the province and, as in the previous case, the creation of a polytechnic presents obvious advantages. Its establishment would be even easier since both college and university campuses are located in Edmundston (with the Centre of Excellence in Agricultural and Biotechnological Sciences located in nearby Grand Falls). Enrolment in the college in 2005-06 stood at just 290, while that in the university campus was 522.

As with northeastern New Brunswick, the challenge is not simply to combine existing college and university work, but to build on that foundation to create a true centre of post-secondary excellence one that, by doing innovative things, can attract students not just from the region but from other parts of Canada and abroad. Again, this is not a prescription for abandoning everything that currently exists on either the community college or the university campuses. Where existing courses and programs can be justified, they should surely continue, as with existing transfer arrangements with the Université de Moncton. But there does clearly need to be program rationalization to increase efficiency and improve service to students. And new programs need to be developed, ones that integrate certificate, diploma, degree, and post-graduate qualifications, as well as associated research, in carefully selected areas of importance to the region, its students, and its social and economic development. And again, it bears repeating that the creation of the new polytechnic should not lead to competition with the Université de Moncton. With appropriate leadership, both can become stronger

and increase their contributions to their regions and the province.

Joining the college and university creates a stronger foundation from which the building could begin. Such fields as forestry, wildlife management, agriculture and tourism offer possible areas of specialization around which the polytechnic could be developed. The rest will be up to institutional leadership and community support. As in the northeast, it is going to require hard work and sacrifice, since it will be necessary to rationalize the institution's offerings. The proposed New Brunswick Post-Secondary Education Commission, working with the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour, could help with encouragement and transitional funding.

It is important that the development of both the Northeastern and Northwestern Polytechnics be planned carefully, taking into account the size of the francophone population in New Brunswick, the resources available, and the needs of the regions. Care will have to be taken to avoid duplication that could weaken the whole francophone post-secondary sector. This will be a responsibility of the New Brunswick Post-Secondary Education Commission. To thrive, the Northeastern and Northwestern Polytechnics will have to offer programs and activities that are different from what other institutions are providing. In the case of programs leading to a degree, a good mix of basic knowledge and skill development would be attractive for students wishing a more immediate preparation for entry into the labour market, and could constitute a niche for these institutions. Offering these kinds of new and imaginative programs in a few well selected areas, together with a wider range of shorter programs in response to the needs of their communities, will constitute the key to success for these institutions, and a real advantage for New Brunswick.

The New Brunswick Community College/ Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

With the restructuring discussed above in place, five campuses of the NBCC/CCNB system remain: Dieppe, Miramichi, Moncton, Woodstock and the College of Craft and Design in Fredericton. The provincial government has indicated its intention to establish a community college in Fredericton. If the government pursues this intention in the near future, the new college should include the amalgamation of the NBCC-Woodstock, the New Brunswick College of Craft and Design and the Maritime College of Forest Technology. Indeed, this amalgamation should be implemented whether the government proceeds with its intention or not. Obviously, the regional mandate of the forestry college would have to be taken into consideration, but given Nova Scotia's decision to provide similar programming, the isolation of the Maritime College of Forest Technology from the college system no longer seems appropriate. As well, the small college in Woodstock, located less than 100 kilometres from the capital, would also logically belong with the new facility. Indeed, whether or not a new college is established in Fredericton, the other three institutions, the Maritime College of Forest Technology, the College of Craft and Design, and the Woodstock Community College, should be consolidated into a single unit. This will leave four colleges: one francophone (Dieppe) and three anglophone (Fredericton, Moncton and Miramichi). Dieppe should be assigned a special responsibility for instruction in French in the anglophone regions of the province, while Moncton should assume a similar role for English instruction in the northern areas of the province.

In order to improve access to post-secondary education for all New Brunswickers, the role of some of these colleges (Woodstock, Miramichi and Moncton) should be expanded. Specifically, they should offer the first year of university and, where it is possible and justified, the second year as well. We have learned that an important impediment facing

high school graduates (especially those from lower income backgrounds and those whose parents did not receive a post-secondary education and who did not grow up with the expectation that they would attend a college or university), is that the perceived cost, coupled with the prospect of leaving home, sometimes constitute formidable barriers. We know from studies by Statistics Canada that university participation rates decrease by nearly half when distance from a university exceeds 80 kilometres (Marc Frenette, "Too far to go on? Distance to school and university participation." Statistics Canada No. 11F0019 No 191). If at least the first year or so of university were available close to home, that barrier could be greatly reduced. Certainly the cost of room and board would be eliminated for many students.

Two features of the organizational structure of these colleges should be noted. They should operate as an integral unit, with one central administration and geographically dispersed campuses. In this sense, they will continue as at present. But the second feature is equally important. They need to operate outside of day-to-day control by the provincial department. This is crucial if they are to have the flexibility to respond quickly and effectively to the needs of industry and of local communities. Given the uncertainty surrounding a possible new college campus in Fredericton and the negotiations that will need to occur around the Maritime College of Forest Technology, a precise recommendation regarding a new governance model for the college system is difficult. However, a board model similar to that proposed for the new polytechnics (Appendix C), with a significant majority of external governors and faculty, student, staff and administrative representation, seems appropriate.

The proposal to create three polytechnics and to expand the role of the remaining community colleges will have significant repercussions for the four universities in the province. We turn now to address these implications.

We were told...

Finding the type of post-secondary education that suits you

A university education is not for everyone. Sometimes an emphasis on theory is unattractive to the practical mind. Travis, a graduate from the New Brunswick Community College in St. Andrews, can attest.

After completing one year at the University of New Brunswick in Fredericton taking business administration courses, Travis spent over two years away from school before enrolling in the NBCC Pre-Employment Electrical program. Spanning 40 weeks, the program follows the 8:30 a.m. to 4:30 p.m. format, Monday to Friday, teaching theory in the mornings and practical lessons in the afternoons.

"I liked it a lot better than university," Travis said. "It was hands-on. I didn't feel like I was wasting my time taking electives."

Graduating from the program gave Travis a community college diploma and his Block 1 papers from Apprenticeship New Brunswick. He will now take six weeks of courses at the community college in Moncton, once annually, for the next four years – working in the meantime – before becoming fully licensed with his Block 5 papers.

College was also a cheaper option for Travis, costing him only $2,600 for the entire 40 weeks.

"I just wanted a trade. I knew I never wanted to go back to university," he said.

Travis now works for Dobbelsteyn Electric Ltd. in Fredericton and recently bought his first home near Keswick Ridge. After becoming a fully licensed electrician in four years, he hopes to continue working in the Fredericton area and someday start his own outfit. He said the trend of trade workers moving out west makes it quite easy to find work in Fredericton.

"I'm very happy with my choice," he said. "Really happy."

New Brunswick's Four Public Universities

One proposal that will affect all four existing public universities in the province, and in some cases polytechnics as well, is that except for Fredericton (if a college campus were established there) and Dieppe, the four remaining community colleges and the campuses of the polytechnics should offer the first one or two years of university work, at least in arts and science. We except Fredericton and Dieppe because of the presence of universities in the same or a nearby regional community. This will require that the universities and polytechnics adjust their own programs to ensure compatibility with the new entrants to the system. This is absolutely critical in order to ensure that students completing the first year or two of university in a college or polytechnic will have assured access to programs in a university or in another polytechnic, assuming of course that their performance was up to standard. What we have in mind is a more generic first year, reasonably common to all institutions, with less specialization and designed to provide students with a sound general education. The second year, where offered, would continue the emphasis on general education, but with some increased specialization. The new commission, in conjunction with the Presidents' Council, will assist universities, polytechnics and colleges in adjusting to the new curricular requirements. In the short term it is possible that university enrolments will decline, as a result of the first and second years being done elsewhere, but with the increased participation rates and the lower drop-out rate that are expected, this trend should be reversed over the longer term.

The universities will also have to adjust to the presence of the New Brunswick Post-Secondary Education Commission and the new role proposed for the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour. They will have to present their strategic plans and will need to be more accountable, in the money they spend and in reporting on the quality of what they do. Their strategic plans will be used as part of the quality assurance and program approval processes. We do not anticipate that this will be an onerous adjustment, but it is a necessary one.

UNB will need revisions to its legislative act, in order to take account of the change in status for what had been its Saint John campus. At a minimum, it will need to modify the composition of the board, removing the five Saint John representatives (two faculty, one student, the mayor and one alumni representative). As it approaches this task, it might at the same time take a good, hard look at its governance structures more generally. Certainly there is room to streamline its operations, putting greater emphasis on developing speedier decision making processes. In this regard, consideration should be given to a change in the role of the university senate, one that would make it clear that the reporting relationship of the senate is through the president.

We will have more to say later about the importance of graduate studies and research to the province, and of enhancing those areas. UNB, as the principal anglophone institution with a recognized mission in this area, must be, along with the Université de Moncton, a leader in meeting this objective. The possibility exists, therefore, to shift some of the responsibility and resources for the initial years of undergraduate education to others, in order that the university expand its work at the advanced level and in research. We will also address how this factors into the funding of the university later in this report. Let it be clear that both UNB and UdeM will be asked to take on a role that will significantly impact on the long term prosperity of the province. There will be an increased level of responsibility that will require increased resources.

The changes for UdeM attendant upon the establishment of polytechnics will be more substantial than for UNB, not only because the two northern campuses played a much greater role in the governance of the Université de Moncton, but also because the internal organization of the university is in need of reform. At the same time, Moncton must remain the anchor of the francophone component of the higher education system in the province. We believe that establishing its own board will free UdeM

to focus clearly and effectively on actions that can be taken to strengthen its role. That role, as with UNB, must include a stronger presence in graduate education and research. At the same time, in revamping its governance structure and the role of the board, it also has the opportunity to consider ways in which the operations of the institution could be rendered more efficient.

There is no doubt that the impact of the proposed restructuring on the Université de Moncton will be substantial, but its extent should not be exaggerated. For one thing, faculty, students and budgets are already split between the three campuses. Nothing in the proposed establishment of the polytechnics will change this, at least immediately. UdeM will not lose students to Shippagan or Edmundston. They are already there. It will be a new arrangement among institutions, and it will create new opportunities for students. However, the transition will require careful planning to ensure that UdeM and the northern polytechnics are structured appropriately and that problems are avoided which might prevent the establishment of a spirit of co-operation between these institutions. We would not propose such a change if we did not consider it necessary for the future well-being of the whole province and its francophone communities.

The intention is to strengthen the Université de Moncton. We firmly believe that the proposed restructuring will enable UdeM to refocus its energies, sharpen its mission, and expand its work in graduate studies and research. It should explore opportunities to broaden the scope of its program offerings, in ways that escape the narrow confines of traditional disciplines. It should encourage its researchers to focus their efforts with a view to developing niches of excellence. It should not hesitate to develop real and effective agreements with the best francophone universities, including the new polytechnics in New Brunswick, but also in other provinces or states, and it should encourage student mobility.

In short, the Université de Moncton will have the opportunity to review its mission and in so doing, to reposition itself so that it becomes a real flagship for the francophone intellectual community, not only in the field of Acadian culture and traditions, but in the larger sphere of its socio-cultural development.

As noted above, the composition of the governing board will have to change. It will lose six members coming from the northern campuses, two professors, two students, and two alumni, leaving one professor, one student and one alumni member from the Moncton campus. This creates an opportunity to take a more comprehensive look at the board's composition, including the specification of the geographic location of board members. Like most boards of Canadian universities, the UdeM board should have a majority of members from outside the institution, but with a better representation of faculty and students. As the only francophone university in New Brunswick, its board members should come from all parts of the province, but appointments should be made primarily on the basis of competence and potential contributions to university governance.

The University Senate will also have to be reviewed and revised. It will automatically lose 10 members coming from the north. This would be an appropriate opportunity to reduce and streamline its composition and operation in order to make it a more efficient and effective governing body. In this, consideration should be given to a change that would have the senate report through the president of the university.

St. Thomas has managed to build a national reputation as a very good undergraduate liberal arts university. Its proximity to UNB, and the opportunity that location affords to share some overhead facilities and services, works to its advantage and to that of the province generally. We see no need to drastically alter this arrangement. However, co-operation has to improve. The two institutions do not, in fact, take full advantage of their proximity. With a first year that should be comparable in the future, St. Thomas and UNB should explore ways to deepen their collaboration, particularly in the field of arts and

science, where exchanges of professors and students, joint seminars, and other co-operative arrangements would enliven the intellectual life of both universities. There is scope for enhanced co-operation in other fields as well. Indeed, a mutually agreed form of federation might be an approach worth considering, with appropriate financial support.

St. Thomas describes itself as "a small Catholic institution", although it remains open to non-Catholics in its student body, faculty and staff, and does not impose any religious tests. Still, the issue of religious affiliation does raise questions for a public, and publicly funded, institution. This issue will become even more pronounced as other clearly religiously-oriented institutions grow and offer increased opportunities to the general public. St. Thomas needs to decide whether it is a public institution with a proud Catholic heritage or whether it is a Catholic institution open to the public. Its decision will materially affect its provincial funding level and governance model. This is a decision only St. Thomas can make, and is not within the purview of this commission to decide. It is, however, our responsibility to raise it as an issue.

St. Thomas clearly suffers from the results of a funding anomaly that needs to be addressed. While its enrolment has increased substantially, tripling since the 1970s, its funding has not been adjusted in a manner commensurate with that growth. The result is that St. Thomas is supported at a level well below other universities in the province. A one-time adjustment was made some years ago, but the case can certainly be made that the relative size of the university, together with the range of its program offerings and its level of funding, should be brought closer in line with one another. This should be an element in the review and revisions of the funding formula to be proposed later in this report.

Addressing the financial inequity that currently afflicts St. Thomas should, however, depend on the university's willingness to enter fully into the new relationship with the provincial department and the proposed commission, and to clarify its religious orientation, as outlined above. This would mean it would accept adjustments to its curriculum required to facilitate transfers from the first year or two in a community college or polytechnic, as well as the expanded credit-transfer arrangements to be developed under the aegis of the commission. These are not expected to be onerous requirements, but they would signal the university's willingness to be a full participant in the provincial post-secondary system that is proposed herein. That should be the minimum expectation of full provincial funding.

Mount Allison University

Mount Allison has earned a reputation as one of the best undergraduate universities in the country. While it describes itself as a full-service university, its programming is limited to undergraduate work in the social sciences, humanities, science, commerce, and the fine and performing arts. Its total enrolment is currently just over 2000 and, as with the other universities in the province, has declined slightly in recent years.

While Mount Allison is owned by the United Church of Canada, it operates free from sectarian influence. One of the noticeable features of the university is the fact that a substantial majority of its students come from outside the province. In some respects this represents a positive contribution to the province, and certainly to the Sackville area. At the same time, it raises a larger question regarding the equity involved in the interprovincial movement of students. While there is a rough balance overall between students leaving the province to study elsewhere and those coming into the province, the net effects are not necessarily neutral. For one thing, New Brunswick pays other provinces, especially Nova Scotia and Quebec, in a number of instances where New Brunswick students study in other provinces, but other provinces do not pay for students from their provinces studying in New Brunswick universities. More importantly, many of the students coming from elsewhere to study at Mount Allison and other New Brunswick universities return to their home province upon graduation, while a large proportion of New Brunswick students who study elsewhere remain there after graduation. This is a serious problem for New Brunswick, and steps should be taken to level the playing field. For one thing, Mount Allison could make a special effort to play a

more active role in the provincial society and it could try to give its students more opportunities to integrate themselves into the New Brunswick society.

This raises the larger question, as it did in the case of St. Thomas, of whether the university is prepared to become a full and active member of the provincial post-secondary system, with implications with respect to curriculum, credit transfer, quality assurance, and participation in the commission and the Presidents' Council.

An Emphasis on Graduate Studies and Research

A knowledge-based society, which is the present reality for New Brunswick and the developed world, thrives on advanced study and research, as well as on the solid foundation embodied in a well-educated population. New Brunswick, if it is going to succeed in this competitive environment, must make a greater effort to judiciously expand its work in graduate education and research. At present it stands last among Canadian provinces in terms of funded research per faculty member. This has to be put into context, of course. New Brunswick does not have a

Public post-secondary education institutions in the proposed New Brunswick system

Two comprehensive universities
Université de Moncton in Moncton
University of New Brunswick in Fredericton

- Offer undergraduate and graduate degrees
- Research mandate

Two liberal arts universities
St. Thomas University in Fredericton
Mount Allison University in Sackville

- Should concentrate on liberal arts undergraduate degrees

Saint John Polytechnic in Saint John with campus in St. Andrews
Northeastern Polytechnic in Shippagan with campuses in Bathurst and Campbellton
Northwestern Polytechnic in Edmundston

- Offer college programs, including trades
- Offer first year of some university programs
- Can offer second year of some university programs where it is possible
- Can offer undergraduate and graduate degrees in some specific areas
- Can do research

The New Brunswick Community College (NBCC)/ Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) would have one head office with four campuses operating outside the provincial department:

CCNB – Campus de Dieppe
NBCC – Fredericton Campus with a sub-campus in Woodstock
NBCC – Miramichi Campus
NBCC – Moncton Campus

- Offer college programs, including trades
- Woodstock, Miramichi and Moncton can offer first and second year of some university programs where it is possible
- CCNB Dieppe will be assigned a special responsibility for instruction in French in anglophone areas
- NBCC Moncton will be assigned a special responsibility for instruction in English in the francophone areas

medical school, and that alone counts for a significant portion of the discrepancy, since medical research counts for so much of the total sponsored research dollars in this country (even Prince Edward Island has the veterinary college).

Graduate study and research operate as two sides of a single coin. Graduate students assist faculty members in their research, often becoming co-investigators as they progress to their research thesis and post-graduate work. Graduate students also contribute to undergraduate teaching, as lab and tutorial assistants and eventually as classroom instructors. The relationship is even stronger, since in most disciplines graduate students receive at least a portion of their incomes from the research grants of their professors. The upshot of all of this is that the development and expansion of graduate education and research go hand in hand. Each requires the other in order to succeed.

New Brunswick must expand its productivity in graduate education and research, and it must do so especially in areas important to the future of the province. The province needs a research strategy, the objective of which should be to bring the province into the first rank in selected areas of special interest to the province. There are two critical steps in developing such a strategy.

The first step is to adopt a policy of topping up federal grants directed to the indirect costs of research. This needs some explanation. Until recently, federal contributions to research primarily through the three granting councils (the Natural Sciences and Engineering Research Council, the Canadian Institutes of Health Research, and the Social Sciences and Humanities Research Council) covered only what are called direct research costs. Direct costs of research include such things as the salaries paid to research assistants and other employees, lab supplies, computer facilities and other equipment. Federal grants did not pay for what are called indirect costs of research. These costs include the salaries of the principal research investigators, lab space and renovations used for research, and all of the overhead costs associated with running a university or hospital research facility (heat, light, and all the administrative services provided by the institution). These indirect costs of research, it is generally agreed, amount to at least 50 to 60 per cent of the direct costs.

When the federal government refused to pay for these indirect costs, it was in effect imposing a tax on universities that were successful in attracting research grants. The money to cover these indirect costs had to come from somewhere. The only place it could come from was out of the provincial grants intended for teaching, or out of tuition fees charged to students. In other words, universities had to take money from their teaching budgets in order to cover the indirect costs of research. And this raiding of teaching budgets increased the more successful the university faculty were in attracting research grants. It would be hard to think of a more dysfunctional practice in a situation where the federal government is in the business of supporting research and innovation.

Fortunately, the federal government changed this policy and in 2001 made a one-time contribution to the indirect costs of research in Canadian universities and hospitals. This policy was made permanent in 2003, with an annual commitment of funds in the amount of $300 million. The federal government has also provided substantial amounts for research infrastructure through the Canada Foundation for Innovation (CFI). Nonetheless, federal research funding still does not cover the full indirect costs and so universities continue to suffer a financial penalty for engaging in research, at the expense of their teaching mission.

Several provinces, most notably Ontario and Quebec, supplement the federal indirect cost contribution in order to further reduce this burden on their universities, if not to eradicate it completely. Indeed, both these provinces had introduced such programs well before the federal government finally acted. This gives universities in these provinces a huge competitive advantage in attracting research funding. New Brunswick should do the same. One way of doing that is to include the provincial contribution to the indirect cost as a special item of the funding formula, calculated on the basis of the research grants obtained in the previous year.

New Brunswick should do more. The Department of Post-Secondary Education, Training and Labour, in consultation with other departments and the New Brunswick Post-Secondary Education Commission, and in consultation with the University of New Brunswick and the Université de Moncton, with input from other public institutions, should develop a research strategy, identifying areas of current and potential importance to New Brunswick and investing in their support. Other universities, colleges and the polytechnics should be welcome participants in this program, but the lead institutions would most logically be UNB and UdeM. The goal should be to substantially increase research in areas identified as important to New Brunswick's development. Identified centres of excellence would be a useful means of channelling this funding.

An important element in developing and implementing this strategic plan should be more effective use of the resources available through the federal government's research development programs like the Canada Foundation for Innovation and the Network of Centres of Excellence. The CFI, for example, was established in 1997 with a lump-sum grant from the federal government, which has since been replenished several times. Some $3.75 billion has so far been contributed to support research infrastructure, mostly in universities and hospitals (colleges are also eligible to apply, as would be the proposed polytechnics). CFI works with 40 cent dollars. That is, it contributes 40 per cent of an approved project, requiring that the remainder be raised through grants from provincial governments, other agencies or the private sector. Recognizing that the Atlantic Provinces were at a disadvantage in terms of private sector research activity and funding, the federal government, through the Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) added the Atlantic Innovation Fund with the purpose of assisting in matching CFI contributions. There are also a number of other federal programs in support of research in universities and hospitals, particularly those sponsored by the granting councils that work like the CFI and rely on matching funds from provincial or private sources.

Herein lies a golden opportunity for New Brunswick to promote research initiatives that promise to make a direct contribution to the economic and social development of the province. By strategically providing matching funding (in partnership with private sector firms and other government agencies where possible) for selected projects judged to be of high priority for the province, New Brunswick could lever substantially more research than the cost of its contribution. Quebec follows a similar strategic approach and it has yielded huge rewards for that province. The timing is also fortuitous. In its June 25, 2007 budget, the federal government announced the addition of $510 million in new funding for the CFI, intended to finance a new competition before 2010. New Brunswick has the opportunity to prepare strategically to take full advantage of this additional federal support.

Finally, the development of research and graduate studies could form part of a performance contract between the institution and the department. We will discuss the proposal for performance contracts later in this report.

We therefore recommend that New Brunswick establish a program of research support that would top up federal contributions to the indirect costs of research and would contribute to matching federally supported research infrastructure projects, in each case according to the research strategy developed by the province.

Apprenticeship

Apprenticeship differs from other forms of post-secondary education or training in several respects. Perhaps the most significant difference is that the onus is on the student/apprentice to find an instructor who will take him or her through the lengthy period (usually about four years) of on-the-job training in which the apprentice learns the essential skills or competencies required. The apprentice is paid during the training period, at rates that gradually increase as the training progresses. Complementing the on-the-job training are blocks of in-school instruction usually provided by colleges, but occasionally by

trade unions. Examinations are administered after each block of in-school instruction and at the end of the apprenticeship. Successful completion of all steps and examinations leads to certification as a journey person. There are 72 designated occupations for which apprenticeships may be arranged. Fifty-eight of these are available in New Brunswick, while certification in the remaining 14 may be obtained in the province (but not the training). Forty-four of these occupations are standardized across the country through the interprovincial Red Seal program.

The apprenticeship system is administered under the *Apprenticeship and Occupational Certification Act* by the Apprenticeship and Occupational Certification Branch of the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour. The branch handles virtually every aspect of the apprenticeship system. It registers new apprentices, supervises the employer's contract to ensure its terms are respected, specifies the in-school training to be provided and secures the services of instructors to provide that training. It administers the examinations and grants the certification. It also provides educational upgrading for individuals who do not possess a high school graduation certificate.

New Brunswick is considered to have one of the better apprenticeship systems in Canada. Its completion rate, at 55.1 per cent, is the third highest in Canada and well above the national average of 38.8 per cent. At the same time, there are some areas where improvements could be made. One of these is the administrative arrangement by which the apprenticeship program is run as a branch of the provincial Department of Post-Secondary Education, Training and Labour. This constrains the branch from developing the kind of relationships with employers that would facilitate expansion of apprenticeship opportunities. Conversely, we heard of instances where the branch was subject to political pressure to allow improper treatment of apprentices by an employer to continue. The latter kind of situation puts the student/apprentice in jeopardy, since he or she needs employment to continue in the program.

We also heard that relations between the apprenticeship branch and the colleges, which do most of the in-school instruction, are less than ideal. There is a history to this relationship, we understand, but it is not healthy and should be addressed. The colleges and polytechnics that offer the technical (in-school) part of apprenticeship training should be more involved in developing the training programs and supervising the students and grading their results. At the same time, colleges and polytechnics must develop a better understanding of the nature of apprenticeship training and the role in-school instruction plays in the total learning of the students.

We think this is part of a larger problem that has to do with the relative isolation of the apprenticeship program among the several constituent parts of the post-secondary system in the province. In fact, apprenticeship needs to become, and be seen to be, a fully legitimate participant in the post-secondary system. Students in apprenticeships, before or after completion of their programs, should be able to obtain recognition and transfer of credits into other college, polytechnic, or university programs. There should be research and analysis into best practices in apprenticeship training, and there should be sharing of information and experiences between apprenticeship and other forms of co-op education, of which apprenticeship is really just a specialized form.

All of this would be facilitated by removing the Apprenticeship and Occupational Certification Branch from direct administration by the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour. The branch should be established as a quasi-independent operating agency, perhaps a Crown corporation, with the flexibility appropriate to a self-governing post-secondary institution. We understand both Saskatchewan and Manitoba provide illustrations of how this can be done successfully. The new agency should work closely with the colleges, universities and polytechnics, within the framework of the Presidents' Council and the New Brunswick Post-Secondary Education Commission. It should also, of course, retain and strengthen its relationship with unions and with industry.

Distance Education

Distance education is relatively underdeveloped in New Brunswick. Apart from some private universities, like Yorkville and Lansbridge which offer a few programs, and the modest efforts of some public institutions (mainly UNB and the Shippagan community college), little has been done to develop post-secondary distance education. But distance education has the potential to contribute to the objective of increasing access and reducing costs. It is clear that major investments are required and they must be concentrated in the University of New Brunswick and Université de Moncton, ideally through a joint, bilingual operation. In order to avoid unnecessary duplication, care will have to be taken to keep abreast of developments in other institutions, especially those like Alberta's Athabaska University and Quebec's Télé-université, which are devoted exclusively to distance education. Other universities, colleges and the polytechnics should be encouraged to participate through UNB and UdeM. Earmarked funding will have to be provided to encourage the development of a stronger distance education facility and programming, but the objective should be to achieve long-term financial sustainability.

Distance and continuing education are certain to become of increased importance in the post-secondary system, as individuals need to refresh their knowledge and qualifications. It also has a critical role to play for individuals who do not live near a post-secondary institution or for whom the required training is not available locally. In the knowledge society that we have entered, life-long learning has to be a core element of the post-secondary system. However, in developing these educational alternatives, care should be taken not to duplicate an educational opportunity that already exists in a cost-effective and accessible manner.

Private Universities and Colleges

There are essentially two kinds of private post-secondary institutions in the province: those that offer career-specific training, and those that offer university or college degrees or diplomas. There are some 72 career colleges registered under the *Private Occupational Training Act*. They offer training in a variety of occupations from hairdressing and truck driving to business administration, child care and human resources management, for a fee which sometimes can be substantial.

There are very good career colleges which represent an important complement to the post-secondary system in New Brunswick by offering training in fields not offered by type or in volume in public institutions. Indeed, we were told of an implicit understanding that the community college generally avoids open competition with career colleges. Because of this, we believe they should be recognized as a component of the provincial post-secondary system and they should be represented on the New Brunswick Post-Secondary Education Commission and the Presidents' Council.

At the same time, some career colleges have been cause for concern because of the very high default rate associated with students borrowing under federal and provincial programs. Some of this is undoubtedly attributable to unscrupulous operators training students for non-existent jobs, at tuition rates that, in comparison with future earnings, almost guarantee that loan repayment will be a problem. The proposed information portal could play an important role here, letting students know the reality of the situation they are contemplating.

The New Brunswick Association of Career Colleges is currently developing its own quality assurance system. This initiative must come to fruition and lead to rigorous and independent evaluations. Being accredited will be a good sign of an institution's seriousness and ability to offer an education of quality. Attendance at a college accredited under such a system should be a condition for receiving student aid.

In addition to career colleges, there are also private universities offering degrees and diplomas under charters granted by the provincial legislature, some for profit and some not-for-profit. The latter typically have a specific religious orientation. There are currently two for-profit institutions, Lansbridge University and Yorkville University, both situated in Fredericton, and a third one planned to open shortly. There are three not-for-profit

institutions, the Atlantic Baptist University in Moncton, Bethany Bible College in Sussex, and St. Stephen's University in St. Stephen. None of these institutions currently receives public funding, but if they develop as planned, it would not be difficult to imagine future overtures in that regard.

We take the view that a university degree represents an important brand or trademark granted under the authority of the provincial government. It follows, therefore, that the province must protect the quality of such a degree. The province already recognized this need when it signed the Council of Ministers of Education, Canada (CMEC) agreement on a framework of standards for degrees and quality assurance reviews, as we indicated earlier. For this reason, any institution offering a degree under provincial legislation should be required to submit to the quality assurance program administered by or under the authority of the New Brunswick Post-Secondary Education Commission. As well, private colleges that would like to have their programs considered for public degree and/or diploma credit transfer could submit their programs for quality assurance review.

Private universities' representatives, whether for profit or not, if they have been accredited under the provincial quality assurance protocol, should be represented on the commission and the Presidents' Council.

Reaching Out

International Students

New Brunswick's policy with respect to the recruitment and admission of international students has progressed through a series of adjustments that reflect growing liberalization on the one hand, but an underlying indifference on the other. Beginning in 1979, under a policy administered by the MPHEC, New Brunswick established a policy by which international students were charged a differential fee which was collected by the provincial government. In 1994 the differential fee was set at $1,700 per year. Then in 1997 the provincial government withdrew its involvement, and following an adjustment to the operating grant, it allowed universities to set their own fees for international students. An interesting experiment took place between 1998 and 2003 in which, for the first time, New Brunswick adopted a strategy respecting international student recruitment, known as the New Brunswick International Student Recruitment Project. Under this strategy post-secondary institutions agreed not to compete for foreign students, but to co-operate in their integration and support. A target was set to increase international enrolment to 1,000, and financial assistance was provided by the Atlantic Canada Opportunities Agency. When the strategy was wound up in 2003, it had witnessed an increase in the proportion of international students in provincial post-secondary institutions from 2.5 per cent in 1995-96 to 9.5 per cent in 2004-05.

Recruitment of international students offers many advantages to New Brunswick and its post-secondary institutions. International students give a cosmopolitan boost to the institution and the community in which they study and reside. They provide an important economic injection into the province. They bring new ideas and establish contacts that can last a lifetime and lead to all manner of future initiatives. They also offer an important antidote to the declining enrolment that may otherwise face the province's post-secondary institutions.

There are several things New Brunswick and its post-secondary institutions can do to increase the number of international students. One thing we know is that money is not the most important factor in attracting international students. What matters most is how they are received and supported, including assistance with language training, integration into the community, visa and citizenship counselling, and help and advice in obtaining employment. The full scope of such a strategy takes us beyond our mandate, but one thing that is well within our mandate and which we recommend, is that our post-secondary institutions commit to using a significant amount of any differential fees they charge to go toward programs and services designed to assist the settlement and integration of their international students. We do, at the same time, urge the government to give serious consideration to the development of a more comprehensive strategy that would place international student recruitment in the full context of a provincial immigration policy with quantitative and national targets.

New Brunswick should not wait for this comprehensive approach. Concerted action is required now. We recommend that the New Brunswick Post-Secondary Education Commission, in collaboration with the Presidents' Council, develop a recruitment strategy for international students. It should be designed with a view to eventually becoming a component of the broader provincial immigration policy.

We were told...

The challenge of finding work when you are an international student

All the work is done. There is nothing left for Chiaki to do but wait until this spring's graduation from St. Thomas University. The Japanese student has undergone a four-year Bachelor of Arts, Major in Journalism, and will set out this summer in search of work in the media.

Graduation is an exciting time for Chiaki, but as an international student, it brings with it pressure Canadian students may not experience.

"We international students must find jobs that relate to what we study in the four years of university. We currently have 90 days to find those jobs; so me, for example, I have to find journalism-related jobs in 90 days after graduation."

She said obtaining a student visa – permitting an international student to study in Canada – is not overly difficult as long as one scores well on the Test of English as a Foreign Language (TOEFL) exam.

It's obtaining a permanent-resident visa after graduation that can be difficult.

"Of course, one can simply go back to his or her home country and do all the paper work in order to get a working visa, which will probably take a lot of time," Chiaki said. "So those people, including me, who want to start working right after graduating, have some difficulties finding a job and get the working visa all at once during the limited time."

Chiaki said she has heard of attempts on behalf of the government to extend this 90-day time period. For now, she said she's glad to have met some contacts who may help her find a job.

"I wouldn't say that Canada does not provide us with job opportunities, but those international students who don't have a lot of connections with people simply don't know who to talk to about job hunting and stuff. As for me, I am just lucky to know several people in Montreal who work in the fashion industry and in journalism."

First Nations and Post-Secondary Education

If we learned one thing about the issues facing First Nations and post-secondary education, it is that it is virtually impossible to separate post-secondary education from other social and economic issues. Especially for those living on reserves, federal and provincial rules and regulations intertwine to create an interconnected web of programs and services that defy easy separation. We do not wish to suggest adding any more layers of isolated programming to this already complex web. But at the same time, we cannot simply leave the situation as it is. It is not working effectively.

There is self-interest at play here as well. The First Nations population in New Brunswick, while relatively small, is the fastest growing segment of the provincial population. It is also relatively poorly represented in our post-secondary institutions. If New Brunswick is to increase the proportion of its population with a post-secondary education, which it must for its own well-being, then addressing the needs of First Nations citizens could be one of the most effective strategies for the province to adopt.

The question, then, is how best to do this. We suggest the best way to begin would be to adopt a policy similar to that in British Columbia, by which the provincial government has decided not to allow jurisdictional issues to stand in the way of addressing real problems. Provincial services are to be offered to First Nations populations as full citizens of the province, with federal-provincial responsibilities to be sorted out independently. We think a similar approach could yield substantial rewards.

The real challenge will be to sort out federal and provincial jurisdictional issues. This is a challenge that has long been with us, and solutions will not be found without a great deal of good will and determination. The federal government has shown itself willing in other instances to enter into province-specific arrangements of an experimental or demonstration character. Could not a New Brunswick solution be developed in partnership with the federal government? The rewards

of a successful co-operative approach that increased First Nations' graduation rates would be substantial.

Having said that, some actions should be taken as soon as possible to increase access to post-secondary education for First Nations people. First, institutions should be encouraged to make special efforts to increase the number of their First Nations students. This could be done through performance-based contracts between the interested institutions and the department. The concept of performance contracts will be discussed at greater length later in our report. Second, all efforts should be made to streamline the education path of First Nations students. This streamlining appears to be particularly necessary in the case of apprenticeship, where apparently First Nations students do not always get the timely support they need to enter an apprenticeship program and sometimes even face discrimination.

New Brunswick High Schools

While beyond the scope of this commission, the amount of written and oral input we received regarding the New Brunswick high school system clearly indicates that this is a topic of particular interest and concern to the public. It is also an area where very strong views exist. High school preparation and performance are important to the commission, since it has a direct impact on the performance of the New Brunswick post-secondary system. For this reason, we were quite pleased to learn of the government's intention to undertake a review of the New Brunswick high school system. Yet over the long term, there needs to be more ongoing interaction between the two systems. It is for this reason that we recommend that high school representatives serve on the Presidents' Council as a means of encouraging dialogue and increased understanding.

Paying for Post-Secondary Education

Tuition Fees, Debt and Student Aid

At present, New Brunswick university students pay the second highest tuition fees in Canada, second only to Nova Scotia. New Brunswick is also known as a "high debt" jurisdiction. The average university undergraduate with a government loan owes $32,000. The national average is just $20,500. Not only is student debt high, it is also rising, while in the rest of Canada it is stable. Student debt in the Atlantic provinces is 30 per cent higher than in Ontario. Six years ago it was only five per cent higher. With high and rising debt levels, it is not surprising that loan defaults are also high.

These factors are all interrelated. High tuition contributes to high debt levels, especially when, as in New Brunswick, students tend to have lower levels of savings and parental support and fewer and lower-paying jobs. High debt levels are a contributing factor in loan defaults, especially for graduates who encounter periods of low income after graduation. High debt levels also contribute to higher drop-out rates. By way of contrast, we also know that students who receive bursaries which reduce their debts stay in school longer and are more likely to complete their program of study. It is also the case that undergraduates with higher debt levels are less likely to embark on graduate studies.

What can be done about this rather pessimistic scenario? There are two obvious possibilities. One is to reduce tuition fees and other costs of post-secondary education; the other is to improve student aid. We will address the second of these options shortly, but first we need to consider the wisdom of proposing a reduction of tuition. Before doing that, however, it is important to note that several of our earlier recommendations should significantly reduce the total cost of post-secondary education for a number of students. The information portal proposed earlier will provide students with an array of information about their post-secondary options, including the cost and benefits of alternative programs. This should reduce the likelihood of students making inappropriate and costly choices that could lead to unnecessary debt and withdrawal. Improving credit transfer will also reduce the cost to students, since it will reduce the likelihood of paying twice for competences already acquired in a previous post-secondary context. And making at least the first year or two of university programs available wherever a post-secondary institution exists will mean that increased numbers of students will be able to live at home and thus avoid the costs of room and board.

New Brunswick needs to increase post-secondary participation and graduation rates. Tuition levels will affect access insofar as higher tuition levels are seen as a barrier to access. The trouble is that reducing tuition, if done across the board, is very expensive. There are about 26,000 post-secondary students in New Brunswick, so a $1,000 reduction in tuition would cost the government about $26 million annually. And the savings would go to all students, whether they needed it or not. Moreover, reducing tuition fees in this way would place the government firmly in control of tuition fee policy.

There are obviously reasons for regulating tuition fees, either by prescribing the absolute amount or by controlling annual increases. A number of provinces have experimented with this, but the results have been less than impressive. For one thing, it turns tuition

fee policy into a political contest that easily spirals into an inability on the part of government to escape a de facto freeze. Quebec offers the most vivid illustration of this phenomenon. For another thing, regulating tuition inhibits institutional differentiation which is important in promoting access.

On balance, we do not favour government regulation, but prefer to tie any tuition increases to a policy on student aid. We are particularly attracted to the approach used for a time in Ontario, by which post-secondary institutions were free to set their own tuition fees, but a portion of any increase in fees (30 per cent in Ontario's case) had to be allocated by the institution to a form of student aid. The definition of student aid in this case was quite broad, and included bursaries and part-time or summer employment. This would have the parallel advantages of both dampening any enthusiasm that might exist for excessive tuition increases, while increasing the funds available for student aid. We think this approach has considerable merit and we recommend that it be applied in New Brunswick.

While we want to maintain institutional autonomy in the area of tuition policy, we do not favour a situation in which colleges and polytechnics might use "discounted" tuition fees to compete among themselves in the area of university programs. This would be costly to the province and, in the end, counterproductive. We propose several steps that should avoid such a situation. First, we propose that the tuition fees charged by colleges and polytechnics offering the first one or two years of university work not be lower than the lowest fee charged by a university for that type of program (arts, science). We realize that this goes somewhat against at least the spirit of our preference to avoid tuition regulation, but it is a modest transgression and should work to protect the entire system. The second step we will propose as part of a new approach to government funding is that it be designed to remove any significant financial advantage to an institution that seeks to increase enrolment simply by poaching on other provincial post-secondary institutions. This will be done through the use of an enrolment corridor system, which will be explained in more detail later.

The new polytechnics will, of course, need to develop a complete structure of tuition fees. Such a fee structure will need to take into account the level of programs offered. But in developing this structure, we expect that tuition fees for college-level programs would not differ significantly from those charged in the community colleges.

A second critical issue concerns student debt. As pointed out earlier, New Brunswick students carry very heavy debts, averaging $32,000 for those with government loans. This is too high and needs to be addressed. To begin with, New Brunswick's student aid program is far too heavily weighted in favour of loans as opposed to grants. Only 16 per cent of financial aid comes in the form of a grant, not requiring repayment. The comparable figure for Canada is 30 per cent. This contributes directly to the high debt ratio and high default rate. What is needed is a grant or bursary program that ensures that the total student loan in any given year from government sources, and therefore the total debt incurred over a normal two- or four-year program, does not exceed a fixed ceiling. What is needed, and what we recommend, is the introduction of a loan reduction bursary that ensures that a student's loan is paid down to a given amount each year. Quebec, Ontario, Manitoba, and British Columbia all have such programs.

Such a loan reduction program is entirely feasible for New Brunswick. Calculations based on 2004-05 borrowing levels (excluding graduate students) indicate that capping the maximum loan at $8,000 per year, or $32,000 over a four-year period, would cost about $7.4 million annually. It would mean that the current average student debt would become the maximum. But New Brunswick can and should do better than that. Setting the maximum loan at $7,000 would cost an additional $6.9 million, while $6,000 would add about $14.7 million. Due to changes in the New Brunswick loan program, the actual cost of those ceilings will be higher, but the exact amount is difficult to calculate. Such a program would also be relatively simple to administer. Once a student's financial need was determined, an amount of up the specified ceiling would be provided as a loan and any need above that would automatically become a grant or

bursary. We believe, as we will demonstrate shortly, that New Brunswick can and should set a loan ceiling and institute a loan reduction program based on a maximum loan of $7,000 or less.

A third important issue concerns students from low income families or from family backgrounds where going to college or university has not been a family expectation, who are reluctant to incur substantial debt and who are also likely to discount the longer term benefits, including increases in lifetime earnings, that are associated with a post-secondary education. Fortunately, there is a program in place designed to address this issue.

We refer to the federal government's Canada Access Grants which reduce tuition for dependent students from low-income families by 50 per cent in the first year of post-secondary study. As part of a two-year trial, with funds provided through the Canada Millennium Scholarship Foundation, this program was expanded in New Brunswick to include up to two additional years of reduced tuition. Unfortunately, the trial period expires this year and may not be renewed. This would leave students still eligible for the Canada Access Grants but only for the first year of study. An independent report provided by the Canadian Millennium Scholarship Foundation estimates it would cost the province about $1.25 million to continue the supplement, and we recommend that it do just that.

The fourth issue that needs to be addressed concerns students who run into difficulty repaying their student debt, either because of low incomes after graduation or due to some form of financial hardship. New Brunswick does have limited interest relief and debt relief programs, but we are aware of a new approach being introduced in Nova Scotia for 2007-08, and we believe it would represent a considerable improvement over the current systems in New Brunswick. It is called an Enhanced Repayment Assistance Program. Benefits are available for up to 54 months, with loan payments geared to income, and a maximum repayment rate at 20 per cent of income. There is a 15 year "sunset" provision, for those with persistently low incomes, after which the loan is forgiven. Moreover, eligibility criteria have been

We were told...

The scary debt that sends you to work

Molly is freshly graduated from St. Thomas University and is an ideal candidate for graduate studies. Leaving STU with an honours degree in anthropology, she was designated the top student of her class. She received and maintained the institution's President's Scholarship, worth full tuition each year, and was named to the Dean's List annually.

Molly was also recently accepted into the New School in New York, and offered a $9,000 scholarship to take on a Master's degree in international development and developmental anthropology.

She, however, will not be going.

A native of Wellington, Nova Scotia, Molly still had to pay for four years of living expenses in Fredericton despite her full academic scholarship. She is therefore now entering "the real world" with a debt of $27,000.

"Because of that debt, I can't go to grad school this year with a clear conscience," she said. "It hangs over my head."

She attributes at least some of her debt to the fact that she traveled fairly extensively throughout her four years at STU. She helped organize a volunteer excursion to Ecuador twice and was awarded a scholarship to help fund a single-term exchange to Australia. But most of her money has gone toward rent and everyday necessities in Fredericton.

To pay her current debt and render herself able to take on graduate studies, Molly plans on traveling again – this time to where there's money to be made. Her first choice: Asia, to teach English.

Looking back on her past travels and the debt they added to, Molly has no regrets.

"I would do it again in a heartbeat," she said.

And as things look right now, she may have to.

simplified and the application process streamlined. It is estimated such a program would cost in the vicinity of $850,000. It would be a logical complement to the proposed loan reduction program, particularly because it would address repayment problems encountered by students with outstanding debts that were incurred before the proposed loan reduction program could take effect, and therefore accumulated truly burdensome debt loads. It would also, of course, apply to any student who might run into difficulty repaying a student loan in the future.

We are recommending this multi-pronged approach to student aid. Its additional cost will be in the order of $15 million (or somewhat higher if the government chooses to set an annual debt ceiling below $7,000). That may strike some as a very large increase, but at this point we are compelled to contrast the benefits that would result from such a comprehensive student aid program with two recently introduced schemes, the tuition tax cash back credit and the $2,000 up-front grant for first year New Brunswick students. As regards the tax cash back credit, there is no evidence to suggest that this measure will improve participation in post-secondary education, or graduation rates. It will certainly have no immediate impact on student debt, since it does not benefit students until after graduation. While it may help some students with debt repayment, it appears that students will not realize the full benefits of the tax credit even upon graduation. The credit will only be available in the first calendar year following graduation, and since it cannot exceed New Brunswick income tax payable each year, its full value cannot be realized until students earn larger salaries. Because defaults tend to occur during the first three years following graduation and are strongly correlated with low post-graduation income, it is unlikely that the tax credit will serve as an effective proxy for a debt reduction or management program. It is also not an equitable use of funds, since students with no debt benefit as much from the tax credit as do students with very high levels of debt.

As for the $2,000 grant, payable to all New Brunswick students entering a university degree program, while we applaud the intentions behind the scheme, it too suffers from serious impediments. Primarily, it suffers all the disadvantages discussed earlier regarding reductions in tuition fees. It is very expensive and it is not focused on needy students. It could be much better employed in a program targeted to students who actually need the assistance. Moreover, it discriminates against college students and would pose a problem in applying the principle to polytechnics.

We recommend, therefore, that both the tuition tax cash back credit and the $2,000 up-front grant for university students be eliminated, and the proceeds devoted to an improved student assistance program, incorporating the three elements outlined above, and with a loan ceiling set at $7,000 or less. According to the 2007-08 New Brunswick budget, elimination of the tax credit and up-front grant will save the government over $13 million. This will cover most of the costs of the student aid program with a $7,000 loan ceiling. The government could even envisage a further reduction of the loan ceiling to $6,000 at reasonable cost. Our feeling is that debt reduction strategies will probably have a more positive impact on provincial retention objectives than "reward" programs that apply to everyone.

We do need to return for a moment to the idea of tying repayment obligations to post-graduation income as incorporated into the Nova Scotia debt relief program. This idea has received worldwide attention. Known generally as income-contingent loan repayment (ICLR), it was advocated most recently by Bob Rae in his Ontario report. ICLR involves tying the repayment of a student's entire loan to his or her post-graduation income. That is, a student would repay a certain percentage of income, a percentage that would probably increase in stages as income increased (much like our progressive income tax system), until the debt was retired or until a maximum number of years expired, usually in the order of 15 to 20 years. ICLR schemes have much to recommend them, at least in principle. They mean, in their simplest terms, that a student is not faced with a fixed debt which, under present circumstances, can reach frightening proportions, but only with the obligation to pay a proportion of future earnings in repayment, and with the assurance that if his or her income falls below a specified level, he or she pays nothing.

Despite these apparent advantages, and despite the successful introduction of income-contingent schemes in Australia and the U.K., the concept has received a very negative reception among Canadian students, mostly because it is perceived as a thinly veiled justification for increasing tuition (which, unfortunately perhaps, was exactly why it was originally proposed in a federal "green paper"), and partly because the prospect of a 15 to 20 year debt obligation for some lower income graduates is seen as regressive. What is missed in these criticisms is the realization that current student loans, which average $32,000 in New Brunswick and can reach in excess of $100,000, have to be repaid without regard to post-graduation income (unless the student is eligible for existing and limited debt relief programs). Perhaps it is not surprising that default rates are high.

The more serious impediment in the way of an ICLR scheme is the necessity of obtaining federal agreement, at least under current arrangements. Repayment would require use of the federally administered income tax system, and while this would enormously simplify the system, it is apparently strongly resisted by federal officials. But whether ICLR is on the agenda or not, there is a pressing need to review and co-ordinate federal-provision student aid programs. Currently a lack of harmony exists between the two with, at times, conflicting objectives. A resolution of this situation should be a high priority for the provincial government which might, with appropriate compensation, go as far as a New Brunswick-run program as is the case in Quebec.

Government Funding

If New Brunswick is going to seize the opportunity to build a post-secondary system that aspires to excellence, that seeks to achieve the goals set out in this report, it will have to devote increased resources to that effort. Not to do so, or not to do so adequately, would be to miss the opportunity to provide this province with the leadership that can take it to a new level of social and economic progress and provide its students with the education and training that will put them in a competitive position to achieve their goals. We are confident that New Brunswick will not miss this opportunity.

New Brunswick currently spends the second lowest amount of all the provinces in transfers to universities. At just over $8,440 per full-time equivalent enrolment (FTE), only Nova Scotia spends less. The Canadian average is $12,170. Saskatchewan is the highest spending province, at just over $16,000. If we add colleges to the calculation for New Brunswick, the figure rises from $8,440 to $9,000 but unfortunately, this precludes comparisons with other provinces (university data is taken from the Canadian Association of University Business Officers, CAUBO, and is the most reliable available). Data on colleges is notoriously weak and unreliable, seldom permitting useful comparisons across jurisdictions or between sectors. Because of this, the discussion that follows if based on university data.

Even more telling, perhaps, is that if we take the total revenues that New Brunswick universities receive from all sources (tuition, grants, ancillaries, donations, etc.), they actually come last of all 10 provinces, with a total of $22,100 per FTE student compared with $24,400 in Nova Scotia and $27,700 in Ontario. Most serious, these illustrations are on the low end of the scale, and most other provinces are spending a great deal more than any of these.

Of course this has to be put into context. New Brunswick does not have the resources of most other provinces. As a proportion of total provincial resources, or gross domestic product (GDP), New Brunswick's spending on post-secondary education ranks at the top of the provincial scale. New Brunswick spends 1.5 per cent of GDP on post-secondary education, the same as Quebec but well above the provincial average of 1.1 per cent.

But that is not the complete context that we must consider. New Brunswick is a beneficiary of Canada's equalization program, the essential principle of which is that each province should be able to provide its residents with a reasonably comparable level of services with a reasonably comparable level of taxation. Insofar as a province's own resources fall below the national standard, federal transfers make up the difference. It is not unreasonable, then, to suggest that New Brunswick's ultimate aim should

be to reach this national level. That is probably not realistic in the short term, but it needs to be achieved in the mid term. To reach the national average would require an increase in provincial spending on post-secondary education of about $80 million.

We propose a more modest short-term goal, but one that could still make an enormous difference to the contribution of post-secondary education to the economic, social and cultural development of the province. Along with annual economic adjustments, we recommend that New Brunswick increase its spending by $50 million over the next three years. This would still leave New Brunswick's spending on its universities below that in Newfoundland and Labrador, and Prince Edward Island, but it would be slightly above Ontario. It would bring total university revenues up to par with Nova Scotia and reasonably close to the average of universities in eastern Canada. About $20 million of the additional funding should go to institutional operating budgets, including the proposed support for the indirect costs of research and any other matching research grants the government may decide to support. The remaining $30 million should be devoted to the special purpose fund, to be described in detail shortly.

We observed substantial excess capacity in the college system which, as a result, has a higher level of spending on a per student basis than the universities. While some of the colleges have shown themselves to be particularly dynamic in their operations, the rules regarding applications and admissions for the college system as a whole are unnecessarily bureaucratic and not student friendly. As a result, some of the college campuses operate with lower enrolments than approved places (fewer students than "seats", to use prevailing jargon). As a result, we believe there is room to increase enrolment substantially without increasing spending. This will bring colleges closer to the national average in terms of both their share of total post-secondary enrolment and the cost per student.

We are also recommending that the government commit to a three-year plan of staged increases in funding, with a similar commitment to continue multi-year funding. This is important to give the institutions a framework within which to build their strategic plans. The reciprocal expectation is that the public post-secondary institutions will provide multi-year tuition commitments. This, in turn, is important for students, so that they can plan their futures in the knowledge that their cost will not be subject to the vagaries of annual budgets. Other provinces have been moving in this direction, and it is time that New Brunswick did so as well.

Let us be very clear on one thing. We are not recommending an increase in funding with no strings attached. There is no advantage for New Brunswick if we simply move to a more expensive version of the same post-secondary institutions. The system does need additional funding to sustain current operations at acceptable levels and make some of the changes recommended earlier. But the majority of the additional money recommended should be used in order to do new things, to do things differently and to do things better. Our proposals below should make this clear and give it substance.

The Current MPHEC Funding Formula

Before addressing in greater detail the proposed addition of new money to the system, we need to deal with the question of how the current provincial grant is distributed among universities. New Brunswick participated in the funding formula developed by the MPHEC beginning in 1978-79. It still uses that formula to some extent, but no longer includes a feature designed to adjust for significant increases in enrolment in particular universities. A significant feature of the MPHEC formula, which still applies, is that the majority of funding (75 per cent) is distributed as a flat grant, calculated simply as whatever each institution received the previous year plus (or sometimes minus) whatever the government's budget allocates by way of a general increase (or decrease). The remaining 25 per cent of the so-called "unrestricted" funding is distributed on the basis of relative shares of enrolment,

weighted according to the programs in which students are registered (there are also "restricted" grants, intended to support capital and capital-like expenditures).

There are three problems with this formula. First, because it was designed to place a greater value on stability, at the expense of growth, it penalizes a university with growing enrolments. This has worked to the particular disadvantage of St. Thomas University, although partial compensation for that was made in a one-time adjustment, and the Saint John campus of UNB. The formula is no longer appropriate to a dynamic post-secondary system that wishes to increase participation and requires a new level of responsiveness.

Second, the enrolment weightings are so old and simplistic that one wonders if they accurately reflect relative program costs, which was their original purpose. Fortunately, this issue of enrolment weights has generated a great deal of national and international interest and there is now or soon will be available a great deal of comparative data upon which a judgement of the appropriateness of the weights can be made. This issue will become increasingly important as the formula moves from a fixed to a more variable basis.

The final and most serious deficiency in the MPHEC approach, which is based on the sole use of a formula, is that it serves no public policy purpose, except to transfer money from the government to the universities.

A New Approach to Funding

We propose a new approach, with one part based on a formula and another part reserved for special purposes. This new approach will be more equitable for the institutions and will also promote and reward specific public policy objectives determined by the province. The first part of the new funding approach would be a revised version of the MPHEC formula, with a reconfiguration of existing funds and the injection of an additional $20 million. The new formula would also cover grants to colleges and polytechnics. The second part, the special purpose fund, will require additional funding from the New Brunswick government. As indicated above, we propose that an amount of $30 million be allocated for this special purpose fund. The exact details of this new approach, which should apply to colleges and polytechnics as well as universities, will need to be worked out by the department, in conjunction with the commission.

Funding of the proposed New Brunswick system

- **Present – ±$250M**
- **Proposed increase (3-year phase-in) – $50M**
- **Small base grant**
- **Larger variable enrolment grant**
  - Weightings for different programs
  - Corridor of enrolment
- **Special purpose fund**
  - Performance-based contracts
  - Specific activities or projects

We look first at the new formula. It should incorporate two elements: a relatively small base grant and a larger variable grant based on weighted enrolment. The purpose of the base grant would be to recognize that all institutions require administrative and support services. Part of this base grant should be fixed and another part adjusted to the size, complexity and mission of the institution. The allocation of the base grant among the institutions should be determined by the department, with advice from the commission. It should take account of, but not be wholly driven by, total enrolment, program diversity, and any special responsibility assigned to the institution by government policy, such as the continuing commitment to instruction in French in several of the institutions.

The second component should be an enrolment grant, based on a three-year rolling average of weighted enrolments. The original MPHEC weightings may serve as the starting point in the development of a new enrolment formula, but, as previously stated, these should be reviewed and adjusted on the basis of a comparative analysis of program costs in comparable institutions, including colleges and polytechnics. Efficiency should certainly be a significant consideration here, and institutions should not be rewarded just because they choose to offer relatively costly ways of doing things, nor should low cost alternatives be accepted as a way of increasing revenue at the expense of program quality. To avoid this, as well as destructive competition, an enrolment corridor should be agreed upon as part of the strategic planning and system funding processes. Increases in student population above the corridor would be discounted in the formula, funded at a lower rate, or not at all. Similarly, decreases in enrolment outside the corridor would lead to decreased funding, while decreases within the corridor range would not change funding levels. Corridors typically run in the order of ±3 per cent of approved total weighted enrolment. The detailed design of the enrolment grant should again be undertaken by the commission, yielding advice to the department.

The new formula should be phased in over a period of three years. If necessary, some help from the special purpose fund could be given to ease the transition.

The special purpose fund would support two policy objectives. The first of these two policy objectives should involve performance-based contracts (PBCs) agreed to and signed between institutions and the commission. They should account for about a third to half of the special purpose fund. The nature and purpose of these performance contracts need to be explained.

As with any contract, a PBC is an agreement between two parties, in which each party commits itself to delivering specific items described in the contract, subject to the other party fulfilling its commitments. When signing a PBC, the commission would agree to pay a pre-determined amount of money, in return for the improvement of the institution's performance in specified areas of its operations.

It is important to note that PBCs are not competitive grants. They are not designed to support specific projects, but to improve performance in a specified area. Such a target might be, for example, to improve access to post-secondary education from underrepresented population groups. Indicators would then be specified that measure the degree of underrepresentation and quantified targets set for its improvement. The institution that has signed the PBC must be given considerable latitude in selecting the strategies that it will choose to achieve the agreed results. These strategies can be quite complex. PBCs represent a way to ensure that institutions respond to the commission's priorities; they are not intended to involve the commission in managing the institution.

However, as with any contract, the paying party (the commission) wants to assure itself that the strategies selected by the institution are likely to be successful. For this reason a PBC should specify the goals and targets to be achieved, the strategies to be pursued, and a series of indicators that will permit monitoring the progress achieved.

if progress is not satisfactory, the commission can ask for an explanation or suspend or cancel the contract. The commission would not, to repeat, supervise or intervene in the implementation of the contract. It is important, however, that the goals be precise and clear and that indicators be carefully selected and trusted by both parties.

It should perhaps be pointed out that institutions would be under no obligation to enter into one of these contracts. They could simply choose to forego that portion of available funding. But if they choose to sign a performance contract, they would accept the obligation to live up to its terms.

The other component of the special purpose fund would be devoted to specific activities or projects important to the province, usually undertaken by specified institutions. The kinds of activities supported by this component of the special purpose fund might include an expansion of graduate education, distance education initiatives, or the establishment of provincial centres of excellence. Theses centres of excellence would require careful scrutiny and due diligence, but their funding could be in the nature of a competitive grant. The logic behind these centres would be to provide New Brunswick with a strategic advantage through the realization of a specific project or program. Institutions would submit detailed proposals for the establishment or recognition of a centre of excellence, and funding would be provided after thorough evaluation of its quality and feasibility, by experienced assessors. Colleges, polytechnics, and universities would all be eligible to apply for such funding.

With this approach, we believe New Brunswick would acquire the tools necessary to begin to steer its post-secondary education system in directions that serve identified needs of the province. We believe capital grants, including those associated with the CFI, as discussed previously, should continue to be determined by the provincial government, with advice and input from the commission and the institutions.

The Challenge of Change

We have now outlined the direction in which we believe New Brunswick must move, and the reinvestments it must make if it is to seize the opportunity of reshaping its post-secondary system to become the powerful instrument of social and economic growth and development of which it is capable.

At the heart of our recommendations is the vision of New Brunswick's post-secondary system as a true system, one in which the several parts are co-ordinated and which reinforce each other in the pursuit of goals of benefit to the whole province, its distinct regional and linguistic communities. It is a system in which carefully chosen goals are pursued with vigour and imagination, with the result that New Brunswick is able to compete with the best in the world in areas of particular importance and relevance to the province.

The post-secondary system we envisage is fixed on what is efficient and effective for students. The focus is on students, not institutions. Working within a student-oriented system will require important changes on the part of institutions. Some of these changes will not be made without difficulty, but they are necessary.

It is a system that puts a premium on excellence and promotes programs of high quality in all that it does, including both teaching and research. It is guided by a firm hand, in the department and commission, but it respects the necessity of giving institutions and individuals the freedom necessary to choose the best means to accomplish their goals.

Some reinvestment is required both to reach the goals we have set and to help institutions make the necessary changes. But it is not just more money. More of the same is not good enough. It has to be smart money, designed to produce real improvements involving transformational changes. To continue on the current path is to accept a future of defeat.

There is no escaping the world we now live in. It is a world of increasing global competition dominated by giant economic players, both corporate and political. For New Brunswick to prosper in this environment, economically and socially, it has to make strategic choices, it has to choose where it can develop a strategic advantage, it has to invest in ways that make a difference, and it has to be prepared to make institutional changes.

New Brunswick will be in good company if it accepts the challenge of investing in post-secondary education as a key element in a strategy of economic and social growth. Think of Ireland and the model it has become of how a small jurisdiction can become a "Celtic tiger". Newfoundland and Labrador are attempting to emulate at least a part of that strategy. Ontario, Alberta, and several American states have recently reinvested in post-secondary education, some on a very large scale. New Brunswick cannot allow itself to be left behind. That is the route to mediocrity.

New Brunswick cannot compete academically in all areas. It does not have the resources for that. It has to target its investments strategically, ensuring a good basic education for all but with significant international strengths in selected areas.

The post-secondary structure we have proposed will go a long way to providing New Brunswick with an integrated system that can capitalize on strengths in areas of comparative advantage, in which the several parts work together to strengthen the whole system. New Brunswick will be the first province in Canada,

and perhaps the first jurisdiction in North America, to actually establish such an integrated, public-private partnership. That, plus the reinvestment that must accompany it, will be New Brunswick's strategic advantage.

We fully appreciate that the transformational changes we have proposed will not be accomplished without difficulty. There will no doubt be opposition to change, by those who prefer the status quo. They advance academic, philosophical and personal reasons to keep things the way they are. We were asked to give the government the best advice we could, from a student perspective. We have tried to do that. We do not believe the status quo serves students' interests adequately. Others may oppose our recommendations because they would like to see changes of a different nature. Some would like to see greater centralization, with fewer institutions, including campus closures. We do not believe this is in the interests of New Brunswick students or its communities.

Change may be difficult, but it is possible. And New Brunswick can do it. It can lead the country in new ways of thinking and new ways of working together. Given the high level of engagement we saw during our consultations, we firmly believe that New Brunswickers need and want to move in this direction.

Summary of Recommendations

*A brief overview of **SOME** of the recommendations included in this report is provided below. Readers are encouraged to go to the section of the text identified to obtain a more comprehensive understanding of the recommendation and the rationale behind it. As well, one should read the entire report for a comprehensive understanding of all the recommendations, some of which are not included in this summary. Because they cannot be easily "abstracted", if the summary seems in any way to be inconsistent with the text of the report, the text should be considered the accurate version.*

Setting the Context for Action: The Necessary First Steps

1. Post-secondary education in New Brunswick should be transformed from an institutional focus to a true post-secondary system.

2. The New Brunswick government should clarify its own mission in post-secondary education and move to a more policy-focused role.

3. A new arms-length co-ordinating agency should be established called the New Brunswick Post-Secondary Education Commission. It should be responsible for:

- quality assurance
- establishment of an application and information portal
- policy advice to the department
- review of institutional strategic plans
- credit transfer
- system-wide support and initiatives
- regional and national co-ordination
- duality and linguistic obligations

4. A Presidents' Council should be established comprising the heads of most public post-secondary institutions and representatives of private institutions and high schools.

Organizing the System

5. A new kind of institution should be created, called a polytechnic. It should combine university and college expertise, offering programs that range from diploma through graduate education in selected areas of particular interest and importance to the local communities or to New Brunswick.

6. Three polytechnics should be established in New Brunswick, the Saint John Polytechnic, the Northeastern New Brunswick Polytechnic and the Northwestern New Brunswick Polytechnic.

7. The Saint John Polytechnic should be established by merging UNBSJ with the Saint John and St. Andrews campuses of the NBCC.

8. The Northeastern New Brunswick Polytechnic should initially be established by combining the CCNB campuses in the Acadian Peninsula, Bathurst and Campbellton and the university campus of UdeM in Shippagan.

9. The Northwestern New Brunswick polytechnic should be established by combining the CCNB and UdeM campuses in Edmundston.

10. The College of Craft and Design, the Maritime College of Forest Technology and the NBCC campus in Woodstock should be consolidated and, along with the other colleges (Dieppe, Moncton, Miramichi) separated from government, formed into an integral unit with one central administration.

11. The four remaining community colleges (Dieppe, Fredericton, Moncton and Miramichi) should operate as an integral unit with one central administration.

12. Dieppe should be assigned special responsibility for instruction in French in anglophone regions, and Moncton should be assigned special responsibility for instruction in English in francophone regions.

13. To improve access, Woodstock, Miramichi and Moncton should offer the first year of a general university program and, where possible and justified, the second year as well.

14. All public institutions will be required to submit strategic plans for review by the New Brunswick Post-Secondary Education Commission.

15. The *University of New Brunswick Act* and the composition of its board will need to be modified to take account of the establishment of the Saint John Polytechnic. Its administrative structure and processes should be streamlined.

16. The *Université de Moncton Act* and the composition of its board will need to be modified to take account of the establishment of the Northeastern New Brunswick Polytechnic and the Northwestern New Brunswick Polytechnic. In revising the act, special attention should be paid to a clarification of the university's mission and streamlining its administrative structure and processes.

17. New Brunswick must expand its capacity for graduate study and research, especially in areas of particular importance to the province. These efforts should be focused on UNB and UdeM.

18. New Brunswick should develop a research strategy which identifies and supports areas of current and potential importance to the province.

19. The province should adopt a policy of "matching" research grants in areas of high priority for the province and provide indirect support.

20. Apprenticeship training should be removed from day-to-day administration by the Department of Post-Secondary Education, Training and Labour.

21. Apprenticeship programs should be considered a fully functioning component of the New Brunswick post-secondary education system, including credit transfer.

22. Distance education needs to be expanded, with efforts concentrated at UNB and UdeM.

23. A rigorous and independent accreditation regime needs to be developed by the Association of Career Colleges and become a condition for receiving student aid.

24. Any private institution offering degree programs under provincial legislation should be required to submit to the quality assurance process administered by, or under the authority of the New Brunswick Post-Secondary Education Commission.

Reaching Out

25. The provincial government should consider developing a more comprehensive international student recruitment strategy within the context of a provincial immigration policy.

26. All public post-secondary institutions should be encouraged and supported through performance contracts to make special efforts to increase the number of under-represented groups (First Nations students, students with disabilities, and programs with significant gender imbalances, etc.).

Paying for Post-Secondary Education

27. Post-Secondary institutions should be free to set their own tuition fees, but a portion of any increase should be allocated in the form of student aid.

28. Tuition fees for university transfer programs charged by colleges or polytechnics should not be lower than the lowest fee charged by a university.

29. New Brunswick should adopt a three-pronged student aid program consisting of (a) a loan reduction component by which no student would acquire an annual student debt in excess of $7,000; (b) a supplement to the Canada Access Grant which would reduce tuition for low income students by providing relief beyond the first year of study; and (c) a program which assists students who encounter difficulty managing their student debt obligations.

30. The tuition tax back credit and the $2,000 grant for first year university students should be transitioned, with the funds re-allocated to the three-pronged student aid program described above.

31. New Brunswick should seek to improve co-ordination of the provincial and federal student aid programs.

32. New Brunswick should increase spending on post-secondary education by $50 million over the next three years. $20 million of this should go to increase institutional operating budgets and $30 million should be allocated for a special purpose fund.

33. The MPHEC formula for allocating grants to universities should be modernized and replaced by a new approach that applies to universities, colleges and polytechnics.

34. A government commitment to an ongoing three-year (multi-year) funding plan should be reciprocated by the public institutions providing multi-year tuition commitments.

Appendix A

Proposed Membership of the New Brunswick Post-Secondary Education Commission:

Commission President
Government appointees (11, staggered terms after initial appointment)
University of New Brunswick President
Université de Moncton President
Representative of other public university presidents (1, by rotation)
Representative of francophone polytechnics (1, by rotation)
President of Saint John Polytechnic
Director of the Community College System
CEO of the Apprenticeship Program
Representative of private career colleges (1, by election)
Representative of private universities (1, by election)

Appendix B

Proposed Board Membership of the Presidents' Council:

University of New Brunswick President

Université de Moncton President

Mount Allison University President

St. Thomas University President

Polytechnic Presidents (3)

College Directors
(System director plus one other, by rotation)

CEO of the Apprenticeship Program (1)

Private for-profit university president (1, by rotation)

Private not-for-profit university president (1, by rotation)

Private career college presidents (2, by appointment)

High School Principals (2, by appointment)

President of the NB Commission
on Post-Secondary Education

Appendix C

Proposed Board Membership of Polytechnics

Polytechnic President
Faculty members (2)
Students (2)
Staff member (1)
Administrator (1)
Governors appointed by the Government (14)

Appendix D

Those who made presentations to the Commission on Post-Secondary Education in New Brunswick.

We want to express our sincere gratitude to all those who shared their thoughts and dreams with us. Because of you, we were able to get a better understanding of the specific needs and opportunities of New Brunswick. Thanks to all those who took some of their valuable time to prepare briefs, meet with us, attend public meetings and share their comments. Your contribution is very much appreciated.

The following briefs are available on the commission's website at www.gnb.ca/cpse-ceps.

Aboriginal Affairs Secretariat

Apprenticeship and Occupational Certification Board

Association des anciens, anciennes, ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (AAUMCS)

Association des Anciens et Anciennes de Saint-Louis Maillet Inc.

Association des bibliothécaires, des professeures et des professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM)

Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (ABPPUMCE)

Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (APPUMCS)

Association étudiante du Collège communautaire de Bathurst

Association francophone des conseillères et des conseillers en orientation du Nouveau-Brunswick (AFCONB)

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick

Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Association of University of New Brunswick Teachers

Associations étudiantes du Collège communautaire francophone du Nouveau-Brunswick

Atlantic Baptist University

Bourque, Jimmy, Benimmas, Aicha and Aucoin, Angèla

Bourque, Jules P.

Bradley, Michael T.

Business New Brunswick

Canadian Association of University Teachers

Canadian National Institute for the Blind (CNIB)

Canadian Scholarship Trust Foundation

Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick

Clark, Roberta

Coastal Zones Research Institute Inc.

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Bathurst

Conférence des maires du Nord-Ouest et des Chambres de commerce de la région du Madawaska

Construction Association of New Brunswick

Darrah, Patrick D. and Somerville, Malcolm M.

District scolaire 3

Entreprise Chaleur

Enterprise Greater Moncton

Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Moncton

Faculté des Sciences de l'Éducation de l'Université de Moncton

Faculty Association of the University of St. Thomas (FAUST)

Faculty of Arts of the University of New Brunswick (Fredericton)

Faculty of Computer Science of the University of New Brunswick (Fredericton)

Faculty of Engineering of the University of New Brunswick (Fredericton)

Fédération des étudiantes et étudiants du Centre universitaire de Moncton (FÉÉCUM)

Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

Federation of New Brunswick Faculty Associations

Fondation du Collège de Bathurst Inc.

Fondation Saint-Louis-Maillet

Forum des maires de la Péninsule acadienne

Germain, Sandra

Groupe d'éducateurs professionnels du Nouveau-Brunswick

Henrie, Marc

Johnston, Frank P.

Lansbridge University

Learning Disabilities Association of New Brunswick

Leathley, Robert

Lindsay, Debra

L'Italien, Jean Paul

Maritime College of Forest Technology

Maritime Provinces Higher Education Commission

Martin, Philippe M.

Morency, Jean

Mount Allison Faculty Association

Mount Allison Students' Administrative Council

Mount Allison University

New Brunswick Advisory Council on the Status of Women

New Brunswick Advisory Council on Youth

New Brunswick Association for Community Living

New Brunswick Association of Career Colleges

New Brunswick Association of Social Workers

New Brunswick Community College/Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

NBCC/CCNB (central)
NBCC (anglophone)
CCNB (francophone)

New Brunswick Community College – Council of Student Executives

New Brunswick Community College – Miramichi

New Brunswick Community College – Saint John

New Brunswick Community College – St. Andrews

New Brunswick Community College – Woodstock

New Brunswick Digital Library

New Brunswick Forest Products Association

New Brunswick/Prince Edward Island Educational Computer Network

New Brunswick Student Alliance

New Brunswick Union of Public and Private Employees (NBU)

New Brunswick Universities Presidents' Group

Premier's Council on the Status of Disabled Persons

Richard, Arsène

Robertson, Cheryl M.G.

Ryan, Marie-Noëlle

Saint John True Growth Post-Secondary Education Task Force

Snow, Claude

Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick

Steering Committee on Post-Secondary Research (SCPSR)

St. Stephen's University

St. Thomas University

St. Thomas University Students' Union

Table de concertation régionale sur l'éducation postsecondaire au nord-ouest du Nouveau-Brunswick

Team Fredericton

Tracy, Dr. Nicholas

UNBSJ Political Science Society and James A. Tibbetts

Université de Moncton

University of New Brunswick

University of New Brunswick College of Extended Learning

University of New Brunswick Graduate Student Association

University of New Brunswick Student Union

University of New Brunswick – Saint John

University Programs on the Miramichi Inc. and The Miramichi Community

Vibrant Communities Saint John

Village of Rexton

Ville d'Edmundston

Ville de Shippagan

Vo-Van, Truong

Yorkville University

The following groups and individuals registered with the commission to make presentations during the public consultation meetings. Summaries are available on the commission's website at www.gnb.ca/cpse-ceps.

Albert, Ghislain

Association des anciennes et anciens de Saint-Louis-Maillet

Association des anciens et amis de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Association des étudiants du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Edmundston

Association des étudiants et étudiants de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Association francophone des conseillères et conseillers en orientation au Nouveau-Brunswick

Bourque, Jules

Bradley, Michael T.

Canadian Association of University Teachers

City of Bathurst

Construction Association of New Brunswick

Darrah, Patrick D. and Somerville, Malcolm M.

District scolaire 3

Enterprise Saint John

Entreprise Chaleur

Entreprise Restigouche

Fondation du collège de Bathurst Inc.

Fondation Saint-Louis Maillet

Forum des maires de la péninsule acadienne

Forum des maires du nord-ouest

Germain, Sandra

Johnston, Frank

Lindsay, Debra

Martin, Phillippe

Michaud, Christian

Morency, Jean

Municipality of Edmundston

New Brunswick Association for Community Living

New Brunswick Association of Social Workers

Robertson, Cheryl

Snow, Claude

Table de concertation régionale sur l'éducation postsecondaire au nord-ouest du Nouveau-Brunswick

Team Fredericton

University Programmes of the Miramichi Inc.

Village of Rexton

Ville de Shippagan

Many other groups and individuals addressed the Commission during the public consultation meetings. Some came with a prepared statement, others commented and finally some individuals simply chose to ask questions.

The commission also met with the following groups and individuals:

Apprenticeship and Certification Branch, Department of Post-secondary Education, Training and Labour

Association des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston

Association des étudiants du Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick - Bathurst

Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Association of University of New Brunswick Teachers

Associations étudiantes du Collège communautaire francophone du Nouveau-Brunswick

Atlantic Baptist University

Bethany Bible College

Coastal Zones Research Institute inc.

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Bathurst

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Dieppe

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Edmundston

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Péninsule Acadienne

Enterprise Greater Moncton

Faculty Association of St. Thomas University (FAUST)

Fédération des étudiantes et étudiants du Centre universitaire de Moncton (FÉÉCUM)

Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

Federation of New Brunswick Faculty Associations

Finn, Jean-Guy

Huntsman Marine Science Centre

Lansbridge University

Maritime College of Forest Technology

Maritime Provinces Higher Education Commission

Mount Allison University

Mount Allison University Faculty Association

Mount Allison University Student Association

New Brunswick Advisory Council on Youth

New Brunswick College of Craft and Design

New Brunswick Community College/Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick

NBCC/CCNB (central)
NBCC (anglophone)
CCNB (francophone)

New Brunswick Community College – Miramichi

New Brunswick Community College – Moncton

New Brunswick Community College – Saint John

New Brunswick Community College – St. Andrews

New Brunswick Community College – Woodstock

New Brunswick Community College Student Associations

New Brunswick Student Alliance

St. Thomas University

St. Thomas University Student Union

Université de Moncton

Université de Moncton, campus de Shippagan

Université de Moncton, campus d'Edmundston

University of New Brunswick

University of New Brunswick Faculty of Arts

University of New Brunswick Faculty of Computer Science

University of New Brunswick Graduate Student Society

University of New Brunswick Libraries

University of New Brunswick Student Association

University of New Brunswick – Saint John

Yorkville University

Commission sur
l'éducation postsecondaire
au Nouveau-Brunswick

AVANTAGE NOUVEAU-BRUNSWICK

UNE PROVINCE CHERCHE À ACCOMPLIR SA DESTINÉE

Septembre
2007

AVANTAGE NOUVEAU-BRUNSWICK

UNE PROVINCE CHERCHE À ACCOMPLIR SA DESTINÉE

Commission sur
l'éducation postsecondaire
au Nouveau-Brunswick

Septembre
2007

IN MEMORIAM

Jennifer Kathleen MacKenzie

1974-2007

Fille du commissaire Miner

ISBN 978-1-55396-871-9

Septembre 2007

Messieurs le Premier ministre Graham
et Ministre Doherty,

Le 19 janvier 2007, lorsque vous nous avez choisis à titre de commissaires et demandé d'examiner le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, nous n'avions aucune idée de l'ampleur de la tâche et de la portée à laquelle le Nouveau-Brunswick souhaitait et était prêt à relever le défi du changement. Au cours des huit derniers mois, nous avons été constamment impressionnés par la qualité et la quantité de mémoires individuels que nous avons reçus, de même que de ceux présentés par les établissements d'enseignement. Plus de 100 mémoires ont été soumis et nous avons écouté des centaines et des centaines de personnes au cours des 12 réunions publiques tenues un peu partout dans la province. De plus, nous avons rencontré des personnes qui s'intéressent particulièrement au système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Nous avons certainement reçu beaucoup d'idées desquelles nous pouvions nous inspirer et, sans aucun doute, votre décision d'examiner le système d'éducation postsecondaire est une décision que bon nombre de personnes appuient.

La réforme de tout système d'éducation postsecondaire n'est pas une tâche unanimement soutenue. Il s'agit d'un problème extrêmement complexe qui devient encore plus complexe lorsque le système est défini aussi largement (public, privé, universitaire, collégial, apprentissage) comme vous l'avez fait dans votre cadre de référence. Il faut alors se préparer à recevoir diverses réactions en ce qui a trait à nos propositions. Nos recommandations ne sont pas offertes sans mûre réflexion. Nous avons proposé un système axé sur les étudiants qui, nous en sommes fermement convaincus, correspond le mieux aux intérêts à court et à long termes de la province. Il s'agit d'un système hautement intégré, comme nous pouvions nous y attendre, et nous avons accordé beaucoup de temps et de réflexion pour tenter d'aligner les divers éléments d'une façon qui permet de fournir au Nouveau-Brunswick un avantage stratégique dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

En raison de la complexité et des interrelations touchées, il s'agit d'un document qu'il faut lire attentivement. Les lecteurs devront consacrer du temps à la compréhension des dynamiques et de la pertinence des enjeux soulevés. Au risque d'exprimer une évidence, les recommandations sont également étroitement reliées et ne devraient pas être considérées comme un conseil discret. Une telle approche pourrait entraîner une mauvaise interprétation de l'essence même du rapport.

Tout en assumant l'entière responsabilité de notre travail, nous nous devons de reconnaître publiquement que nous avons reçu un soutien considérable de la part d'un grand nombre de personnes dans le cadre de ce processus. Nous souhaitons remercier tout particulièrement nos conseillers, notre secrétariat et les étudiants du Nouveau-Brunswick.

Nos conseillers nous ont été d'une aide précieuse. Nous les avons rencontrés souvent et ils n'ont jamais hésité à remettre en cause notre point de vue, à s'engager dans de fervents débats et à réclamer une approche fondée sur des preuves pertinentes. Grâce à eux, notre rapport a gagné en qualité;

c'est pourquoi nous sommes redevables envers leur engagement et souhaitons reconnaître publiquement leur participation : Isabelle LeBlanc, Anne-Marie Levi, Denis Losier, Jean-Yves Ouellette, Léo-Paul Pinet, Gerry Pond, Andrew Steeves et Elizabeth Weir.

Quant à notre secrétariat, nous ne pourrons jamais louer assez ses mérites. Les ressources de notre organisation étaient extrêmement limitées, et tout le monde a dû mettre la main à la pâte dès que nous avions besoin d'aide. Notre directeur général, Léandre Desjardins, a réalisé un travail de maître pour organiser les ressources et trouver les personnes dont nous avions besoin afin d'achever notre travail en respectant les délais et le budget qui nous étaient accordés. David Cameron mérite également une reconnaissance particulière. Il a collaboré avec nous tout au long de ce processus pour formuler nos idées de façon à la fois précise et facile à comprendre. En ce qui concerne les communications, Diane Gauthier s'est avérée une collègue efficace, compétente et précieuse. Tim Andrew nous a aidés dans nos recherches, Pascal Robichaud nous a assistés de bien des façons sur le plan administratif et Joanne Neilson a offert son soutien à toute l'équipe pour les tâches administratives. Enfin, certaines personnes nous ont apporté une aide très précieuse à des occasions particulières. Notamment, Suzanne Cyr qui nous a aidés lors des consultations publiques en notant l'information présentée. De même, Louise Chené et Lucie Roy se sont attelées sans faillir à la tâche importante d'examiner et de synthétiser les mémoires soumis afin de garantir qu'aucune idée clé n'était omise par inadvertance.

Enfin, nous devons tenir compte des contributions des étudiants qui s'inscrivent en deux volets. Tout d'abord, au cours de l'été, un grand nombre d'étudiants ont travaillé avec nous et nous ont fait profiter de leur inestimable apport et de leurs précieuses recherches. Le rapport fait ressortir certaines de leurs contributions sous la forme de vignettes. Merci à Xavier Bériault, à André Caissie, à Brendan Glauser, à Kevin Godbout, à Jennifer Pitre, à Lyne Robichaud et à Sophia Rodriguez Gallagher. Ensuite, il convient de féliciter plus particulièrement tous les dirigeants étudiants de la province. Leur créativité, leur attention et leur volonté d'étudier les questions sous l'angle d'un problème plutôt qu'à partir d'une position profondément ancrée nous ont grandement impressionnés. Vraisemblablement, les établissements du Nouveau-Brunswick accomplissent un très bon travail en matière de transfert de l'esprit critique approprié. Nous sommes très fiers d'avoir eu l'occasion de collaborer avec des conseillers, un personnel et des étudiants dévoués.

Maintenant, le gros du travail commence. Vous et votre gouvernement serez mis à l'épreuve. Les recommandations ne sont pas faciles à mettre en œuvre, mais vous nous avez demandé d'avoir de l'audace tout comme bon nombre des personnes que nous avons rencontrées. Il y aura de la controverse et de la résistance. Cependant, nous croyons que l'orientation offerte est celle que le Nouveau-Brunswick devrait adopter et nous sommes convaincus qu'elle offrira à la province l'avantage éducatif que vous nous avez indiqué d'atteindre.

Veuillez agréer, Messieurs le Premier ministre Graham et Ministre Doherty, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacques L'Écuyer

Rick Miner

Table des matières

Saisir l'occasion : plan d'action visant à procurer un avantage stratégique au Nouveau-Brunswick 1

Introduction 1

Notre vision 2

Quel type de système d'éducation postsecondaire serait le plus avantageux pour le Nouveau-Brunswick? 3

Accessible 3
Pertinent et adapté 4
Complet 4
Efficace 5
De haute qualité 5
Responsable 5

Brève description du système 6

Instituer un contexte pour agir : les premières étapes nécessaires 10

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail 10

Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick 11

Contrôle, évaluation et assurance de la qualité 11
Portail d'applications et d'information 13
Collecte et analyse des données 14
Conseils stratégiques au Ministère 14
Examen des plans stratégiques des établissements d'enseignement 14
Transfert de crédits 15
Initiatives et soutien à l'échelle du système d'éducation 15
Coordination régionale et nationale 16
Dualité et obligations linguistiques 16

Conseil des présidents 17

Organiser le système 19

Nouvelle sorte d'établissement d'enseignement pour le Nouveau-Brunswick 19

Polytechnique de Saint John 23
Polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick 24
Polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick 25

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick/New Brunswick Community College 26

Les quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick 28

University of New Brunswick 28
Université de Moncton 29
St. Thomas University 30
Mount Allison University 31

Importance accordée aux études de deuxième et troisième cycles et à la recherche 32

Apprentissage 34

Formation à distance 36

Collèges et universités privés 36

S'ouvrir vers l'extérieur 38

Étudiants internationaux 38

Premières Nations et éducation postsecondaire 39

Les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick 40

Payer pour des études postsecondaires 41

Droits de scolarité, endettement et aide financière aux étudiants 41

Financement gouvernemental 46

Formule de financement de la CESPM actuelle 48

Nouvelle approche de financement 49

Le défi du changement 52

Résumé des recommandations 54

Annexes 57

Annexe A : Membres éventuels de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick 57

Annexe B : Membres éventuels du conseil d'administration du Conseil des présidents 58

Annexe C : Membres éventuels des conseils d'administration des polytechniques 59

Annexe D : Ceux qui ont fait des présentations à la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick 60

Saisir l'occasion : plan d'action visant à procurer un avantage stratégique au Nouveau-Brunswick

Introduction

La province du Nouveau-Brunswick a la possibilité de jouer un rôle de chef de file parmi les provinces canadiennes en ce qui a trait à la qualité et à l'efficacité de son système d'éducation postsecondaire. En investissant dans son avenir, elle peut offrir aux étudiants un système pleinement intégré et homogène qui est accessible, abordable et de haute qualité. Les avantages sociaux, culturels et économiques pour la province et ses collectivités seraient substantiels. Cela donnerait au Nouveau-Brunswick un énorme avantage sur le plan social et économique. Nous vivons actuellement dans une société axée sur le savoir dans laquelle une éducation postsecondaire est devenue essentielle pour la vaste majorité des personnes et qui devrait constituer le droit de tous les Néo-Brunswickois. Il s'agit d'une occasion que nous ne pouvons nous permettre de rater. Un autre choix n'est ni acceptable, ni prudent.

Des changements seront nécessaires afin de saisir cette occasion, des changements même assez importants. Toutefois, le Nouveau-Brunswick n'a jamais été effrayé par de tels changements transformationnels auparavant. Les améliorations au système d'éducation postsecondaire découlant des recommandations de la Commission Deutsch en 1962 n'ont pas été faites sans inconvénients et sans avoir à en payer la note. Mais quelle différence elles ont pu faire! Une rationalisation des établissements d'enseignement et un engagement à l'égard des chances égales pour les Néo-Brunswickois francophones et anglophones a inauguré une période de croissance et d'expansion qui a établi les fondements d'un système d'éducation postsecondaire vibrant qui répondait aux besoins du moment. Cette période, bien entendu, fut marquée par des demandes d'admission sans précédent dans les universités en raison de l'arrivée imminente de la génération des baby-boomers, conjuguée à une prise de conscience croissante selon laquelle une éducation postsecondaire procure des avantages considérables aux personnes et à la société. Mais les temps ont changé. Nous devons maintenant composer avec la réalité d'une baisse d'inscriptions et, si on n'agit pas dès maintenant, avec la perspective de baisses encore plus importantes découlant de la diminution du taux de natalité. Parallèlement, nous savons que l'importance de l'éducation et de la formation postsecondaires est reconnue de plus en plus dans le milieu de travail.

Dans le cadre de cette nouvelle réalité, une part de plus en plus grande de nos faits et gestes, au travail et dans la vie, nécessite un niveau de connaissances et de compétences associées à une éducation postsecondaire. On dit qu'au sein de la présente génération, 75 à 80 p. cent des personnes occupant un emploi auront besoin d'une forme quelconque d'éducation postsecondaire (le taux actuel est d'environ 55 p. cent), tandis qu'aux États-Unis on évalue que 90 p. cent des nouveaux emplois reliés à l'économie créés requerront un grade, un diplôme ou un certificat postsecondaires. Combinez les deux facteurs suivants, soit la population en décroissance dans le groupe d'âge postsecondaire traditionnel (18 à 24 ans) et les besoins croissants en matière d'éducation et de formation postsecondaires, et vous obtiendrez un aperçu de la crise à laquelle nous serons confrontés si nous n'agissons pas adéquatement et rapidement. Bref, nous pouvons célébrer le passé, mais nous devons prendre appui sur ce que nous avons fait par le passé pour garantir notre avenir.

Pour relever ce défi, nous croyons que le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick doit se concentrer sur deux priorités urgentes. La première priorité consiste à veiller à ce que le système réponde aux besoins des étudiants du Nouveau-Brunswick. La deuxième priorité, étroitement liée à la première, consiste à s'assurer que le système répond aux besoins de la province et de ses collectivités distinctes. Ces priorités doivent être nos principales priorités. D'autre part, nous devons tenir compte d'autres considérations. Le Nouveau-Brunswick n'est pas une province riche, selon les normes canadiennes, et nos recommandations doivent être réalisables, tout en tenant compte des ressources dont nous disposons, même si nous cherchons à tirer le maximum de celles qui sont actuellement disponibles. Nous devons également être conscients des limites aux changements que les institutions humaines peuvent subir. En somme, nous devons être pragmatiques tout en reconnaissant que les gens peuvent faire preuve d'une très grande souplesse lorsqu'ils sont convaincus que des changements sont nécessaires et qu'ils sont dans leur intérêt à long terme.

Nos recherches, nos réflexions ainsi que les conseils et les suggestions des centaines de personnes et groupes qui nous ont fait part de leurs idées et de leurs rêves ont mené à une meilleure compréhension des besoins spécifiques et des opportunités du Nouveau-Brunswick. La démographie et la géographie du Nouveau-Brunswick sont distinctes de celles du reste du pays puisque la province ne possède pas de centre urbain majeur servant de principal pôle de développement. En fait, la province compte trois principaux centres urbains d'influence comparable bien que la majorité de sa population vit dans les régions rurales. Il y a deux grandes régions géographiques peu densément peuplées dans le nord-est et le nord-ouest de la province. À cause de sa géographie distincte et de sa démographie, le Nouveau-Brunswick doit créer son propre modèle d'éducation postsecondaire. Il ne peut pas s'inspirer des autres provinces qui ont toutes un ou quelques larges centres urbains dominant la vie économique et culturelle de la province et servant de pôles de développement. Plusieurs des meilleures pratiques afférentes à la structure d'un système d'éducation postsecondaire dans les grands centres urbains des autres provinces ne sont pas aussi facilement transférables ici. Concentrer l'éducation postsecondaire dans quelques grands établissements situés dans les plus grands centres urbains, au détriment des régions plus rurales, pourrait compromettre l'accessibilité et la participation et ne rencontrerait tout simplement pas les besoins de la province.

Notre vision

C'est dans ce contexte que nous voyons l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick comme un seul système doté des caractéristiques suivantes :

- le système d'éducation postsecondaire sera bilingue et permettra le développement égal des deux cultures;
- le système d'éducation postsecondaire aura des points d'accès dans toutes les régions de la province afin de mettre à la disposition de la population de ces régions les instruments culturels, économiques et sociaux dont elle a besoin pour se développer et pour faciliter l'accès de ses jeunes à l'éducation postsecondaire;
- le système d'éducation postsecondaire sera un véritable système intégré qui comportera de solides mécanismes de coordination pour éviter les dédoublements inutiles et assurer l'utilisation efficace des ressources;
- le système sera axé sur les étudiants et possédera les mécanismes en vue de leur fournir des renseignements, de les aider à trouver leur voie et de faciliter leur progression en matière d'études postsecondaires;
- le système sera attentif aux besoins des étudiants ainsi qu'aux besoins des collectivités; il offrira des programmes suffisamment variés pour répondre à la diversité de ces besoins;

- le système sera de qualité supérieure; de solides mécanismes d'assurance de la qualité y veilleront;
- des mesures particulières seront mises en place afin d'encourager le développement d'activités de recherche intensives de haute qualité; ces activités contribueront au développement socioéconomique et culturel du Nouveau-Brunswick.

Le système que nous proposons répondra uniquement aux besoins du Nouveau-Brunswick et s'appliquera uniquement à son contexte. Il pourra peut-être aussi servir de modèle à d'autres pays et régions qui présentent les mêmes particularités que le Nouveau-Brunswick. Le Nouveau-Brunswick sera fier d'avoir un système de ce genre.

Quels sont les types de changements qui sont nécessaires pour mieux répondre aux besoins des étudiants et de la population du Nouveau-Brunswick? Nous vous fournirons plus de détails à ce sujet ultérieurement. Nous esquissons ici les recommandations suivantes afin de vous donner un aperçu du type de système que nous proposons.

Quel type de système d'éducation postsecondaire serait le plus avantageux pour le Nouveau-Brunswick?

Nous croyons que le système d'éducation postsecondaire qui répondra aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick doit inclure et promouvoir les six caractéristiques ou principes qui suivent. Il s'agit d'un système qui est :

Accessible

Cela signifie que le système fournit l'occasion à tous les Néo-Brunswickois de poursuivre leur apprentissage dans le domaine de leur choix et qu'il correspond aux besoins et aux possibilités offertes dans la province et ailleurs, à un coût qui est juste et abordable.

L'atteinte de cet objectif nécessite des engagements élevés qui touchent les établissements d'enseignement de la province, les programmes offerts dans ces établissements, les relations entre ces derniers et la façon dont le système est financé, y compris les droits de scolarité et l'aide financière aux étudiants.

Vision

Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick font tous partie d'un système intégré de haute qualité qui met l'accent sur les besoins des étudiants. Le système est fait sur mesure pour répondre aux réalités linguistiques, démographiques et géographiques distinctes de la province. Il tire parti des atouts et des identités culturelles actuels et vise à appuyer les buts socioéconomiques de chaque communauté et la province dans son entier.

Caractéristiques du système

Un système capable de devenir un modèle pour les régions qui partagent les caractéristiques du Nouveau-Brunswick :

- Un accès pour tous les étudiants dans toutes les régions
- Les établissements actuels continueront d'apporter leur contribution
- Aucun pôle de développement majeur
- Aucun désir de mettre en péril les régions rurales et vivant des défis démographiques
- Les pratiques exemplaires des régions avec un centre de développement urbain majeur ne sont pas applicables au Nouveau-Brunswick

Ce principe a été inscrit en premier, car il réside au cœur de notre engagement qui vise à répondre aux besoins des étudiants actuels et futurs et à ceux de la province. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit faire en sorte que le nombre d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire augmente afin de persuader un pourcentage plus élevé de la population à poursuivre son éducation ou sa formation postsecondaire. Pour ce faire, il devra encourager les personnes qui ne participent pas actuellement à un programme d'études postsecondaires en les informant qu'il existe un établissement d'enseignement ou un programme qui devrait leur convenir, de même qu'il devra inciter les personnes de l'extérieur de la province à s'inscrire dans les établissements provinciaux.

Après l'accessibilité, ces deux caractéristiques sont essentielles à la réussite future du Nouveau-Brunswick, à titre de province. C'est une chose d'offrir aux étudiants une place pour apprendre, mais il est tout au moins aussi important que la place qu'on leur propose réponde à leurs besoins et à ceux de la province, de sorte que cette dernière les mène à la réussite dans leur vie personnelle et dans leur travail.

Nous croyons qu'il doit y avoir davantage d'occasions d'expériences en matière d'éducation postsecondaire qui recoupent les matières, la pédagogie et l'orientation. Il devrait s'agir d'un système de forces et non d'une hiérarchie des différences. Pour atteindre cet objectif, il doit y avoir un meilleur équilibre entre l'apprentissage théorique et l'apprentissage pratique, et ce, peu importe si des différences existent dans les programmes menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat.

La pertinence se présente sous différentes formes et il n'existe pas de consensus universel en ce qui a trait à ce qui est pertinent ou non. Lors de nos rencontres dans le cadre de nos consultations, de nombreuses personnes appuyaient avec vigueur les compétences en matière de pensée critique qui découlent d'un solide programme en arts bien présenté. Pour le gouvernement, un tel apprentissage est très pertinent, mais l'apprentissage qui mène au succès des personnes, comme les ingénieurs, les gens de métiers, les mécaniciens, les technologues ou les infirmières, l'est également. Tout cela pour dire qu'il n'existe pas de hiérarchie de pertinence.

Le Nouveau-Brunswick a besoin d'établissements d'enseignement qui sont capables de répondre rapidement et efficacement aux besoins des étudiants et des employeurs. Cela signifie que les structures de gouvernance doivent pouvoir prendre des décisions en temps opportun. Cela signifie également que ces structures doivent pouvoir accéder aux renseignements concernant les besoins des entreprises, des industries et des autres secteurs de la collectivité et qu'elles doivent pouvoir agir de façon appropriée relativement à ces renseignements.

Bien qu'il respecte entièrement les prémisses incluses dans les arts et sciences, le système doit offrir une gamme de programmes professionnels, pratiques, occupationnels et de premier et deuxième cycle pour répondre aux besoins de la province et de ses communautés linguistiques. Il doit également reconnaître la nécessité de conserver les ressources et de coopérer le plus possible avec les autres provinces et les autres établissements d'enseignement.

Il doit également veiller à ce que les étudiants du Nouveau-Brunswick aient la possibilité de poursuivre des études supérieures dans des domaines sélectionnés avec soin. Dans le cas de la recherche, les établissements d'enseignement, dont les forces sont reconnues dans des domaines considérés importants par la province, doivent être soutenus de façon propre à assurer l'atteinte de l'excellence.

Le système permet de reconnaître et de célébrer les contributions des connaissances à la fois théoriques et pratiques et, par conséquent, de reconnaître comme des partenaires égaux à part entière les établissements d'enseignement dont les missions et les orientations varient. Il permet également de reconnaître la place légitime occupée par les établissements d'enseignement postsecondaire privés.

Le Nouveau-Brunswick a besoin d'un éventail de diplômés de divers programmes qui fourniront à la province les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir. Lorsque nous examinons le nombre d'inscriptions dans les divers programmes par rapport aux autres provinces et territoires, il est évident que le Nouveau-Brunswick compte peu d'étudiants dans les domaines des sciences, de la technologie et des métiers. Il devrait donc prendre des mesures pour augmenter les inscriptions dans ces domaines. Avec un peu d'imagination, il pourrait y avoir moyen d'offrir des expériences utiles et bénéfiques qui incluraient à la fois une théorie et une pratique exceptionnelles.

Puisque le Nouveau-Brunswick ne possède pas la population ou les ressources comparables à celles d'autres provinces ou territoires, il ne peut pas se permettre de plaire à tout le monde. Tenter de le faire est une voie qui mène directement à la médiocrité. Le Nouveau-Brunswick doit non seulement faire des choix judicieux, mais il doit aussi trouver des moyens de mettre en œuvre ces choix aussi efficacement que possible. Il doit être prêt à s'y prendre autrement, de façon plus intelligente. S'il se contente de suivre les autres provinces ou territoires, il verra ses ressources épuisées et se retrouvera perdant. De nouvelles approches innovatrices permettront des gains en efficacité, ce qui sera un avantage clé pour le Nouveau-Brunswick qui évolue dans le monde compétitif de l'enseignement postsecondaire et de la recherche.

L'efficacité doit s'étendre aux structures et aux processus de gouvernance et administratifs adoptés par les établissements d'enseignement postsecondaire, lesquels doivent favoriser une prise de décision opportune et efficace. Un degré élevé de collaboration et de coordination doit exister entre les établissements d'enseignement postsecondaire de la province afin que les étudiants ne soient pas confrontés à des choix qui mènent à des culs-de-sac et puissent transposer une situation d'apprentissage dans une autre offrant des cheminements pertinents. Une information exacte et opportune doit occuper une place prépondérante afin que les étudiants connaissent les possibilités qui les attendent et leurs conséquences sur le plan des coûts et des choix futurs.

Cela ne suffit pas d'atteindre tous les autres objectifs mais de n'offrir qu'un produit médiocre. Le Nouveau-Brunswick a besoin d'un système d'éducation postsecondaire de haute qualité aussi élevée que celle que l'on retrouve au pays et dans le monde. Des débats auront toujours lieu sur ce que signifie la qualité et sur la façon de déterminer si elle est présente, mais nous avons expérimenté un nombre suffisant d'approches pour connaître celles qui fonctionnent et pour savoir qu'il est possible d'améliorer la qualité des établissements et des programmes d'enseignement postsecondaire en ayant recours à une évaluation systématique et rigoureuse ainsi qu'à des mesures correctives. À l'heure actuelle, il existe un régime d'assurance de la qualité administré par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Ce régime a besoin de plus de mordant et doit englober les collèges et les universités.

Enfin, le système d'enseignement postsecondaire a une obligation de rendre des comptes. Vu le rôle grandissant que l'enseignement postsecondaire tiendra dans l'avenir de la province, les Néo-Brunswickois doivent avoir accès à de l'information opportune et utile qui leur permet de juger de l'efficacité des ressources confiées aux établissements d'enseignement postsecondaire et déployées par ceux-ci. La pierre angulaire de la responsabilisation est l'information – opportune, exacte et utile. Des structures et des processus de gouvernance et administratifs doivent être mis en place, dont la fonction consiste à analyser cette information pour qu'elle soit utilisée de manière à apporter des améliorations ou des mesures correctives. Trop de personnes et d'argent sont en jeu pour ne pas insister sur un système de responsabilisation efficace.

Le Nouveau-Brunswick ne sera pas la seule province qui tente de réformer son système d'enseignement postsecondaire. Au cours des dernières années, la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador ont déployé des efforts pour réformer de façon substantielle leurs systèmes

d'enseignement postsecondaire et pour y réinvestir des ressources. Chacune de ces provinces a enrichi notre compréhension de l'importance d'un système d'éducation et des mesures à prendre pour atteindre les objectifs souhaités. La contribution du Nouveau-Brunswick et son avantage stratégique (Avantage Nouveau-Brunswick) permettront d'instaurer le premier système entièrement intégré et adapté au Canada, voire en Amérique du Nord.

Brève description du système

Notre recommandation la plus importante en faveur du changement est peut-être celle qui consiste à transformer l'éducation postsecondaire en faisant dévier l'accent mis sur les établissements en particulier vers l'instauration d'un véritable système d'éducation postsecondaire. Nous avons d'excellents établissements d'enseignement, mais ils fonctionnent trop en vase clos. Les étudiants sont choyés pourvu qu'ils fassent les bons choix et ne s'écartent pas trop du chemin choisi au départ. Cependant, nombreux sont les étudiants qui ne sont pas bien servis par ce système; le temps investi par les étudiants et l'argent investi par les étudiants et le gouvernement sont souvent gaspillés. Par exemple, lorsque les crédits (réalisations sur le plan des études) obtenus dans un établissement ne sont pas acceptés par un autre établissement, ou lorsque les étudiants ne peuvent pas découvrir à partir d'une seule source ce que sont leurs options en matière d'éducation ou ce que sera le coût total de leurs études ou, en effet, ce que sera leur dette étudiante une fois leurs études terminées, on ne peut pas s'attendre à ce que des décisions optimales soient prises. Nous recommanderons un régime de transfert des crédits plus rigoureux. Comme un transfert fructueux des crédits dépend de la confiance que les gens ont dans la qualité des programmes offerts par d'autres établissements, nous proposerons des changements qui renforceront les mesures protégeant l'assurance de la qualité dans la province. De plus, des gains importants en efficacité sont possibles grâce à l'amélioration de la coordination au sein des établissements. Faut-il que chacun des établissements soit un îlot en soi ou y a-t-il des possibilités de partager les ressources et les services pour que tout le système soit amélioré? Nous pensons qu'il faut bien davantage de collaboration et nous recommanderons des changements importants à cet égard. Par exemple, un seul processus d'inscription devrait suffire pour qu'un étudiant puisse présenter une demande auprès d'un établissement ou d'un programme d'enseignement postsecondaire provincial subventionné par l'État.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne pourra pas se soustraire aux changements proposés. Pour obtenir une meilleure coordination du système d'éducation postsecondaire, des changements structurels devront s'imposer tant à l'échelle provinciale qu'au niveau des établissements. D'abord, le gouvernement provincial a besoin de clarifier sa mission et sa raison d'être en ce qui concerne l'éducation postsecondaire. Par exemple, les relations institutionnelles qu'il entretient avec les universités sont presque inexistantes, tandis que son rôle auprès des collèges et du programme d'apprentissage est souvent trop importun. Le gouvernement provincial a un rôle vital dans l'éducation postsecondaire; il devrait se concentrer davantage sur les politiques et non sur les détails administratifs. En d'autres mots, le gouvernement devrait gouverner et non « ramer ». Pour ce qui est des collèges et du programme d'apprentissage, le gouvernement « rame » beaucoup trop et ne gouverne pas assez en ce qui concerne les liens avec les universités. Par conséquent, nous proposerons une redéfinition bien mûrie du rôle du gouvernement provincial. Une partie de cette redéfinition touchera le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Une autre partie proposera l'établissement d'un organisme de coordination indépendant pour l'ensemble du système d'éducation postsecondaire, public et privé. Nous recommanderons aussi un réinvestissement important dans le système d'éducation postsecondaire dans le but d'amener les dépenses provinciales totales plus près de la moyenne des autres provinces, et nous proposerons une rationalisation et un élargissement des programmes d'aide financière aux étudiants.

Une caractéristique qui illustre le dysfonctionnement du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick est l'absence de réunions structurées des hauts dirigeants des établissements, même de nature officieuse. Par conséquent, bien des occasions de coordination sont ratées. Quant aux établissements, le besoin d'une direction provinciale se ferait moins sentir s'ils avaient accès à un forum pertinent où ils pourraient trouver des solutions aux problèmes qui se posent. Nous proposerons un tel forum.

Une préoccupation déterminante est l'amélioration de l'accès pour les étudiants, surtout pour ceux qui n'ont pas envisagé une éducation postsecondaire comme choix approprié ou abordable. Une manière d'augmenter l'accès, sans ajouter inutilement au coût du système, consiste à offrir la première ou la deuxième année des études de premier cycle dans les communautés où il existe un établissement d'enseignement postsecondaire. Cette mesure aurait l'avantage de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de s'inscrire à des programmes menant à un diplôme sans avoir à quitter leur chez-soi, ce qui accroîtrait le taux de participation et réduirait les coûts. Dans les communautés où les collèges sont les seuls établissements d'enseignement postsecondaire, il faudra élargir leur champ d'activité pour leur permettre d'offrir ces deux premières années. Une telle réforme aura des répercussions à court et à long termes. D'abord et avant tout, il faudra que les établissements qui décernent des diplômes s'entendent sur ce que constitue un programme de base transférable au niveau de l'introduction. Rien dans cette proposition ne viendra affaiblir ce que font les universités, et les étudiants continueront d'entrer à l'université directement après l'école secondaire s'ils choisissent de le faire. Toutefois, il sera nécessaire pour tous les établissements d'offrir une plus grande similarité entre les éléments ou un plus grand nombre de cours transférables, au moins au cours des deux premières années. L'organisme de coordination indépendant et le forum de coordination pour les établissements faciliteront ces aspects communs.

Bien entendu, l'accès à l'éducation postsecondaire est directement lié au niveau d'aide financière offerte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, à la formule d'attribution de cette aide aux établissements ainsi qu'au niveau d'aide offerte aux étudiants et à leurs familles pour assumer leur part du coût. La formule de financement destinée aux universités établie à l'origine par la CESPM est complètement désuète, tant par sa structure que par les montants concernés. Elle doit être mise à jour afin d'être équitable pour les étudiants et leurs familles ainsi que pour les établissements d'enseignement postsecondaire, mais elle doit aussi servir à faire avancer les objectifs gouvernementaux en matière de politiques. Le financement des collèges a aussi besoin d'être réformé. L'aide financière aux étudiants prend actuellement la forme d'une myriade de bourses, de prêts et de dépenses fiscales contradictoires. Nous proposerons des mesures pour entamer le processus de simplification et de clarification du système. La collaboration de la part du gouvernement fédéral sera une composante nécessaire de ce processus.

Nous proposerons la création d'un nouveau genre d'établissement d'enseignement postsecondaire qui, selon nous, servira mieux le Nouveau-Brunswick et ses communautés régionales distinctes. Ces établissements seront conçus de sorte qu'ils travailleront étroitement avec leurs collectivités et faciliteront ainsi leur développement économique et social. Ils s'appuieront sur les forces et les traditions de l'université et du collège, mais constitueront plus qu'une simple combinaison des établissements en place. Ils apporteront à leurs collectivités une approche réellement intégrée en ce qui concerne les besoins ainsi que les promesses que peut offrir l'enseignement postsecondaire. Nous appelons ces établissements des polytechniques, un terme qui de plus en plus connu et accepté.

Nous proposons la création de trois polytechniques, la première desservant la région de Saint John, la deuxième, le nord-est de la province, et la troisième, le nord-ouest. Chacune de ces régions possède des possibilités et des défis uniques, et ces polytechniques seront conçues pour relever ces nouveaux défis stimulants. Ils offriront aux étudiants la possibilité d'acquérir des connaissances à la fois théoriques et pratiques, de recevoir des certificats, des diplômes, des grades ainsi que les premières années de travail

menant à certains diplômes offerts dans d'autres établissements et dans des domaines particulièrement pertinents à la région ou dans des champs de compétence précis.

Pour attribuer à ces nouveaux établissements le mandat et la flexibilité nécessaires leur permettant de s'adapter efficacement aux circonstances particulières de leurs collectivités, nous proposerons de scinder les liens institutionnels qui lient les centres universitaires de Shippagan et d'Edmundston à l'Université de Moncton (U de M), de même que ceux qui lient le campus de Saint John à la University of New Brunswick (UNB). Parallèlement, les nouvelles polytechniques seront capables de forger de nouvelles relations plus productives avec leur anciens partenaires principaux, de même qu'avec d'autres établissements postsecondaires et avec les firmes et organismes communautaires. Pour l'Université de Moncton et la University of New Brunswick, ce changement créera la possibilité d'affiner leurs missions distinctes et de revitaliser leurs structures dirigeantes. Ce faisant, il sera important d'axer leurs priorités relatives aux programmes et de renforcer leur travail en enseignement supérieur et en recherche.

Donner de l'ampleur à la recherche universitaire et à l'enseignement supérieur est l'une des conditions les plus importantes du développement économique et social du Nouveau-Brunswick. La recherche et les études supérieures demandent une concentration de ressources en vue de créer une masse critique nécessaire. En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, cela signifie concentrer les efforts du gouvernement en ce sens dans les deux établissements déjà engagés à rendre cet objectif prioritaire, c'est-à-dire la University of New Brunswick et l'Université de Moncton. D'autres universités ainsi que les collèges et les nouvelles polytechniques peuvent certainement faire des contributions en ce sens et, dans les faits, assumer un rôle de leadership dans des domaines pertinents ou dans divers types de recherches qui complètent particulièrement leurs divers rôles et missions.

La St. Thomas University et la Mount Allison University ont des traditions bien établies pour ce qui est des études universitaires de premier cycle, et nous devons les encourager à continuer dans cette voie. Cependant, leur volonté d'appuyer les objectifs du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick est la seule condition qui leur permet de recevoir un soutien public continu, donc de participer aux ententes institutionnelles conçues pour donner du sens et une portée à ces objectifs. Nous ne nous attendons pas à ce qu'il s'agisse d'une condition onéreuse.

Assurer la qualité de nos établissements d'enseignement postsecondaire revêt une importance capitale pour les étudiants qui y étudient et pour la société en général. La condition est indispensable pour mettre en place un système provincial qui, à nos yeux, est déterminant pour l'avenir de la province. À l'heure actuelle, la CESPM possède un mandat limité pour évaluer la qualité des programmes universitaires dans les trois provinces Maritimes. À tout le moins, le régime actuel d'assurance de la qualité a besoin d'être étoffé et enrichi pour englober les collèges, les polytechniques et, dans certains cas, les établissements privés.

L'accès est d'une importance cruciale pour la province, compte tenu de la baisse démographique qui se pointe à l'horizon. Vu les circonstances, certains groupes spécifiques ne participent pas à l'enseignement postsecondaire dans la mesure où ils en sont capables ou dans la mesure où la province en a besoin. Si nous devons augmenter les taux de participation dans la province, il nous faudra des moyens de changer cette situation. Nous faisons allusion à ceux qui ont grandi en croyant que l'éducation postsecondaire ne leur convenait pas. Nous faisons également allusion à ceux dont le revenu familial rend le coût des études postsecondaires inaccessible, aux femmes qui sont encore sous-représentées dans certains secteurs professionnels et aux citoyens des Premières Nations dont l'expérience, les traditions culturelles et les obstacles bureaucratiques créent des barrières à la participation. Les personnes handicapées constituent une autre clientèle nécessitant un soutien spécial. L'accès à ces groupes d'étudiants doit être amélioré et les facteurs responsables de leur faible taux de participation doivent être abordés, y compris la façon dont nous finançons l'éducation postsecondaire.

Il y a encore par contre beaucoup à faire pour améliorer l'accès pour ceux qui font déjà partie de la main d'œuvre et qui ont besoin de parfaire leurs connaissances et compétences ou améliorer leurs qualifications. Pour plusieurs, spécialement ceux pour qui l'éducation ou la formation souhaitées n'est pas disponible localement, la formation à distance est la seule option viable. La formation à distance au Nouveau-Brunswick doit être améliorée, mais cela doit être fait de façon rentable, c'est-à-dire en concentrant les efforts.

Même si nous ne considérons pas avoir la solution magique à tous ces problèmes d'accès, lesquels sont une source de vexation pour le reste du pays, nous avons des suggestions qui, à notre avis, amélioreront la situation.

Ce que nous venons de décrire constitue une indication brève et générale de notre approche face à la réforme de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, ainsi que de certains problèmes auxquels nous devons nous attaquer. Bien sûr, il nous faut être plus précis. Pour la suite, il nous est impossible de vous procurer tous les détails requis. Cette tâche reviendra au Ministère, à la nouvelle commission proposée dotée de son nouveau mandat et au Conseil des présidents. Après tout, nous n'aurions réellement pas besoin d'établir ou de redéfinir la mission de ces organismes si leur fonction consistait simplement à appliquer un programme déjà prescrit. Alors, à quoi devrait ressembler le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick?

Instituer un contexte pour agir : les premières étapes nécessaires

Afin de développer un système d'éducation postsecondaire dont le Nouveau-Brunswick a besoin pour réussir, le gouvernement doit être prêt à prendre les devants en mettant en œuvre ses propres réformes à l'interne. Il faut développer un système de gouvernance conçu non seulement pour faire les modifications requises, mais également pour garantir que les structures mises en place génèrent des résultats de manière continue. Les changements doivent s'amorcer aux échelons supérieurs. Trois principaux intervenants seront appelés à participer : le gouvernement provincial, une nouvelle commission indépendante et les établissements d'enseignement postsecondaires. Nous examinerons à tour de rôle ce que chacun doit faire.

Les étudiants en administration publique ont réalisé que le rôle le plus important du gouvernement est d'avoir une idée claire de l'orientation souhaitée en matière de politiques publiques et d'objectifs à atteindre, et la capacité d'utiliser les outils nécessaires pour y arriver. Il est souvent plus sensé de laisser la gestion des détails administratifs requis pour la mise en œuvre des politiques gouvernementales à des organismes spécialisés qui ont la capacité et la flexibilité de négocier des ententes de coopération entre organismes « sur le terrain ». La responsabilité politique est assurée pendant que la flexibilité et la créativité administratives sont améliorées.

Cette maxime s'applique tout particulièrement dans des secteurs comme la santé et l'enseignement postsecondaire, où les aspects importants de la conception et de la prestation des programmes doivent être pris en charge par des professionnels qualifiés et formés dans ce sens. La structure que nous proposons est fondée sur cette compréhension et nous examinerons chacun de ces éléments clés à tour de rôle.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

D'une certaine façon, le Nouveau-Brunswick a déjà mis en place d'importantes bases pour réussir. En constituant un seul ministère responsable de l'enseignement et de la formation postsecondaires, le travail étant un joueur important particulièrement dans le programme d'apprentissage, ce ministère assume ainsi des responsabilités qui englobent pratiquement toute la gamme des activités postsecondaires. Un seul changement doit être apporté. Le rôle du Ministère doit être recentré. Mais il y a un certain paradoxe. D'une part, le Ministère est si éloigné des universités qu'il a très peu d'influence sur leur développement, même s'il leur fait miroiter des subventions. D'autre part, le Ministère est trop impliqué dans la gestion quotidienne des composantes collèges et programmes d'apprentissage, ce qui a pour conséquence qu'il n'a pas la capacité requise pour aborder les plus grandes questions de conception des systèmes d'éducation et des priorités stratégiques. Ce point est important car seul le gouvernement peut assumer la responsabilité des politiques postsecondaires pour garantir une responsabilité démocratique.

Les universités, les polytechniques, les collèges et le programme d'apprentissage doivent essentiellement avoir le même lien hiérarchique avec le gouvernement. Par conséquent, le gouvernement doit se faire retirer la gestion quotidienne des collèges et du programme d'apprentissage, qui doivent fonctionner de manière plus indépendante et rendre des comptes au gouvernement par l'intermédiaire d'un conseil ou d'une commission. Leur flexibilité et leur créativité administratives, de même que leur

capacité à bâtir des partenariats avec d'autres établissements et le secteur privé, n'en seront que meilleures, et ils devront quand même rendre des comptes au gouvernement. Pendant ce temps, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a accordé très peu d'attention aux universités, qui fonctionnent en l'absence d'un cadre stratégique défini, même avec des incitatifs financiers. Cette situation doit changer.

Les responsabilités principales du Ministère devraient mettre l'emphase sur :

- Politique : fixer les objectifs du système d'éducation postsecondaire et déterminer les outils à utiliser pour atteindre ces objectifs.
- Priorités : cerner les questions qui doivent être abordées et établir leur ordre d'importance.
- Financement : déterminer quelles sommes peuvent être allouées aux établissements d'enseignement et au programme d'aide financière aux étudiants, et comment elles devraient être réparties.
- Gouvernance : préparer les modifications aux lois requises et procéder aux nominations nécessaires au sein des conseils et autres établissements.
- Analyse des données : extraire l'information au soutien des autres responsabilités du Ministère et présenter celle-ci de manière à influencer les politiques publiques.

Il s'agit là d'importantes responsabilités, mais peut être que l'aspect fondamental est qu'elles ne peuvent être exercées efficacement que par le gouvernement lui même. Pour se concentrer sur ces responsabilités, le Ministère doit être libéré de ses activités opérationnelles inhérentes aux collèges et au programme d'apprentissage. Parallèlement, il doit développer et renforcer sa capacité à coordonner et à diriger des politiques dans l'ensemble du secteur postsecondaire (universités, collèges, polytechniques et programme d'apprentissage). Il ne sera pas facile de passer d'une orientation opérationnelle à une orientation axée sur la politique, mais il s'agit d'une transition déterminante qui doit s'effectuer. Ce point nous amène au deuxième élément de la structure proposée.

Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick

Il est nécessaire d'établir un lien entre le Ministère et les établissements. C'est le rôle qu'aura à jouer la nouvelle Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Cette Commission n'est pas envisagée comme un grand organisme bureaucratique, mais plutôt comme un mécanisme de représentation simple qui collabore autant avec le Ministère qu'avec les établissements d'enseignement afin de mettre en application les politiques élaborées par le gouvernement, tout en demeurant à l'écoute des besoins et des contraintes des établissements d'enseignement. Elle donnerait également au gouvernement des conseils en matière de systèmes d'éducation. Elle aurait sa propre tête dirigeante, qui serait nommée par le gouvernement. Le conseil d'administration de la Commission (annexe A) serait formé en partie par des représentants des établissements d'enseignement concernés et en partie par des personnes nommées par le gouvernement, lesquelles seraient majoritaires. La qualité des membres nommés par le gouvernement sera extrêmement importante pour le succès de la Commission. Ils ne doivent pas être nommés pour raisons partisanes. Ils devront avoir une expertise dans différents domaines professionnels et représenter largement les intérêts sectoriels et régionaux de la province.

La Commission devrait être chargée des activités suivantes :

Le contrôle et l'évaluation de la qualité, ou l'assurance de la qualité, comme elle est souvent décrite, est la contrepartie nécessaire à l'indépendance opérationnelle accordée aux établissements d'enseignement postsecondaires. Le contrôle de la qualité doit être appliqué rigoureusement pour que les étudiants et les employeurs aient confiance que les établissements d'enseignement respectent leurs engagements, et ce, de façon à ce que les résultats soient supérieurs.

Le régime de contrôle de la qualité doit s'appliquer de la même façon à l'ensemble des établissements d'enseignement, soit aux collèges, aux polytechniques et aux universités. Tous les établissements d'enseignement doivent obtenir l'agrément. Tous les programmes menant à un grade devraient recevoir l'agrément, qu'ils soient offerts dans des établissements d'enseignement privés ou publics. Il serait aussi peut être nécessaire que les programmes menant à un diplôme reçoivent l'agrément selon leur nature et leur lien avec d'autres attestations d'études. Les grades et les diplômes sont accordés en vertu d'une autorité déléguée par la province et la réputation de la province est tout au moins indirectement en jeu chaque fois qu'un diplôme ou un grade est délivré. Par conséquent, il relève de la province de veiller à ce que tout grade ou diplôme accordé en vertu de cette autorité soit de qualité acceptable à ses yeux. La Commission s'assurera que cette responsabilité soit exercée.

Signalons que le Nouveau-Brunswick participe aux travaux du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) qui cherche à faire avancer les intérêts communs de toutes les provinces en éducation, incluant l'éducation postsecondaire. Une récente initiative du Conseil potentiellement importante, acceptée par tous les ministres en février 2007, était d'établir le cadre de travail pour les normes associées à l'octroi de grades relevant des gouvernements provinciaux. Ce sont des préoccupations reliées à l'apparition, au Canada, d'une variété de nouveaux établissements conférant des grades universitaires et le besoin de protéger la valeur internationale des grades canadiens qui ont mené à cette entente. Le cadre de travail inclut les descriptions des résultats d'apprentissage généraux attendus des diplômés de même que les normes pour les examens de l'assurance de qualité. Le régime d'assurance de qualité proposé ici dépasserait de beaucoup les normes envisagées par le CMEC.

Cette responsabilité aura des répercussions sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes qui administre à l'heure actuelle un régime de contrôle de la qualité restreint. Ce régime a cependant de graves défauts. D'abord, il ne s'applique qu'aux universités qui relèvent de sa compétence. Il ne joue donc aucun rôle dans le contrôle de la qualité des programmes collégiaux et dans les circonstances actuelles, il ne jouerait aucun rôle à l'égard des polytechniques proposées. Même en ce qui concerne les universités, son mandat se limite à évaluer les procédures de contrôle de la qualité en place dans chaque établissement et la qualité des nouveaux programmes proposés, mais non la qualité réelle des programmes actuels. Finalement, le régime de contrôle de la qualité n'a qu'une autorité très restreinte quand il s'agit de faire respecter les recommandations formulées à la suite de ses évaluations. Sa structure directrice et son mode de fonctionnement permettent aux établissements d'intervenir dans le processus d'évaluation, ce qui a pour effet de miner sa crédibilité et, peut être éventuellement, « diluer » ses évaluations.

Les collèges communautaires ont eux aussi développé des mesures de contrôle de la qualité. Mais dans leur cas, le processus est interne et se fonde essentiellement sur des indicateurs. Il n'a ni la rigueur ni l'indépendance pour être un mécanisme de contrôle de la qualité crédible.

Le régime de contrôle de la qualité du Nouveau-Brunswick doit devenir plus strict.

Une façon d'atteindre cet objectif serait de modifier le mandat de la CESPM et la composition de son conseil afin d'élargir sa portée auprès des établissements pour englober les collèges et les établissements d'enseignement privés, et renforcer sa capacité d'application de la loi. Pour plusieurs raisons, cette option est privilégiée puisqu'elle préserverait l'étendue régionale de l'assurance de la qualité. Pour ce faire, toutefois, les lois applicables à la CESPM devraient être modifiées. Et cette modification requiert que les trois législatures des Maritimes adoptent des lois identiques. La dernière fois qu'on a tenté cet exercice, le processus a duré huit ans et ne s'est conclu qu'après qu'une entente sur le fond des modifications ait été signée. Le Nouveau-Brunswick ne peut se permettre d'attendre si longtemps.

À part les modifications aux lois, la culture de la CESPM doit également être changée au niveau de son mode de fonctionnement et de ses critères d'évaluation. Elle aurait à établir plus clairement l'indépendance de ses évaluations et accorder davantage d'importance aux critères liés à la planification, à l'efficacité et aux résultats. Il faudrait également qu'elle soit plus ouverte à de nouveaux types d'établissements et qu'elle développe des critères pertinents.

Autrement, une entente pourrait être conclue avec la CESPM, selon laquelle il serait entendu que le régime de contrôle de la qualité en place au Nouveau-Brunswick est différent de celui des autres provinces sur le plan pratique. Ou, peut être qu'on pourrait persuader les autres provinces de simplement consentir à ce que le programme soit élargi et interprété avec plus de rigueur dans l'ensemble des trois provinces, sans modifier les lois. Il est également possible que les lois soient approuvées rapidement. Nous ne savons pas si ces options sont réalisables. Ce que nous savons c'est que le contrôle de la qualité doit être amélioré sans tarder. Si la CESPM ne peut réagir de façon appropriée en temps opportun et de manière à reconnaître les rôles distincts et valables que jouent les différents systèmes d'enseignement postsecondaires, le Nouveau-Brunswick devra envisager d'autres options.

Il s'agit sans contredit d'une des plus importantes recommandations que nous proposerons. Nous recommandons à la Commission de créer un point d'accès unique, ou portail, afin de fournir toute une gamme de renseignements et de mesures nécessaires au cheminement des étudiants dans le système d'éducation postsecondaire public. Il est difficile pour les personnes qui ne sont pas dans le système, ou pour celles qui pensent y entrer, de comprendre à quel point celui-ci peut s'avérer compliqué et même intimidant. Cela est particulièrement vrai pour les personnes qui n'ont pas encore fait, ou dont les parents n'ont pas fait, d'études postsecondaires. À titre d'exemple, nous avons demandé à un étudiant de dresser la liste des différents programmes et options d'aide financière aux étudiants disponibles, y compris les prêts, les subventions, les bourses d'études, les crédits d'impôts, les allégements de dette, les exonérations du remboursement des prêts, les programmes fédéraux, les programmes provinciaux et les programmes du secteur privé. La liste seule des diverses options, sans aucune explication, avait plus de deux pages de long! Nous ne sommes pas surpris que les étudiants soient parfois confus. Nous ne sommes pas non plus surpris qu'ils ne profitent pas toujours des programmes qui, soi disant, sont là pour eux. Et nous n'avons abordé que l'aide financière aux étudiants. Imaginez les choix de carrière. Nous avons entendu maintes fois de la part des parents comme de celle des étudiants qu'ils n'étaient pas au courant de leurs options pédagogiques et d'études. La même chose se produit quand un étudiant veut savoir si une université lui accordera des crédits ou une équivalence de cours pour des cours suivis ailleurs, ou quand un élève du secondaire veut savoir quels sont les préalables nécessaires pour être accepté dans un programme en particulier et quelles sont les perspectives d'emploi après avoir obtenu son diplôme, et ce qu'il lui en coûtera. La plupart de cette information est sans aucun doute disponible quelque part. Le fait est qu'elle n'est pas disponible dans un formulaire ni dans un endroit facilement accessible aux étudiants.

Voilà ce que nous proposons de modifier. Nous recommandons fortement la création d'un point d'accès unique, ou portail, où un étudiant ou un futur étudiant devrait présenter sa demande d'admission, quelque soit l'établissement d'enseignement postsecondaire public de la province pour lequel il présente sa demande, où on lui remettra un numéro d'étudiant provincial et où il pourrait faire des recherches sur les programmes disponibles dans les différents établissements, comment ceux-ci sont cotés et quel a été le taux de placement, y compris l'endroit où les diplômés travaillent, si les cours déjà terminés leur seraient crédités et, à l'aide d'une calculatrice financière, connaître exactement les coûts de ces cours et l'aide financière disponible, et remplir les formulaires de demande d'admission en ligne, directement à partir ce portail. Tout ça d'une manière facilement accessible et conviviale. Cette recommandation n'enlève rien au rôle que jouent les établissements d'enseignement en matière

d'admissions, mais fournit plutôt une porte d'entrée nécessaire pour permettre à tous les étudiants d'obtenir l'information requise pour faire les bons choix en fonction de renseignements et non de présomptions.

Aucune autre province n'a un système d'éducation aussi complet. C'est là tout un avantage pour le Nouveau-Brunswick! Ce portail serait non seulement d'un grand service pour les Néo-Brunswickois, mais constituerait également un important avantage pour le recrutement d'étudiants nationaux comme internationaux. Et il n'a pas besoin de coûter les yeux de la tête. En fait, le Centre d'admission commun de l'Ontario, qui, à la différence de ce que nous proposons pour le Nouveau-Brunswick, exige que les demandes d'admissions aux universités et aux collèges soient présentées séparément, réalise un profit. Conséquemment, la sophistication grandissante du Nouveau-Brunswick en matière de technologies de l'information (TI) signifie que l'élaboration du portail s'inscrit probablement bien à l'intérieur du champ de compétences d'une entreprise locale ou d'un consortium d'entreprises.

Nous avons précédemment insisté sur l'importance pour le Ministère de se concentrer davantage sur les politiques plutôt que sur le fonctionnement. De bons renseignements constituent le principe vital d'une bonne politique. De bons renseignements, à leur tour, exigent des données exactes, analysées attentivement. La collecte de données exactes et significatives, analysées de manière à générer des renseignements utiles pour l'élaboration de politiques, se doit d'être une importante fonction de la Commission que nous proposons (de même que du Ministère dans certains cas, tel qu'indiqué plus tôt).

La CESPM a fait du bon travail à ce niveau et elle pourrait peut être continuer son bon travail en vertu d'un contrat de la Commission. Le rôle de la Commission serait de s'assurer que les données disponibles sont de bonne qualité, pas nécessairement de les produire. De plus, il faut être en mesure d'extraire, à partir des données, les renseignements qui répondent aux questions importantes de la province et de ses établissements d'enseignement postsecondaires. La Commission doit assumer cette responsabilité.

La collecte et l'analyse de données visent à permettre à la Commission de prodiguer de bons conseils stratégiques au Ministère et à plusieurs établissements d'enseignement postsecondaires. Dans le cadre de son travail avec le Ministère, la Commission aurait, bien entendu, la responsabilité particulière d'émettre des idées selon l'analyse des données, lesquelles idées devraient être conçues pour résoudre les problèmes et promouvoir les objectifs importants pour le Ministère et le gouvernement.

Nous avancerons plus tard qu'une des responsabilités importantes de chacun des établissements d'enseignement postsecondaires est de préparer et de présenter des plans stratégiques pour son établissement, en expliquant ses priorités, ses objectifs d'inscriptions et la façon dont il prévoit aller de l'avant pour atteindre ses objectifs. Nous aborderons cette question plus en détail plus loin dans ce rapport. Mais le corollaire nécessaire de la planification stratégique d'un établissement d'enseignement est que les plans doivent non seulement être examinés, mais le processus doit mener à des mesures concrètes, selon l'entente conclue entre le gouvernement et l'établissement. Le financement apporté par le gouvernement dépendra, dans une certaine mesure, de cette entente. Le processus itératif qui permet de conclure une entente sera médié par la Commission.

Il importe d'insister sur la valeur de la planification stratégique. Le système d'éducation postsecondaire recommandé par la Commission est fondé sur les différents rôles que se donnent les établissements d'enseignement, de manière à conférer des forces au système et un avantage à la province. Le processus de planification stratégique devient le moyen permettant l'atteinte de cet objectif et le rôle de la Commission est essentiel pour aiguiller le système selon les priorités du Nouveau-Brunswick et garantir la distinction indispensable entre les établissements d'enseignement.

Non seulement les plans stratégiques renforcent la capacité de gestion des établissements, ils jouent aussi un rôle déterminant dans le maintien de l'autonomie de ceux-ci, tout en satisfaisant le besoin légitime de responsabilité du gouvernement à son égard. Une planification stratégique efficace, accompagnée d'une surveillance et d'un suivi appropriés, rend inutiles les rapports détaillés et l'examen rigoureux des activités des établissements. Elle est le signe d'une relation de confiance mature, une relation qui est à l'avantage de toutes les parties concernées.

On nous a raconté une histoire à propos d'un chargé de cours au niveau postsecondaire qui expliquait qu'il enseignait le même cours dans un collège et dans une université. Il suivait le même programme, utilisait le même manuel, imposait les mêmes exigences de cours et donnait les mêmes examens. Et pourtant, les étudiants inscrits à la version collégiale du cours ne pouvaient obtenir un transfert de crédits à l'université. Cette situation n'est ni acceptable ni défendable.

Reconnaissons cependant que le Nouveau-Brunswick a fait des progrès relativement aux ententes en matière de transfert de crédits. Mais il s'agit surtout d'une approche bilatérale qui a été adoptée par un établissement à la fois, cours par cours ou programme par programme. Au rythme où nous allons, il faudra beaucoup trop de temps pour obtenir un système d'éducation exhaustif. Beaucoup de difficultés proviennent de différences philosophiques qui ne sont pas faciles à résoudre. Cependant, quand de tels désaccords sont de toute évidence désavantageux pour les étudiants et qu'ils coûtent davantage au système en temps et en argent, sans pouvoir être réellement justifiés, le système doit changer. La création d'un plus grand nombre de programmes généraux et transférables pour la première et la deuxième années constituera un premier pas important vers l'amélioration des protocoles de transfert de crédits.

Nous devons insister sur le fait que nous ne préconisons pas le transfert général de n'importe quel crédit ou de tous les crédits qu'un étudiant peut avoir obtenus. Les normes sont bien entendu importantes. C'est pourquoi un solide programme de contrôle de la qualité est essentiel. Une fois que les objectifs et les normes d'un programme ou d'un cours ont été confirmés, il devrait être plutôt facile d'évaluer la possibilité de transférer les crédits d'un cours suivi dans un autre établissement d'enseignement. La Commission du Nouveau-Brunswick devrait participer activement à la promotion du transfert de crédits. Non seulement elle superviserait le processus, mais elle jouerait un rôle proactif en collaborant avec les établissements d'enseignement. Étant donné que le contenu des cours est modifié régulièrement, il faut accorder une attention soutenue et continue au transfert de crédits.

Nous avons dit précédemment que le Nouveau-Brunswick est une petite province aux prises avec des difficultés financières. Pour réussir dans le monde compétitif de l'enseignement postsecondaire contemporain, la province doit choisir comment investir stratégiquement ses ressources. Une option intéressante consiste à choisir un petit nombre de projets ou de programmes qui pourraient vraiment faire une différence pour la province et d'appuyer les centres d'excellence dans leurs recherches et leur enseignement postsecondaire au niveau de ces projets ou programmes. La Commission proposée pourrait aider à définir de tels domaines et conseiller le gouvernement quant à la meilleure façon de les appuyer.

Il existe également une gamme de services qui pourraient être offerts plus efficacement et à moindres coûts si les ressources étaient regroupées parmi les différents établissements de la province. Des ententes de coopération existent déjà dans des secteurs comme les services informatiques et de bibliothèque, mais les services actuels et futurs pourraient être élargis puisque plusieurs établissements vivent également des changements. Bon nombre des soi disant services administratifs « de soutien » requis dans les établissements d'enseignement postsecondaire pourraient facilement être partagés. Les compétences ainsi obtenues permettraient d'augmenter les ressources disponibles nécessaires à la satisfaction des besoins d'autres établissements

On nous a parlé des...

Changements d'orientation très couteux

Comme plusieurs étudiants qui ont d'excellents résultats scolaires, Marilyn s'est inscrite dans le programme des sciences de la santé, un programme de deux ans qui, lui disait-on, allait lui ouvrir les portes d'un brillant avenir.

Tous les ans, elle obtient le montant maximum disponible en prêt étudiant. Malgré cette aide financière, elle doit souvent emprunter de l'argent à ses amis pour boucler ses fins de semestres.

À la suite de ses deux années dans ce programme, Marilyn n'entreprend finalement pas de carrière en sciences de la santé. Pour mieux penser à son orientation, elle abandonne ses études pour une année. De retour à l'université, elle s'inscrit en éducation et se dirige vers l'enseignement des sciences. Bien que plusieurs des matières complétées pendant son programme en sciences de la santé lui serviront pour sa formation en éducation, les exigences de ce programme de cinq années sont telles que Marilyn aura bien de la difficulté à terminer son programme en trois ans.

« Si je termine dans trois ans, en 2010, j'aurai 83 000 dollars à payer en dette d'études. Je me pose des questions à savoir comment je vais pouvoir payer cette dette à la fin de mes études », confie-t-elle.

Marilyn entrevoit le futur avec beaucoup d'inquiétude puisqu'elle sent que cette dette lui fera l'effet d'un boulet au pied pour encore plusieurs années. Même si elle désire former une famille et avoir une vie confortable, elle sait qu'elle doit demeurer réaliste.

« Je sais que je vais avoir une vie d'étudiante pour encore plusieurs années, même après mes études. »

d'enseignement. Cette approche de partage des responsabilités concorde avec le portail d'information unique examiné précédemment.

Coordination régionale et nationale

La création de la CESPM a été accueillie avec l'espoir que la coopération entre les universités des trois provinces Maritimes soit stimulée, tel qu'il avait été promis. Et bien que certains accomplissements importants se soient produits, il en reste beaucoup d'autres à étudier. Le fait est qu'en vertu du système d'éducation actuel, la coordination ne sera possible que lorsque les trois provinces se seront mises d'accord pour dire qu'une approche commune est souhaitable. L'obligation d'une entente tripartite explique pourquoi il y a tant de délais lorsqu'il est question d'agir conjointement. Le problème est aggravé quand les gouvernements provinciaux n'ont pas, individuellement, la capacité stratégique d'évaluer les possibilités en matière de mesures de coopération. Il est par conséquent raisonnable de s'attendre à ce que le renforcement du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick permette de favoriser une meilleure coopération à long terme.

Toutefois, nous ne pouvons attendre ou nous perdrons l'avantage que nous avons présentement. Si nous pouvons mettre de l'ordre dans notre propre système d'éducation dès aujourd'hui, il y a de fortes chances pour que d'autres voient les avantages d'une approche plus coordonnée. Nous souhaitons encourager la coopération et la coordination régionale. S'il était possible de trouver des moyens pour accomplir ceci par l'intermédiaire de la CESPM, nous appuierions une telle approche. Mais nous sommes forcés d'admettre que les possibilités ne sont pas prometteuses et que le temps est limité.

Équité et possibilités linguistiques

Outre son rôle de garantir que le système crée et conserve des établissements dynamiques dans les deux communautés linguistiques et culturelles principales du Nouveau-Brunswick, la Commission veillera à ce qu'au moins un minimum de cours d'études postsecondaires soient offerts à la

minorité francophone dans les régions anglophones et à la minorité anglophone dans les régions francophones, là où le nombre le justifie. Pour atteindre cet objectif, il faudrait confier un rôle dirigeant à un des établissements francophones et à un des établissements anglophones, comme nous l'aborderons plus loin.

La Commission qui est proposée peut sembler être un organisme très sévère et même excessivement bureaucratique. Il faut reconnaître qu'elle assume une vaste gamme de fonctions et de responsabilités. Mais il importe de souligner que la Commission veillera à ce que ces fonctions et responsabilités soient assumées au sein du système d'éducation. Elles n'ont pas toutes besoin d'être attribuées à la Commission. Nous avons déjà mentionné la CESPM et le contrôle de la qualité. Améliorer le contrôle de la qualité et élargir sa portée de manière à englober les collèges et les polytechniques ne signifie pas nécessairement que cette fonction doit être assurée par la Commission du Nouveau-Brunswick. Cette fonction pourrait être donnée à contrat à la CESPM si cette dernière est disposée et en mesure d'apporter les changements nécessaires. Le même raisonnement est valable pour la collecte des données. D'autres fonctions pourraient être données à contrat. Bien sûr, une possibilité est que certaines de ces activités soient entreprises par les universités, les polytechniques et les collèges eux-mêmes, au nom de l'ensemble du système, si ces établissements d'enseignement avaient un organisme pouvant agir collectivement, ce qui nous amène directement au dernier joueur dans la structure organisationnelle tripartite que nous proposons en matière de gouvernance de l'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick (Commission, Ministère et établissements d'enseignements).

Conseil des présidents

Nous proposons que les établissements d'enseignement postsecondaires, par l'intermédiaire de leur président ou leur tête dirigeante, s'unissent pour former un Conseil des présidents de l'enseignement postsecondaire. Ce Conseil serait formé de directeurs de la plupart des établissements d'enseignement postsecondaires publics de la province, soit les universités, les collèges, les polytechniques et le programme d'apprentissage, de représentants d'établissements d'enseignement privés et de représentants du secondaire (il est impossible qu'ils soient tous représentés vu leur nombre). Un tel organisme n'existe pas à l'heure actuelle, même pas parmi les universités (nous avons effectivement reçu un mémoire du New Brunswick Universities Presidents' Group, qui ne semble pas avoir une structure officielle, et le mémoire reçu semble avoir été préparé par l'Association des universités de l'Atlantique). Une liste détaillée des membres proposés pour le Conseil est présentée à l'annexe B.

Le Conseil devrait essentiellement être un organisme consultatif qui résout des problèmes communs aux établissements d'enseignement et qui développe des positions communes à présenter au ministre, au Ministère et à la Commission. Il pourrait jouer un rôle particulièrement important dans l'élaboration et la présentation d'initiatives à l'échelle du système d'enseignement, notamment dans des secteurs où la coopération permet de réaliser des économies ou dans des secteurs où de nouveaux marchés ou des marchés élargis pourraient être créés et développés (par exemple le recrutement d'étudiants internationaux). Il pourrait donner des conseils sur les ententes en matière de transfert de crédits, et favoriser celles-ci, et sur la coordination des contributions de chacun des établissements au portail d'applications et d'information provincial.

Le Conseil pourrait également assumer la responsabilité de projets précis qui pourraient être délégués par la Commission. En effet, plus les établissements d'enseignement seraient en mesure de collaborer, plus ils pourraient assumer des responsabilités qui seraient autrement attribuées à la Commission. Ce qu'il est essentiel de souligner toutefois, c'est que le Conseil assurerait l'échange d'information et favoriserait la coopération et la coordination du système d'enseignement. Le Conseil pourrait s'avérer un mécanisme extrêmement économique, particulièrement si la Commission fournissait le soutien administratif.

Structure de gouvernance du système du Nouveau-Brunswick proposé

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

- Politiques et priorités
- Financement
- Législation
- Analyse des données

Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick

- Contrôle, évaluation et assurance de la qualité
- Portail d'applications et d'information
- Collecte et analyse des données
- Conseils stratégiques au Ministère
- Examen des plans stratégiques des établissements d'enseignement
- Transfert de crédits
- Initiatives et soutien à l'échelle du système d'éducation
- Coordination régionale et nationale
- Dualité et obligations linguistiques

Conseil des présidents

- Conseils stratégiques à la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick
- Projets précis

Organiser le système

Nouvelle sorte d'établissement d'enseignement pour le Nouveau-Brunswick

La présente structure des études postsecondaires au Nouveau-Brunswick est le résultat très significatif de son histoire. En effet, la fondation de ce qui est aujourd'hui la University of New Brunswick remonte presque à la fondation de la province elle même. Chacune des autres universités publiques dans la province a une histoire longue, fière, et parfois traumatisante. Cette histoire doit être traitée avec beaucoup de respect lorsque nous envisageons le changement. Il n'en demeure pas moins que le changement est parfois nécessaire, voire essentiel.

Ce fut le cas lorsque le Dr John J. Deutsch proposa la fusion des collèges francophones dispersés pour former l'Université de Moncton, avec des campus de la faculté des arts à Shippagan, Bathurst et Edmundston, et lorsqu'il proposa la création d'un second campus de la University of New Brunswick à Saint John avec des droits à l'enseignement pour St. Thomas à Saint John. Le Dr Deutsch en arriva à ces conclusions compte tenu de la demande croissante de services d'éducation postsecondaire dans la province et parce que les collèges francophones existants ne pouvaient composer avec les fardeaux financiers qui leur seraient imposés s'ils tentaient de répondre à cette demande sous leurs formes existantes.

À certains égards, la situation a beaucoup changé depuis. Au lieu de constater une croissance sans précédent, les universités de la province font face à une baisse des inscriptions. Pour certaines d'entre elles, plus particulièrement les campus de l'Université de Moncton à Shippagan et à Edmundston, la baisse des inscriptions menace l'existence même des établissements.

Parallèlement, il y a d'autres pressions tout aussi persuasives qui incitent au changement. Depuis la restructuration du réseau universitaire par suite du rapport du Dr Deutsch, le Nouveau-Brunswick a accueilli un nouveau venu dans son réseau postsecondaire : le collège communautaire. À présent, on compte 11 campus de collège dans la province, six anglophones (Miramichi, Moncton, St. Andrews, Saint John, Woodstock et le College of Craft and Design à Fredericton) et cinq francophones (Bathurst, Campbellton, Dieppe, Edmundston et la Péninsule acadienne), plus le Collège des technologies forestières des Maritimes à Fredericton, qui ne fait pas partie du réseau collégial pour l'instant. Le réseau collégial a assurément gagné une place respectée dans le réseau postsecondaire de la province, mais il demeure relativement sous-développé; à preuve, il attire proportionnellement bien moins d'étudiants que dans la plupart des autres provinces. Il est également limité car il fait partie intégrante du gouvernement; il n'a pas la souplesse nécessaire pour répondre aussi rapidement et efficacement qu'il le devrait aux besoins et aux occasions de formation.

Plusieurs ententes d'articulation ont été conclues entre les collèges et les universités, par lesquelles un étudiant peut progresser d'un programme collégial à un programme universitaire apparenté, ou vice-versa, les crédits acquis dans l'un étant applicables dans l'autre, ce qui permet de réduire la durée totale du programme combiné. Nous applaudissons ces ententes, mais malheureusement, il s'agit d'accords ponctuels, que l'on négocie programme par programme et établissement par établissement. Nous avons besoin d'un protocole plus général, qui garantit à tous les étudiants qu'il n'y a aucun programme sans perspective d'avenir au Nouveau-Brunswick.

Le secteur des sciences croît rapidement, avec de nouvelles technologies qui influencent les domaines tels que la santé, le génie et l'environnement, mais aussi d'autres domaines comme la communication et même les arts. Des programmes actuels et novateurs sont en train d'émerger dans d'autres provinces et pays, préparant les étudiants à acquérir la théorie et les connaissances de base ainsi que les habiletés de travail. Ces nouvelles initiatives reflètent un changement de paradigme dans l'éducation postsecondaire, où les programmes et les établissements sont plus axés sur la collectivité, l'apprenant et l'industrie, et ce, dans une perspective mondiale.

Ces nouvelles initiatives sont associées à un nouveau genre d'établissement qui émerge dans d'autres régions du monde et que nous souhaitons maintenant lancer au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de la polytechnique, où les activités universitaires et collégiales sont combinées pour donner un tout qui est plus grand que la somme de ses composantes.

En Nouvelle-Zélande, par exemple, les polytechniques dispensent un enseignement industriel, professionnel et technique. Ils accordent une importance particulière à l'enseignement axé sur l'étudiant, plutôt que sur la recherche. Une grande partie de l'apprentissage est pratique, et ils fournissent tous des services de soutien aux étudiants. Ils offrent des programmes à tous les niveaux – cours d'intérêt communautaire, programmes introductifs, certificats, diplômes, grades universitaires et quelques programmes d'études de deuxième et troisième cycles. Ils encouragent les étudiants à passer d'un diplôme inférieur à un diplôme supérieur. Leurs programmes sont très appréciés par les employeurs néo-zélandais et bon nombre d'entre eux ont acquis une reconnaissance internationale. Ils sont très sensibles aux besoins de la collectivité dans laquelle ils sont basés et ils élaborent des programmes pour satisfaire aux besoins locaux des industries et entreprises locales, ainsi qu'aux intérêts spéciaux de la collectivité locale.

En Finlande, les polytechniques forment des professionnels en réponse aux besoins du marché et dirigent des activités de recherche et de développement qui soutiennent l'instruction et favorisent le développement régional en particulier. Les polytechniques sont des établissements régionaux multidisciplinaires qui se concentrent sur les contacts avec la vie professionnelle et sur le développement régional. Ils dispensent des études supérieures qui donnent des qualifications liées aux études et des compétences professionnelles pratiques plus élevées. Toutes les études supérieures comprennent un apprentissage pratique en cours d'emploi. Elles offrent des programmes dans des domaines variés tels que les lettres et sciences humaines, les sciences sociales, l'administration des affaires, les ressources naturelles, la technologie, la communication, les sciences naturelles, la santé, le tourisme, la restauration et les services nationaux.

Plus près de nous, aux États-Unis, le nom est fréquemment utilisé et certaines polytechniques ou instituts de technologie ont évolué pour être aux nombres des établissements d'enseignement supérieur en tête de classement dans le monde. Pensez au Massachusetts Institute of Technology (MIT), au California Institute of Technology (Caltech), au Rochester Institute of Technology ou au Rensselaer Polytechnic Institute. Une tendance est en train d'émerger selon laquelle les universités, spécialement celles fonctionnant en tant que campus d'un établissement à plusieurs campus, adoptent le nom polytechnique pour représenter une orientation distincte mettant l'emphase sur l'enseignement et l'apprentissage appliqué.

L'idée fait aussi son chemin au Canada. Au Québec, tout comme dans les sociétés francophones en Europe, le terme généralement utilisé est « école polytechnique ». Conséquemment, nous retrouvons l'École Polytechnique de Montréal ou l'École polytechnique de Bruxelles. Un exemple particulièrement pertinent est l'École de technologie supérieure (ETS) du Québec qui a développé des programmes travail-études très en demande en génie pour les étudiants avec un diplôme de technicien. De cette façon, l'ETS a non seulement augmenté le niveau de participation mais s'est également

créé une niche pour elle-même dans le système universitaire du Québec hautement compétitif. Au Canada anglais, le terme remplace graduellement l'ancien usage des mots « *institute of technology* ». Conséquemment, le Southern Institute of Technology in Calgary est maintenant appelé SAIT Polytechnic. Le terme polytechnique prend de plus en plus une connotation plus large qu'institut de technologie. Il sous-entend une approche complète de l'éducation postsecondaire qui englobe plusieurs aspects d'une université traditionnelle mais qui repose sur une approche pratique qui s'entrelace plutôt facilement avec les programmes collégiaux.

Une publication Web actuelle, « Polytechnics Canada », décrit l'« avantage polytechnique » comme étant basée sur une approche à trois piliers : force dans les programmes d'études, force dans les liens avec l'industrie et force dans la recherche appliquée. Voilà en bref le concept que nous avons en tête. Nous n'ajouterions qu'un quatrième descripteur : force dans la capacité de réponse face à la collectivité.

Dans leurs études les plus récentes sur les tendances à venir dans l'éducation postsecondaire, la RBC Banque Royale du Canada et le Brondesbury Group décrivent les polytechniques comme suit : « … un troisième courant (après les universités et collèges) qui émerge rapidement et qui allie compétences pratiques et vaste expertise en la matière. » Ils poursuivent en ajoutant :

> Nous les voyons – les polytechniques – comme une solution intermédiaire vigoureuse capable de répondre aux nombreuses exigences du marché du travail qui recherche des professionnels compétents en mesure de fonctionner dans la société d'aujourd'hui. Comme elles cherchent encore leur vocation, elles sont relativement souples et peuvent s'adapter à de nouvelles exigences. Nous pensons qu'elles émergeront comme solution distincte au cours des cinq ou sept prochaines années. (Traduction) (« The Future of the Public Sector 2007: Post-Secondary Education Commentator Overview », p. 40.)

Voici une nette occasion pour le Nouveau-Brunswick d'aller de l'avant et de donner suite à cette nouvelle tendance et, ce faisant, de revendiquer l'avantage du leadership national. Pour cette raison, et parce que cette solution correspond aux besoins et aux circonstances de plusieurs collectivités de la province, nous pensons que le Nouveau-Brunswick doit embrasser l'idée des polytechniques.

Les polytechniques du Nouveau-Brunswick seraient créées en combinant un campus universitaire avec un ou plusieurs campus collégiaux. Elles seraient autorisées à offrir des programmes de niveau collégial tout comme des programmes de niveau universitaire et leurs professeurs seraient censés enseigner aux deux niveaux en fonction de leurs compétences. Elles seraient gouvernées par un conseil d'administration constitué d'une majorité de membres venant de la collectivité, ainsi que de professeurs et d'étudiants (annexe C). Elles auraient un Sénat, ou une commissin des études, qui relèverait du conseil par l'intermédiaire des présidents des polytechniques.

Les polytechniques seraient étroitement liées à leur collectivité, capables de répondre aux besoins particuliers de la collectivité régionale qu'elles desservent, mais offriraient aussi des programmes d'importances provinciale et nationale. Elles entretiendraient des liens étroits avec les établissements et les organismes communautaires, y compris les entreprises, les organismes à but non lucratif et les administrations municipales. Leur mission éducative serait en grande partie ajustée aux besoins régionaux, et elles auraient la flexibilité d'adapter leurs programmes d'enseignement de manière à répondre efficacement à ces besoins. Leur fonction de recherche serait développée de la même façon pour renforcer leur établissement et examiner les occasions offertes dans leur région, de manière à contribuer à leur développement socioéconomique.

Les changements apportés avec le modèle d'une polytechnique sont évidemment importants mais ne signifient pas une rupture dans toutes les activités. Plusieurs des programmes offerts aujourd'hui continueraient et ceux qui seraient appelés à changer le seraient progressivement dans un contexte

de consultations larges et ouvertes et de manière à protéger les étudiants qui auront un programme à compléter. Le clou en est que les établissements auront un nouveau centre de gravité, enraciné dans les besoins de la région et de ses étudiants et avec un mandat leur permettant de mieux répondre d'une manière intégrée à l'éventail des opportunités que représente le monde de l'éducation postsecondaire. Étant donné le mécanisme d'assurance de la qualité proposé, il n'y aura pas d'impact sur les accords existants concernant les transferts entre une université et un collège. Les programmes actuellement liés par de tels accords continueront d'exister ou seront modifiés selon la volonté des partenaires (université, polytechnique ou collège). Il ne s'agit pas d'une perte pour la province ou les établissements actuels. Au contraire, cela donnera au Nouveau-Brunswick le premier système d'éducation postsecondaire clairement défini et comprenant à la fois des établissements universitaires, collégiales et polytechniques.

Il serait regrettable que des préoccupations pour le maintien du statu quo ou la protection des motifs intéressés des institutions existantes viennent entraver la possibilité de créer quelque chose de nouveau et dynamique pour la province.

Ces nouvelles institutions offriraient aux étudiants l'occasion d'apprendre dans une gamme de disciplines, de jeter un pont éducatif entre des programmes relativement courts et spécifiques à un métier – y compris les composants intrascolaires de la formation en apprentissage – et des grades universitaires. Elles offriraient sur tous ses campus les premières années de certains programmes universitaires. Elles seraient autorisées à offrir des grades universitaires dans certains domaines spécifiques, jusqu'au doctorat inclusivement, à condition de posséder les ressources nécessaires pour dispenser des programmes de haute qualité. Ceci n'empêcherait pas la participation aux autres programmes d'études supérieurs offerts par la University of New Brunswick et l'Université de Moncton.

Les polytechniques offriraient de préférence des programmes d'études intégrés qui combineraient un enseignement de base avec le développement de compétences précises. Elles se concentreraient sur l'extrémité « appliquée » de l'échiquier (là où le besoin au Nouveau-Brunswick se fait le plus sentir), sans toutefois perdre de vue les contributions importantes et significatives que les arts, les lettres et sciences humaines et les sciences sociales apportent aux programmes éducatifs. Leurs structures de gouvernance seraient souples, en mesure de répondre rapidement aux occasions et besoins naissants dans les collectivités qu'elles servent, tout en poursuivant un objectif à plus long terme.

Les intérêts du corps professoral seraient bien représentés et respectés. Les conseils consultatifs y veilleraient, mais le pouvoir de décision reposerait fermement entre les mains d'un comité et d'un président attitrés. Une caractéristique importante du nouvel établissement d'enseignement serait la possibilité pour les membres du corps professoral d'enseigner aux étudiants dans différents programmes. Nous reconnaissons que les réseaux universitaires traditionnels attachent beaucoup de valeur à des éléments tels que les publications et les évaluations par les pairs. Il faudrait donc prendre des dispositions pour s'assurer que les types d'activités prévus dans cette proposition – à savoir le développement de programmes innovateurs, les activités visant le transfert de technologie, les approches d'enseignement englobant l'enseignement de connaissances fondamentales et appliquées – sont reconnus et récompensés comme il se doit dans les décisions liées au personnel, comme l'avancement. Nous croyons profondément que ce nouveau genre d'établissement pourrait être un milieu passionnant et enrichissant pour le corps professoral, tout comme pour les étudiants et la collectivité au sens large. Cette approche plus intégrée serait également à la fois plus économique et plus attrayante pour les étudiants et procurerait aux enseignants une toute nouvelle gamme d'occasions.

Il devrait être clair que ce nouveau genre d'établissement au Nouveau-Brunswick ne devrait pas s'appeler un « collège universitaire » ou un « institut universitaire ». De tels termes sont généralement associés à une institution à deux branches, qui

conserve les traditions et orientations distinctes des institutions précédentes. Ce n'est pas ce que nous proposons. Bien au contraire, l'essence de cette proposition est de créer une réelle fusion des deux cultures. Tout compte fait, le terme « polytechnique » décrit ci-dessus semble le mieux décrire le concept que nous avons en tête. Il est couramment utilisé dans le monde entier et, comme il a déjà été mentionné, il en existe des modèles remarquables.

Nous admettons volontiers que la création d'un tel établissement d'enseignement ne se fera pas sans défi, et que les tentatives précédentes pour regrouper le travail de l'université et du collège ont quelquefois été problématiques. Pourtant, nous croyons profondément qu'il y une volonté réelle de la part des collectivités concernées de la province d'avancer dans cette direction et qu'avec un solide leadership et une bonne planification stratégique, cette initiative peut non seulement fonctionner avec succès, mais aussi créer un nouvel élan qui dotera le Nouveau-Brunswick d'un avantage important. Avec les mécanismes d'assurance de qualité que nous avons proposés, cela oblige à tenir la promesse de non seulement résoudre certains problèmes réels qui menacent la province, mais aussi de montrer le chemin vers un système postsecondaire plus réceptif, plus accessible et plus productif. La relation tripartite qui est proposée (universités, polytechniques et collèges), associée à un système postsecondaire qui implique à la fois les établissements publics et privés, dote le Nouveau-Brunswick d'une capacité de réponse qui est sans pareil au Canada. Où pourrions-nous voir ce nouveau type d'établissement s'établir?

Polytechnique de Saint John

Ce nouvel établissement d'enseignement serait créé en fusionnant le campus de Saint John de la University of New Brunswick avec le campus de Saint John du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Le nouvel établissement serait en fin de compte situé dans une zone commune. Certaines personnes ont suggéré Tucker Park, tandis que d'autres ont suggéré un emplacement au centre-ville. Quelle que soit la décision finale, la vraie force de l'entente naîtra seulement d'un emplacement commun. On a fait remarquer que les infrastructures matérielles actuelles du Saint John NBCC doivent être remplacées, une raison possible d'accélérer le processus. Encore une fois, nous insistons sur le fait qu'il ne devrait pas s'agir d'une simple fusion des deux établissements. Un nouvel établissement doit être créé, qui associera les forces des deux précédentes, mais les intégrera sous une forme différente et plus forte. Résultat : un établissement qui met sa fierté dans les services éducatifs qu'il offre, tant aux apprentis qu'aux étudiants au doctorat. Il s'agit certes d'un défi de taille, mais les établissements axés sur les étudiants sont capables d'opérer un tel changement transformationnel.

Les deux parties nous ont dit qu'elles coopèrent déjà dans de nombreux domaines. C'est assurément un bon départ. Un seul campus faciliterait encore plus la tâche. Il y a quelques exemples évidents où la synergie entre le collège et l'université pourraient produire des résultats très rapides et positifs. On pense immédiatement aux programmes de santé, d'énergie et d'administration des affaires. L'emplacement qui a été proposé, une unité de l'école médicale Dalhousie University à Saint John associée à des programmes collégiaux en sciences de la santé, créerait presque immédiatement les éléments essentiels d'un véritable centre d'excellence en matière de santé. Étant donné l'évolution de Saint John vers un centre de l'énergie, la polytechnique serait un prolongement naturel d'un programme conjoint qui offrirait un énorme avantage stratégique pour la région et le secteur de l'énergie avec des programmes techniques, technologiques et menant à un grade, tous reliés à l'énergie, et offerts non seulement dans un même établissement mais aussi de manière intégrée facilitant à la fois la recherche, l'enseignement et l'apprentissage. La force actuelle en administration des affaires, dans les campus du collège et de l'université, serait une force additionnelle et compléterait de façon logique ce centre d'excellence potentiel.

Nous savons fort bien que la University of New Brunswick, dans sa présentation à notre commission, a proposé une forme plus limitée de coopération, basée sur la colocation physique des campus du collège et de l'université. Ceci serait certainement

un pas dans la bonne direction, mais selon nous, c'est loin d'être suffisant. Tout d'abord, il n'y aurait aucun changement aux deux cultures et structures de gouvernance vraiment distinctes. En soi, la colocation ne contribuerait pas à améliorer la coopération et l'intégration. Il y a suffisamment de preuves pour appuyer cette affirmation. Et pourquoi le Nouveau-Brunswick devrait-il se contenter d'une moitié de tarte lorsqu'il peut profiter de tous les avantages de l'intégration totale offerte par la polytechnique de Saint John?

Comme il a déjà été mentionné, les infrastructures du campus du Saint John Community College doivent prendre de l'expansion. Nous avons été informés qu'il y a cinq candidats pour chaque étudiant admis; il est donc évident que la demande devance l'offre et que la nouvelle polytechnique pourrait anticiper une augmentation des inscriptions. Il est crucial d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires dans la province. L'université, le collège et les programmes conjoints, habilités par un modèle de gouvernance nouveau et plus réceptif, pourraient se développer de manière à mieux tenir compte des besoins de la région. Saint John a besoin d'un établissement postsecondaire qui reflète et appuie les forces de la région et celles de la province.

Le petit collège de Saint Andrews, avec sa spécialisation dans les secteurs du tourisme et de l'accueil et dans certains aspects de la pêche et de la technologie marine, devrait devenir un campus de la polytechnique de Saint John, capable lui aussi d'offrir des crédits universitaires, comme le font d'autres collèges. Le collège est situé à une distance raisonnable de l'établissement de Saint John et cette fusion ajouterait à la diversité du programme de la polytechnique. Elle maintiendrait et améliorerait également l'accès aux études postsecondaires dans cette région de la province.

Polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick

Dans les collectivités du nord-est du Nouveau-Brunswick, les études postsecondaires font face à des défis de taille, mais celles-ci peuvent être relevées de façon créative. Ce sont toutes des collectivités relativement petites, et les établissements postsecondaires existantes reflètent cette réalité. Les collèges communautaires, fonctionnant en français, ont été créés dans la Péninsule acadienne, à Bathurst et à Campbellton. Dans la Péninsule acadienne, neuf programmes collégiaux réguliers sont offerts, mais six d'entre eux comptent moins de 20 étudiants (en 2005-2006). Campbellton a offert 17 programmes, dont 13 comptent moins de 20 étudiants. Bathurst, le plus grand des trois campus collégial de la région, a offert 23 programmes dont certains sont reconnus pour leur côté innovateur, dont 15 comptent moins de 20 étudiants. Ces maigres effectifs signifient que le réseau coûte très cher. Et le coût ne fera qu'augmenter si, comme le montre le nombre actuel d'inscriptions dans les écoles secondaires, les inscriptions vont sensiblement diminuer dans les années à venir. Une diminution de 30 p. cent des effectifs, le nombre projeté par l'Université de Moncton, rendrait les établissements pratiquement ingérables et non viables.

Une histoire similaire est pressentie pour le campus de l'Université de Moncton à Shippagan. Ses effectifs actuels représentent tout juste 456 étudiants, avec un corps professoral de 48 enseignants, donnant ainsi rapport professeurs-étudiants de moins de 10 pour 1. Encore une fois, la perspective d'une diminution de l'effectif d'âge scolaire pouvant atteindre les 30 p.cent dans les années à venir jette de sérieux doutes sur les futures chances de réussite de ce petit campus.

Dans le contexte du nord-est du Nouveau-Brunswick, le nouveau type d'établissement que nous avons décrit ci-dessus, la polytechnique, présente certains avantages évidents à fusionner les campus de l'université et du collège. Le nouvel établissement aurait la flexibilité nécessaire pour employer ses ressources plus efficacement. Avec l'élargissement des mandats de l'ancien collège (première ou deuxième année de cours universitaires) et une nouvelle direction axée sur la réponse aux besoins, priorités et programmes régionaux, il y a possibilité de développer un établissement viable. Aucune des forces des établissements actuels ne serait compromise. Les programmes actuels seraient toujours

offerts aux endroits où c'est justifié et de nouveaux programmes pourraient être élaborés là où le besoin s'en fait sentir. Les arrangements pour les transferts avec l'Université de Moncton seraient maintenus à moins et jusqu'à ce qu'ils soient modifiés à la suite d'une entente mutuelle. Par-dessus tout, il n'y a aucune intention ni besoin que cet arrangement mène à de la compétition entre les polytechniques et l'Université de Moncton. L'exigence de développer des plans stratégiques mettra l'accent sur ce point et, si nécessaire, la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick pourra insister.

Le bureau central administratif de la polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick se trouverait à Shippagan, où les campus du collège et de l'université coexistent déjà, et ses campus se situeraient à Bathurst et à Campbellton. On devrait inciter l'établissement à développer des programmes de formation spécialisée, tout comme des programmes de recherche, dans des domaines importants pour le futur développement de la région. L'Institut de recherche sur les zones côtières, l'École des pêches et les Centres d'excellence en bois ouvré, technologie des métaux et informatique offrent des exemples du type de spécialisation qui devrait être possible. Des initiatives du genre devraient être encouragées et élargies partout où elles sont possibles et justifiées.

Autrement dit, si un établissement postsecondaire veut continuer à exister dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, elle devra changer. La bifurcation actuelle entre collèges et université n'est plus viable. Une orientation plus ciblée des programmes, alliant le travail du collège et de l'université à l'enseignement, la formation et la recherche postsecondaires dans des domaines soigneusement choisis, offre la route la plus prometteuse vers le succès. L'orientation actuelle, nous le répétons, n'est tout simplement pas viable.

Polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick

L'histoire est assez semblable dans les collectivités du nord-ouest de la province et, comme dans le cas précédent, la création d'une polytechnique présente des avantages évidents. Sa création serait encore plus facile puisque les campus collégiaux et universitaires sont situés à Edmundston (le Centre d'excellence en sciences agricoles et biotechnologiques étant situé à proximité, à Grand-Sault). Les effectifs au collège en 2005-2006 représentaient tout juste 290 étudiants, tandis qu'on retrouvait 522 étudiants sur le campus universitaire.

Comme pour le nord-est du Nouveau-Brunswick, le défi n'est pas seulement de fusionner le travail du collège et de l'université existants, mais aussi de bâtir sur ces fondations pour créer un véritable centre d'excellence postsecondaire, centre qui, en offrant des innovations, peut attirer les étudiants, pas seulement de la région, mais d'autres endroits du Canada et de l'étranger. Encore une fois, il ne s'agit pas d'abandonner tout ce qui existe au collège communautaire ou à l'université. Là où il y a justification pour la continuation des cours et programmes existants, ceux-ci devraient être évidemment maintenus, tout comme les arrangements avec l'Université de Moncton pour les transferts. Il existe néanmoins un réel besoin de rationalisation au niveau des programmes afin d'accroître l'efficacité et d'améliorer l'offre pour les étudiants. De nouveaux programmes doivent être développés et ils doivent intégrer les niveaux de certificat, diplôme, grade et études supérieures, ainsi que la recherche dans le même domaine, dans des champs d'études sélectionnés avec soin et d'importance pour la région, ses étudiants et son développement social et économique. Nous le répétons une fois de plus, la création d'une nouvelle polytechnique ne devrait pas mener à de la compétition avec l'Université de Moncton. Avec le leadership approprié, les deux établissements ont la capacité d'accroître leurs forces respectives et leurs contributions à leurs régions et à la province.

La fusion du collège et de l'université crée une fondation plus solide sur laquelle on pourrait s'appuyer. Des domaines tels que la foresterie, l'aménagement de la faune, l'agriculture et le tourisme pourraient offrir diverses spécialités autour desquelles l'enseignement polytechnique pourrait être développé. Le reste sera du ressort de l'initiative institutionnelle et du soutien de la collectivité. Tout comme ce fut le cas dans le Nord-Est, cela va exiger un dur labeur et des sacrifices, car il sera

nécessaire de rationaliser les offres de l'établissement. La Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick proposée, en collaboration avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, pourrait apporter son aide grâce à un appui et à un financement transitoire.

Il est important que le développement des polytechniques à la fois du Nord-Est et du Nord-Ouest soit conçu soigneusement en prenant en compte la taille de la population francophone du Nouveau-Brunswick, les ressources disponibles et les besoins de la région. Des précautions devront être prises pour éviter des chevauchements qui affaibliraient la totalité du secteur de l'éducation postsecondaire francophone. Ce sera l'une des responsabilités de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Pour prospérer, les polytechniques du Nord-Est et du Nord-Ouest devront offrir des programmes et des activités qui seront différents de ce que les autres établissements proposent. Dans le cas de programmes qui mènent à un diplôme universitaire, un bonne combinaison de connaissances de base et de développement des compétences serait attrayante pour les étudiants qui souhaitent une préparation plus immédiate pour entrer sur le marché du travail, et pourrait constituer une voie pour ces établissements. L'offre de ces types de programmes nouveaux et créatifs dans quelques domaines bien sélectionnés, conjointement à un plus large éventail de programmes plus courts en réponse aux besoins de leur collectivité, constitueront la clé du succès de ces établissements et un réel avantage pour le Nouveau-Brunswick.

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick/ New Brunswick Community College

Avec la mise en œuvre de la restructuration dont il est question ci-dessus, cinq campus du système du CCNB/NBCC demeurent : Dieppe, Miramichi, Moncton, Woodstock et le College of Craft and Design à Fredericton. Le gouvernement provincial a également signifié son intention de créer un collège communautaire à Fredericton. Si le gouvernement poursuit cette idée dans un avenir rapproché, le nouveau collège devrait être fusionné avec le NBCC-Woodstock, le New Brunswick College of Craft and Design et le Collège des technologies forestières des Maritimes. En fait, cette fusion devrait être mise en œuvre, que le gouvernement aille de l'avant avec cette idée ou non. Manifestement, le mandat régional du collège en foresterie devrait être pris en considération, mais étant donné la décision de la Nouvelle-Écosse d'offrir un programme similaire, l'isolement du Collège des technologies forestières des Maritimes pour le système collégial ne semble plus approprié. De plus, le petit collège de Woodstock, situé à moins de 100 kilomètres de la capitale, devrait devenir un campus du nouvel établissement d'enseignement. En fait, qu'un collège soit établi à Fredericton ou non, les trois autres établissements, soit le Collège des technologies forestières des Maritimes, le College of Craft and Design et le collège à Woodstock, devraient être regroupés en une seule entité. Cela donne un seul système collégial avec quatre collèges, un francophone (Dieppe) et trois anglophones (Fredericton, Moncton et Miramichi). Le collège de Dieppe serait investi d'une responsabilité spéciale pour l'enseignement en français dans les régions anglophones de la province, tandis que Moncton jouerait un rôle similaire pour l'enseignement en anglais dans les régions du nord de la province.

Afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires pour tous les Néo-Brunswickois, le rôle de certains de ces collèges (Woodstock, Miramichi et Moncton) devrait être amplifié. Tout spécialement, ils devraient offrir la première année d'université et là, où cela est possible, la deuxième année également. Nous avons appris qu'un obstacle majeur auquel les diplômés de l'école secondaire font face (en particulier ceux issus de familles à faible revenu et ceux dont les parents n'ont pas suivi d'études postsecondaires et qui n'ont donc pas grandi avec l'espérance de fréquenter un collège ou une université) est le fait que le coût perçu, ajouté à la perspective de quitter le foyer, représentent parfois des barrières redoutables. Grâce à des études réalisées par Statistiques Canada, nous savons que les taux de participation universitaire diminuent de près de la moitié si la distance entre une

On nous a parlé de...

Trouver le genre d'éducation postsecondaire qui convient

L'éducation universitaire ne convient pas à tous. Parfois, se concentrer sur la théorie n'attire pas les esprits pratiques. Travis, un diplômé du New Brunswick Community College de St. Andrews, peut en témoigner.

Après avoir terminé une année à la University of New Brunswick à Fredericton en administration des affaires, Travis a laissé les études pendant deux ans avant de s'inscrire au programme préalable à l'emploi du NBCC en électricité. D'une durée de 40 semaines, le programme est donné de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi. On y enseigne la théorie en matinée et des leçons pratiques sont données l'après midi.

« J'ai beaucoup plus aimé le collège que l'université, souligne Travis. Les cours étaient pratiques. Je ne sentais pas que je perdais mon temps à prendre des cours à option. »

Lorsqu'il a terminé le programme, Travis a obtenu un diplôme collégial et ses documents d'attestation de bloc 1 d'Apprentissage Nouveau-Brunswick. Il suivra maintenant des cours pendant six semaines au collège communautaire de Moncton, une fois par année pour les quatre prochaines années, tout en étant sur le marché du travail, pour obtenir la pleine certification et les documents du bloc 5.

Le collège était également une option plus économique pour Travis. Il lui en a coûté seulement 2 600 dollars pour toutes les 40 semaines.

« Je voulais un métier, dit il. Je savais que je ne voulais plus retourner à l'université. »

Travis travaille maintenant chez Dobbelsteyn Electric Ltd. de Fredericton et vient d'acheter sa première maison à Keswick Ridge. Après l'obtention de sa certification d'électricien dans quatre ans, il espère continuer à travailler dans la région de Fredericton et établir un jour sa propre entreprise. Il mentionne que la tendance des travailleurs de métier à s'en aller dans l'Ouest facilite la recherche d'emplois à Fredericton.

« Je suis très satisfait de mon choix, dit il. Vraiment satisfait. »

université et le domicile est supérieur à 80 kilomètres. (Marc Frenette, « Too far to go on? Distance to school and university participation », Statistiques Canada, nº 11F0019, nº 191). Si au moins la première année était disponible à proximité du domicile, cette barrière pourrait être fortement réduite. Assurément le coût de la chambre et de la pension serait éliminé pour de nombreux étudiants.

Deux caractéristiques de la structure organisationnelle de ces collèges devraient être soulignées. Ils devraient fonctionner comme une unité intégrée, avec une administration centrale et des campus dispersés d'un point de vue géographique. Dans ce sens, ils continueront comme à présent. Néanmoins, la deuxième caractéristique est tout aussi importante. Ils doivent fonctionner à l'extérieur du ministère provincial. Il s'agit d'une condition fondamentale s'ils doivent avoir la flexibilité pour réagir rapidement et efficacement aux besoins de l'industrie et des collectivités locales. Étant donné l'incertitude entourant la possibilité d'un nouveau campus du collège à Fredericton et les négociations qui devront avoir lieu au sujet du Collège des technologies forestières des Maritimes, une recommandation précise quant à un nouveau modèle de gouvernance pour le système collégial est difficile. Cependant, un modèle de conseil d'administration semblable à celui proposé pour les nouvelles polytechniques (annexe C), avec une majorité importante de gouverneurs externes et de représentants du corps professoral, d'étudiants, d'employés et de membres du personnel administratif semble approprié.

La proposition de créer trois polytechniques et d'amplifier le rôle des collèges communautaires restants aura des répercussions significatives sur les quatre universités de la province. Examinons maintenant ces suggestions.

Les quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick

Une proposition qui aura des incidences sur les quatre universités publiques actuelles de la province et, dans certains cas, sur les polytechniques également, est qu'à l'exception de Fredericton (si un campus collégial devait y être établi) et de Dieppe, les quatre autres collèges et les campus des polytechniques devraient offrir la première ou les deux premières années d'études universitaires, à tout le moins dans les domaines des arts et des sciences. Fredericton et Dieppe font exception à cause de la présence d'une université dans la même communauté ou tout près. Il faudrait donc que les universités et les polytechniques adoptent leurs propres programmes, afin d'assurer la compatibilité avec les nouveaux apports au système. Cela est absolument essentiel si l'on veut faire en sorte que les étudiants ayant terminé leur première ou deuxième année d'études universitaires dans un collège ou une polytechnique aient un accès garanti aux programmes des universités ou des polytechniques, à condition, bien sûr, que leurs résultats répondent aux exigences. Ce que nous avons à l'esprit, c'est une première année plus générale, assez semblable dans tous les établissements, comportant moins de spécialisations, et conçue pour offrir aux étudiants une solide formation générale. Les établissements offrant la deuxième année d'études universitaires continueraient d'offrir une formation générale, mais avec un peu plus de spécialisation. La nouvelle Commission, en collaboration avec le Conseil des présidents, aiderait les universités, les polytechniques et les collèges à s'adapter aux nouvelles exigences du programme d'études. À court terme, les inscriptions universitaires connaîtraient peut-être une baisse, puisque les première et deuxième années d'études universitaires seraient effectuées dans d'autres établissements, mais avec l'augmentation des taux de participation et la diminution du taux d'abandon qui sont prévus, cette tendance devrait être renversée à plus long terme.

Les universités devraient également s'ajuster à la présence de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick et au nouveau rôle envisagé pour le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Elles devront présenter leurs plans stratégiques et rendre davantage compte de leurs dépenses et de la qualité de leurs services. Leurs plans stratégiques serviront au processus d'assurance de la qualité et d'approbation des programmes. Si nous ne prévoyons pas que ces ajustements seront coûteux, nous estimons qu'ils sont nécessaires.

University of New Brunswick

Des révisions à la loi de la University of New Brunswick devront avoir lieu afin de tenir compte du changement de statut de ce qui était autrefois le campus de Saint John de l'université. À tout le moins, elle aura besoin de modifier la composition de son conseil d'administration, en enlevant les cinq représentants de Saint John (deux professeurs, un étudiant, le maire et un représentant des anciens). Au moment d'entreprendre cette tâche, l'université pourrait peut-être, par la même occasion, examiner de près ses structures de gouvernance dans l'ensemble. Elle pourrait certainement alléger son fonctionnement en insistant davantage sur l'élaboration de processus de prise de décision plus rapides. En ce sens, on devrait envisager la possibilité de modifier le rôle du Sénat académique, en établissant clairement que le Sénat doit passer par le président pour rendre des comptes.

Nous reviendrons ultérieurement sur l'importance des études supérieures et de la recherche pour la province, et sur la nécessité de renforcer ces secteurs. La UNB, le principal établissement d'enseignement universitaire anglophone, et dont la mission à ce chapitre est reconnue, doit, au même titre que l'Université de Moncton, exercer un rôle de leader dans l'atteinte de cet objectif. Il serait ainsi possible de transférer des responsabilités et des ressources pour les premières années d'études universitaires de premier cycle à d'autres établissements d'enseignement, afin de permettre aux universités de se consacrer à la recherche et à la formation à des niveaux plus avancés. Nous verrons plus loin dans ce rapport en quoi cela touche le financement de l'université. Il est évident que la UNB et l'Université de Moncton devront jouer un rôle qui aura d'importantes répercussions sur

la prospérité de la province à long terme. Elles devront assumer plus de responsabilités et elles auront à cet égard besoin de plus de ressources.

Université de Moncton

Les changements pour l'Université de Moncton à la suite de la création des polytechniques seront plus importants que pour la UNB, non seulement parce que les deux campus du Nord ont joué un rôle beaucoup plus important dans la gouvernance de l'Université de Moncton, mais également parce que l'organisation interne de l'université a besoin d'être réformée. En même temps, le campus de Moncton doit demeurer le point d'ancrage de la composante francophone du système d'enseignement supérieur dans la province. Nous croyons que l'établissement d'un conseil propre au campus de Moncton permettra à l'Université de Moncton de mettre l'emphase de façon claire et efficace sur ce qui peut être fait pour affermir son rôle. Ce rôle, à l'instar de celui de la UNB, doit inclure une plus forte présence aux niveaux de la recherche et de la formation de deuxième et troisième cycles. La refonte de sa structure de gouvernance et le renouvellement du rôle du conseil sont également une occasion privilégiée de reconsidérer le fonctionnement de l'établissement en vue d'une plus grande efficacité.

Il ne fait aucun doute que la restructuration proposée dans le cas de l'Université de Moncton est substantielle mais il ne faudrait pas en exagérer l'étendue. Tout d'abord, son corps professoral, sa population étudiante et ses budgets sont déjà divisés entre trois campus. Rien dans la proposition visant à créer une polytechnique ne changera cette réalité, au moins dans l'immédiat. L'Université de Moncton ne perdra pas d'étudiants et étudiantes en faveur de Shippagan ou d'Edmundston. Ils y sont déjà. Il s'agit d'un nouvel arrangement entre établissements qui créera de nouvelles opportunités pour les étudiants. Cependant, la transition exigera une planification rigoureuse afin que l'U de M et les polytechniques du Nord soient aménagées convenablement et afin d'éviter les problèmes susceptibles de bloquer un esprit de collaboration entre les établissements. Nous ne proposerions pas un tel changement si nous ne le considérerions pas nécessaire pour le bien-être futur de toute la province et des ses communautés francophones.

L'intention est de renforcer l'Université de Moncton. Nous avons la ferme conviction que le réaménagement que nous proposons va permettre à l'U de M de rediriger ses énergies, de préciser sa mission et d'augmenter sa contribution au niveau des études supérieures et de la recherche. Elle devrait explorer les avenues lui permettant d'élargir son offre de programmes en dehors des contraintes étroites des disciplines traditionnelles. Elle devrait encourager ses chercheurs à diriger leurs efforts vers des regroupements autour de niches d'expertise. Elle devrait développer, sans hésitation, des accords concrets et efficaces avec les meilleures universités francophones des autres provinces ou pays, incluant les nouvelles polytechniques du Nouveau-Brunswick tout en encourageant la mobilité étudiante.

En bref, il s'agit d'une opportunité pour l'Université de Moncton de réviser sa mission et, ce faisant, d'afficher un nouveau positionnement en devenant le flambeau de la communauté intellectuelle francophone, non seulement en matière de culture et de traditions acadiennes mais aussi dans la plus grande sphère du développement socioculturel.

Tel qu'indiqué, la composition de son conseil des gouverneurs devra être modifiée. Elle aura six membres en moins en provenance des campus du Nord, deux professeurs, deux étudiants et deux anciens étudiants, laissant un professeur, un étudiant et un ancien du campus de Moncton. Cette situation crée une opportunité pour jeter un coup d'œil global sur la composition du conseil, incluant sur les critères géographiques utilisés pour le choix de ses membres. À l'instar des autres universités au Canada, le conseil des gouverneurs de l'U de M doit comprendre une majorité de membres externes mais avec une plus grande représentation professorale et étudiante. En tant que seule université francophone au Nouveau-Brunswick, son conseil des gouverneurs devrait être issu de toutes les régions de la province mais basé en tout premier lieu sur la compétence et les capacités à contribuer à la gouvernance de l'université.

Le Sénat académique devra être examiné et modifié. Il perdra automatiquement dix membres en provenance du Nord. Ce sera une occasion opportune de réduire et de rationaliser sa composition et son fonctionnement afin d'en faire une instance dirigeante plus pratique et efficace. En ce sens, on devrait envisager la possibilité de modifier le Sénat afin qu'il passe par le recteur de l'Université pour rendre des comptes.

St. Thomas University

La St. Thomas University a réussi à se tailler une très bonne réputation à l'échelle nationale dans le domaine des arts, au niveau du premier cycle. Sa proximité avec la UNB lui permet de profiter de certains services et installations qui sont tout à son avantage et à celui de la province en général. Nous ne voyons pas la nécessité de modifier cet arrangement de manière radicale. Cependant, la collaboration doit être améliorée. En effet, les deux établissements ne profitent pas entièrement des avantages de leur proximité. En offrant une première année d'études qui sera comparable dans l'avenir, la St. Thomas University et la UNB doivent explorer des moyens de renforcer leur collaboration, plus particulièrement dans les domaines des arts et des sciences, par l'organisation d'échanges entre professeurs et étudiants et la tenue de séminaires mixtes, et autres arrangements coopératifs stimulant ainsi la vie intellectuelle des deux universités. Il y a également place à une plus grande coopération dans d'autres domaines. En fait, une forme de fédération convenue de façon mutuelle pourrait être envisagée, moyennant un soutien financier adéquat. La St. Thomas University se décrit comme « un établissement d'enseignement catholique de petite taille », mais elle est ouverte aux étudiants, aux professeurs et au personnel non catholiques et elle n'impose aucun test de connaissances religieuses. La question de l'appartenance religieuse soulève toutefois des questions puisque l'établissement est public et financé par le public. Cet enjeu prendra de l'importance à mesure que d'autres établissements à orientation clairement religieuse prendront de l'expansion et offriront de plus en plus de possibilités au grand public. La St. Thomas University doit décider si elle veut s'afficher en tant qu'établissement public fier de son histoire catholique ou en tant qu'établissement catholique ouvert au public. Sa décision touchera de manière significative son niveau de financement provincial et son modèle de gouvernance. Cette décision doit être prise par la St. Thomas University, et non par la Commission. Nous avons cependant la responsabilité de soulever la question.

La St. Thomas University subit de toute évidence les conséquences d'une anomalie au niveau du financement qu'il faut corriger. Bien que le nombre d'inscriptions ait augmenté considérablement – il a triplé depuis 1970 – son financement n'a pas été ajusté proportionnellement. Ainsi, le financement de St. Thomas est bien inférieur à celui des autres universités de la province. Un ajustement a été effectué il y a quelques années, mais il serait certainement justifié qu'elle obtienne un financement équivalent à celui des autres universités compte tenu de la taille assez importante de l'université et de toute la gamme de programmes offerts. Cet élément devrait être pris en compte dans la révision de la formule de financement que nous proposerons ultérieurement dans ce rapport.

Ce problème d'iniquité financière qui touche actuellement St. Thomas pourrait être résolu dans la mesure où l'université acceptera d'établir une nouvelle relation avec le Ministère de la province et la Commission proposée précédemment, et de clarifier son appartenance religieuse tel que mentionné plus haut. Cela signifierait qu'elle accepterait que des ajustements soient apportés à ses programmes d'études afin de faciliter les transferts de la première ou de la deuxième année dans un collège communautaire ou une polytechnique, et qu'elle devrait prendre de nouveaux arrangements en matière de transfert de crédits sous l'égide de la Commission. Ces exigences ne devraient pas être coûteuses et elles signaleraient la volonté de l'université de participer à part entière au système postsecondaire provincial proposé dans ce rapport. L'université devrait à tout le moins se plier à cette exigence pour obtenir le plein financement de la province.

La Mount Allison University est reconnue comme étant l'une des meilleures universités de premier cycle au pays. Bien qu'elle se décrive comme une université offrant tous les services, ses programmes se limitent à des études de premier cycle en sciences sociales, sciences humaines, sciences de la nature, commerce, beaux-arts et arts d'interprétation. Le nombre total d'inscriptions est actuellement d'un peu plus de 2 000 étudiants et, à l'instar des autres universités de la province, il a légèrement diminué au cours des dernières années.

Bien que la Mount Allison University soit la propriété de l'Église Unie du Canada, son fonctionnement est libre d'influence sectaire. L'une des caractéristiques visibles de l'université est le fait que la majorité de ses étudiants proviennent de l'extérieur de la province. À certains égards, cela représente une contribution positive à la province, et certes à la région de Sackville. Parallèlement, cela soulève une question d'ordre plus général qui touche l'équité en matière de mobilité étudiante interprovinciale. Bien qu'il y ait grosso modo un équilibre entre les étudiants quittant la province pour aller étudier ailleurs et ceux entrant

Établissements publics d'éducation postsecondaire du système du Nouveau-Brunswick proposé

Deux universités complètes

Université de Moncton à Moncton

University of New Brunswick à Fredericton

- Offrent des grades de premier et deuxième cycles
- Mandat de recherche

Deux universités spécialisées dans les arts *(liberal arts)*

St. Thomas University à Fredericton

Mount Allison University à Sackville

- Devraient se concentrer sur les grades de premier cycle en arts

Trois polytechniques

Polytechnique de Saint John à Saint John avec un campus à St. Andrews

Polytechnique du Nord-Est du Nouveau-Brunswick à Shippagan avec des campus à Bathurst et Campbellton

Polytechnique du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick à Edmundston

- Offrent des programmes collégiaux, incluant les métiers
- Offrent la première année de quelques programmes universitaires
- Peuvent offrir la deuxième année de quelques programmes universitaires où cela est possible
- Peuvent offrir des grades de premier et deuxième cycles dans certains domaines spécifiques
- Peuvent faire de la recherche

Un collège, quatre campus

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)/The New Brunswick Community College (NBCC) aurait un siège social avec quatre campus gérés à l'extérieur du ministère provincial :

CCNB – Campus de Dieppe

NBCC – Fredericton Campus avec un sous-campus à Woodstock

NBCC – Miramichi Campus

NBCC – Moncton Campus

- Offrent des programmes collégiaux, incluant les métiers
- Woodstock, Miramichi et Moncton peuvent offrir la première et la deuxième années de quelques programmes universitaires où cela est possible
- CCNB Dieppe sera investi d'une responsabilité spéciale pour l'enseignement en français dans les régions anglophones
- NBCC Moncton sera investi d'une responsabilité spéciale pour l'enseignement en anglais dans les régions francophones

dans la province, l'effet net n'est pas forcément neutre. D'abord, le Nouveau-Brunswick rétribue d'autres provinces, surtout la Nouvelle-Écosse et le Québec, dans bon nombre de cas où les étudiants néo-brunswickois étudient dans d'autres provinces, mais les autres provinces ne paient pas pour les étudiants venant de leurs provinces qui étudient dans les universités du Nouveau-Brunswick. Qui plus est, bon nombre d'étudiants venant d'ailleurs pour étudier à la Mount Allison University et dans d'autres universités du Nouveau-Brunswick retournent dans leur province d'origine dès l'obtention de leur diplôme, tandis qu'une grande proportion d'étudiants néo-brunswickois qui étudient ailleurs y demeurent après l'obtention de leur diplôme. Le problème est grave pour le Nouveau-Brunswick et des mesures doivent être prises pour égaliser les règles du jeu. Tout d'abord, la Mount Allison University pourrait s'efforcer de tenir un rôle plus actif dans la société néo-brunswickoise et d'offrir un plus grand nombre d'occasions à ses étudiants de s'intégrer à cette société.

Cela soulève une question d'ordre plus général, comme ce fut le cas pour la St. Thomas University, à savoir si l'université est prête à devenir membre à part entière du système d'éducation postsecondaire provincial, avec les répercussions que cela entraîne pour le programme d'étude, le transfert des crédits, l'assurance de la qualité et la participation à la Commission et au Conseil des présidents.

Importance accordée aux études de deuxième et troisième cycles et à la recherche

Une société axée sur le savoir, comme le sont actuellement le Nouveau-Brunswick et les pays développés, investit beaucoup dans la recherche et les études avancées et elle s'appuie sur les bases solides qu'une population instruite est en mesure d'assurer. Si le Nouveau-Brunswick veut réussir dans cet environnement compétitif, il doit faire des efforts judicieux afin d'étendre ses activités dans le domaine des études de deuxième et troisième cycles et de la recherche. La province se classe au dernier rang des provinces canadiennes sur le plan du financement de la recherche par membre du corps professoral. Bien sûr, ce constat doit être situé en contexte. Le Nouveau-Brunswick n'a pas d'école de médecine et cet élément à lui seul explique en grande partie cet écart, puisque le financement de la recherche en médecine représente une importante proportion de l'ensemble des sommes allouées à la recherche au pays (même l'Île-du-Prince-Édouard a un collège vétérinaire).

Les études de deuxième et troisième cycles et la recherche fonctionnent comme les deux faces d'une même pièce. Les étudiants de deuxième et de troisième cycles participent aux recherches menées par le corps professoral et deviennent souvent des cochercheurs, à mesure que leurs thèses et leurs travaux de recherche avancent. Les étudiants de deuxième et troisième cycles contribuent également en tant que professeurs assistants ou assistants de laboratoire, et parfois en tant qu'enseignants. Les relations sont également renforcées du fait que les revenus des étudiants de deuxième et troisième cycles dans la plupart des disciplines proviennent au moins en partie des subventions à la recherche que leur procurent leurs professeurs. Bref, le développement, les études de deuxième et troisième cycles et la recherche vont de pair. Chacun a besoin de l'autre pour réussir.

Le Nouveau-Brunswick doit améliorer sa productivité aux chapitres de l'enseignement de deuxième et troisième cycles et de la recherche, en particulier dans les secteurs qui sont importants pour l'avenir de la province. La province doit se doter d'une stratégie de recherche dont l'objectif serait de l'amener au premier rang dans les secteurs qui présentent un intérêt particulier pour la province. Deux étapes cruciales sont nécessaires à l'élaboration d'une telle stratégie.

Dans une première étape, il faudra adopter une politique qui s'ajoutera aux subventions du gouvernement fédéral affectées aux coûts indirects de la recherche. Cela nécessite des explications. Jusqu'à récemment, les contributions du gouvernement fédéral à la recherche, par l'entremise de trois organismes subventionnaires (le

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada), ne couvraient que les coûts directs liés à la recherche. Ceux-ci comprennent notamment les salaires versés aux assistants à la recherche et à d'autres employés, les fournitures de laboratoire, les ordinateurs et d'autre équipement. Les subventions du gouvernement fédéral ne couvrent pas ce que nous appelons les coûts indirects liés à la recherche. Ces coûts comprennent notamment les salaires des principaux chercheurs, les laboratoires et les rénovations nécessaires à la recherche, et tous les frais généraux associés à l'exploitation des établissements de recherche d'une université ou d'un hôpital (le chauffage, l'éclairage et tous les services administratifs fournis par l'établissement). On s'entend généralement pour dire que ces coûts indirects liés à la recherche représentent au moins de 50 à 60 p. cent des coûts directs.

En réalité, lorsque le gouvernement fédéral a refusé de payer ces coûts indirects, il a en fait imposé une taxe aux universités qui réussissaient à obtenir des subventions à la recherche. L'argent nécessaire pour assumer ces coûts indirects devait provenir d'ailleurs. Il ne pouvait provenir que des subventions à l'enseignement du gouvernement provincial ou des droits de scolarité aux étudiants. En d'autres termes, les universités devaient prendre l'argent à même leurs budgets d'enseignement pour assumer les coûts indirects de la recherche. Et plus une faculté réussissait à obtenir des subventions à la recherche, plus on puisait dans les budgets destinés à l'enseignement. Il serait difficile d'imaginer une pratique plus dysfonctionnelle dans un contexte où le gouvernement fédéral appuie la recherche et l'innovation.

Heureusement, le gouvernement fédéral a modifié cette politique et, en 2001, il a accordé un versement unique pour couvrir les coûts indirects liés à la recherche dans les universités et les hôpitaux canadiens. Cette politique est devenue permanente en 2003 et, par la suite, 300 millions de dollars ont été affectés annuellement à ces coûts indirects. Le gouvernement fédéral a également fourni des montants substantiels par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les fonds que le gouvernement fédéral consacre à la recherche ne couvrent pas encore la totalité des coûts indirects, si bien que les universités continuent d'être financièrement pénalisées aux dépens de leur mission d'enseignement lorsqu'elles s'adonnent à la recherche.

Plusieurs provinces, et plus particulièrement le Québec et l'Ontario, suppléent à la contribution du gouvernement fédéral aux coûts indirects liés à la recherche, afin de réduire, voire éradiquer, les pressions exercées sur leurs universités. En réalité, ces deux provinces ont mis sur pied des programmes similaires bien avant que le gouvernement fédéral ne finisse par agir. Ainsi, leurs universités ont un avantage concurrentiel énorme dans leur capacité d'attirer des fonds pour la recherche, et le Nouveau-Brunswick devrait faire la même chose. Pour y arriver, il faudrait inclure la contribution provinciale dans les coûts indirects comme un élément particulier de la formule de financement, laquelle est calculée d'après les subventions à la recherche obtenues l'année précédente.

Le Nouveau-Brunswick devrait en faire davantage. Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, en collaboration avec d'autres ministères, la University of New Brunswick, l'Université de Moncton et d'autres établissements publics, devrait mettre sur pied une stratégie de recherche qui déterminera les secteurs importants ou prometteurs pour le Nouveau-Brunswick, et il investira dans ces secteurs. D'autres universités, collèges et polytechniques devraient être invités à participer à ce programme, les premiers établissements visés seraient logiquement la University of New Brunswick et l'Université de Moncton. Il faudrait se fixer comme objectif d'accroître substantiellement la recherche dans des secteurs reconnus comme importants pour le développement du Nouveau-Brunswick. Les fonds pourraient être versés par l'intermédiaire des centres d'excellence désignés.

Lors du développement et de la mise en œuvre de ce plan stratégique, il est important d'utiliser plus

efficacement les ressources qu'offrent les programmes de développement du gouvernement fédéral, comme la Fondation canadienne pour l'innovation et les Réseaux de centres d'excellence. La FCI, par exemple, a été établie en 1997, à la suite d'un paiement global du gouvernement fédéral qui a été renouvelé à plusieurs reprises par la suite. Environ 3,75 milliards de dollars ont été investis jusqu'à présent pour soutenir l'infrastructure de la recherche dans les universités et les hôpitaux (les collèges sont également admissibles ainsi que les polytechniques proposées). La FCI fonctionne à 40 cents pour un dollar, c'est-à-dire qu'elle contribue à un projet approuvé dans une proportion de 40 p. 100, tandis que les autres fonds doivent provenir des gouvernements provinciaux, d'autres organismes ou du secteur privé. Reconnaissant que les provinces de l'Atlantique étaient désavantagées sur le plan de la recherche et du financement du côté du secteur privé, le gouvernement fédéral a créé le Fonds d'innovation de l'Atlantique, par l'intermédiaire du l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA), afin de fournir un montant égal aux contributions de la FCI. Il y a également un certain nombre d'autres programmes fédéraux d'appui à la recherche dans les universités et les hôpitaux, particulièrement ceux commandités par les conseils subventionnaires qui fonctionnent comme la FCI et qui se fient sur les subventions paritaires de sources provinciales et privées.

Voilà donc une occasion en or pour le Nouveau-Brunswick de promouvoir des initiatives de recherche prometteuses pour le développement économique et social de la province. En offrant un financement complémentaire stratégique (en partenariat avec des entreprises du secteur privé et d'autres organismes gouvernementaux dans la mesure du possible) pour des projets particuliers jugés hautement prioritaires pour la province, le Nouveau-Brunswick pourrait attirer beaucoup plus de projets de recherche que ne le coûterait sa contribution. Le Québec a adopté une approche stratégique similaire et il en tire de nombreux avantages. Le moment est également bien choisi. Dans son budget du 25 juin 2007, le gouvernement fédéral a annoncé l'ajout de 510 millions de dollars pour la FCI dans le but de financer un nouveau concours avant 2010. Le Nouveau-Brunswick a l'occasion de se préparer stratégiquement à profiter pleinement de cet appui financier fédéral additionnel.

Enfin, le développement de la recherche et des études de premier et deuxième cycles pourrait constituer l'un des volets d'un contrat axé sur le rendement conclu entre un établissement d'enseignement et le Ministère. Nous discuterons de la proposition de ces contrats de performance ultérieurement.

Nous recommandons donc que le Nouveau-Brunswick établisse un programme de soutien à la recherche qui s'ajouterait à la contribution du gouvernement fédéral aux coûts indirects liés à la recherche et qui permettrait de jumeler les projets d'infrastructure de recherche soutenus par le gouvernement fédéral à la stratégie de recherche élaborée par la province.

Apprentissage

Les programmes d'apprentissage varient des autres formes d'éducation ou de formation postsecondaires à plusieurs égards. La distinction la plus importante est probablement le fait qu'il revient à l'étudiant ou à l'apprenti de trouver un instructeur pour le prendre en charge pendant une longue période (à peu près quatre ans habituellement) de formation en cours d'emploi où l'apprenti acquiert les habiletés ou les compétences essentielles requises. L'apprenti est rémunéré au cours de la période de formation à des taux qui augmentent graduellement à mesure que la formation évolue. Des modules de cours en classe, dispensés par des collèges ou parfois par des syndicats, viennent compléter la formation en cours d'emploi. Des examens sont administrés à la fin de chaque module de cours en classe et de l'apprentissage. La réalisation de toutes les étapes et la réussite des examens mènent à la certification du compagnon. On compte 72 emplois désignés pour lesquels des programmes d'apprentissage peuvent être organisés, dont 58 sont disponibles au Nouveau-Brunswick. Pour ce qui est des 14 autres emplois, la certification peut être obtenue dans la province (mais pas la formation d'apprenti). Quarante-quatre de ces

emplois sont standardisés à la grandeur du pays grâce au programme de certification interprovincial Sceau rouge.

Le système du programme d'apprentissage est administré dans le cadre de la *Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle* de la Direction de l'apprentissage et de la certification du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. La Direction s'occupe de la quasi-totalité du système de formation des apprentis. Elle s'occupe de l'inscription des nouveaux apprentis, supervise le contrat passé avec l'employeur pour que les modalités soient respectées, précise la formation en classe qui doit être offerte et obtient les services des instructeurs afin de dispenser la formation. Elle administre les examens et attribue la certification. Elle fournit également des cours d'études générales de perfectionnement pour les personnes qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires.

On considère que le Nouveau-Brunswick a l'un des meilleurs systèmes d'apprentissage au Canada. Son taux d'achèvement, situé à 55,1 p. cent, occupe le troisième rang au Canada et est largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 38,8 p. cent. En même temps, il y a des domaines où des améliorations pourraient être apportées. L'un de ces domaines est l'entente administrative qui permet au programme d'apprentissage de fonctionner comme une Direction du ministère provincial de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Cette entente empêche la Direction d'établir des relations avec les employeurs qui permettent l'élargissement des possibilités de formation des apprentis. En revanche, nous sommes au courant de cas où la Direction a subi des pressions politiques pour qu'elle laisse perdurer un traitement inadéquat des apprentis par un employeur. Une telle situation met en jeu l'avenir de l'étudiant ou de l'apprenti, puisqu'il a besoin de cet emploi pour continuer le programme.

Nous sommes aussi au courant que les relations entre la Direction de l'apprentissage et les collèges, qui s'occupent surtout de la formation en classe, sont moins qu'idéales. Ce problème remonte à loin; il n'est pas sain et devrait être réglé. Les collèges et les polytechniques qui offrent les aspects techniques (en classe) du programme d'apprentissage devraient participer davantage à l'élaboration des programmes de formation, à la supervision des étudiants et au classement de leurs résultats. Parallèlement, les collèges et les polytechniques doivent acquérir une meilleure compréhension de la nature des programmes d'apprentissage et du rôle que joue la formation en classe dans l'apprentissage global des étudiants.

Nous pensons que ce problème a des racines plus profondes, soit l'isolement relatif du programme d'apprentissage parmi les diverses composantes du système d'éducation postsecondaire de la province. En fait, le programme d'apprentissage doit devenir un participant à part entière et légitime du système d'éducation postsecondaire et doit être perçu comme tel. Les étudiants des programmes d'apprentissage, avant et après l'achèvement de leurs programmes, doivent être en mesure d'obtenir une reconnaissance et de transférer des crédits dans d'autres programmes collégiaux, polytechniques ou universitaires. Une étude et une analyse des meilleures pratiques en formation des apprentis devraient avoir lieu ainsi qu'un partage d'information et d'expérience entre les programmes d'apprentissage et les autres formes de programmes d'alternance travail-études, dont le programme d'apprentissage n'est en réalité qu'une forme spécialisée d'apprentissage.

Ce problème s'atténuerait si la Direction de l'apprentissage et de la certification du Ministère se retirait de l'administration directe du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. On devrait faire de la Direction un organisme de fonctionnement quasi-indépendant, peut-être une corporation de la Couronne, dont la marge de manœuvre conviendrait à un établissement d'éducation postsecondaire autoadministré. Nous comprenons que la Saskatchewan et le Manitoba sont des exemples de réussite. Le nouvel organisme doit travailler en étroite collaboration avec les collèges, les universités et les polytechniques, dans le cadre du Conseil des présidents et de la Commission sur l'éducation postsecondaire. Bien entendu, il doit également conserver et renforcer sa relation avec les syndicats et l'industrie.

Formation à distance

La formation à distance est relativement sous-développée au Nouveau-Brunswick. Outre les universités privées telles que Yorkville et Lansbridge qui offrent quelques programmes et les efforts modestes de certains établissements publics (surtout la University of New Brunswick et le collège communautaire de Shippagan), très peu a été accompli pour la formation postsecondaire à distance. Cependant, la formation à distance a le potentiel de favoriser l'objectif d'augmenter l'accès et de réduire les coûts. Il est clair que des investissements majeurs sont requis et ils doivent être concentrés à la University of New Brunswick et à l'Université de Moncton, théoriquement dans une initiative conjointe et bilingue. Afin d'éviter les dédoublements superflus, il faudra prendre les mesures pour se tenir au courant des développements dans les autres établissements, surtout ceux qui concernent l'Athabaska University en Alberta et la Télé-université du Québec, qui se consacrent exclusivement à la formation à distance. On devrait encourager d'autres universités, collèges et polytechniques à participer à cette initiative par l'intermédiaire de la University of New Brunswick et de l'Université de Moncton. Un financement doit être prévu pour encourager la création d'un établissement plus solide dispensant la formation à distance dont l'objectif serait d'assurer une viabilité financière à long terme.

La formation à distance et la formation continue deviendront certes des composantes de plus en plus importantes dans le système d'éducation postsecondaire au fur et à mesure que les gens ont besoin de rafraîchir leurs connaissances et leurs qualifications. Elles sons aussi appelées à jouer un rôle crucial pour les personnes qui habitent loin d'un établissement d'enseignement postsecondaire ou pour qui la formation requise n'est pas offerte dans leur localité. Dans la société du savoir dans laquelle nous vivons, l'apprentissage tout au long de la vie sera un élément fondamental du système d'éducation postsecondaire. Cependant, en développant ces alternatives éducationnelles, il faudrait prendre soin de ne pas reproduire une opportunité éducationnelle qui existe déjà de façon rentable et accessible.

Collèges et universités privés

On compte essentiellement deux types d'établissements d'enseignement postsecondaire privés dans la province, ceux qui offrent une formation axée sur la carrière et ceux qui confèrent des grades ou des diplômes universitaires ou collégiaux. Il y a quelque 72 collèges carrières enregistrés en vertu de la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*. Ils offrent de la formation dans diverses professions allant de la coiffure au camionnage en passant par l'administration des affaires, les services de garde d'enfants et la gestion des ressources humaines, en exigeant des frais qui peuvent être parfois élevés.

D'excellents collèges carrières existent constituant un effectif important dans le système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Ils assurent une formation dans des domaines qu'aucun établissement public n'offre. En effet, nous sommes conscients de l'existence d'une entente implicite où les collèges communautaires évitent généralement une rivalité ouverte avec les collèges carrières. C'est pour cette raison que nous croyons qu'ils doivent être reconnus comme composante du système d'enseignement postsecondaire provincial et être représentés à la Commission sur l'éducation postsecondaire et au Conseil des présidents.

Parallèlement, certains collèges carrières sont une source de préoccupation en raison du taux de défaillance très élevé associé aux prêts étudiants dans le cadre des programmes fédéraux et provinciaux. Une partie de ce problème est certes attribuable aux exploitants sans scrupules qui forment des étudiants en fonction d'emplois qui n'existent pas à des droits de scolarité garantissant presque que le remboursement du prêt sera problématique, si on le compare avec ce qu'ils gagneront plus tard. Le portail d'information proposé pourrait jouer un rôle important, en faisant connaître aux étudiants la réalité de la situation qu'ils envisagent.

L'Association des collèges carrières du Nouveau-Brunswick (ACCNB) met actuellement au point son propre système d'assurance de la qualité.

Cette initiative doit se concrétiser et mener à des évaluations rigoureuses et impartiales. L'accréditation sera un bon signe du caractère sérieux de l'établissement et de sa capacité d'offrir une éducation de qualité. La fréquentation d'un collège accrédité en vertu d'un tel système doit être une condition pour recevoir de l'aide financière.

Outre les collèges carrières, il existe des universités privées qui confèrent des grades et des diplômes en vertu de chartes octroyées par l'Assemblée législative provinciale, certaines à but lucratif et d'autres à but non lucratif. Les dernières ont typiquement une orientation religieuse. À l'heure actuelle, on compte deux établissements à but lucratif, la Lansbridge University et la Yorkville University, situées toutes les deux à Fredericton, et une troisième qui doit ouvrir ses portes sous peu. On dénombre trois établissements à but non lucratif, la Atlantic Baptist University à Moncton, le Bethany Bible College à Sussex et la St. Stephen's University à St. Stephen. Aucun de ces établissements ne reçoit des fonds publics, mais s'ils croissent comme prévu, il est difficile d'imaginer qu'ils n'en recevront pas à l'avenir.

Nous partageons l'opinion qu'un diplôme universitaire représente une distinction importante conférée en vertu de l'autorité du gouvernement provincial. Il s'ensuit que le gouvernement provincial doit protéger la qualité de ce diplôme. Le gouvernement provincial a déjà reconnu ce besoin lorsqu'il a signé l'entente du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) sur la création d'un cadre normatif régissant les grades ainsi que les diplômes et les examens de l'assurance de la qualité, comme nous l'avons indiqué plus tôt. Pour cette raison, tout établissement offrant un grade visé par la législation provinciale doit s'en remettre au programme d'assurance de la qualité administré par la Commission sur l'éducation postsecondaire ou en vertu de l'autorité de celle-ci. De plus, les collèges privés qui veulent que leurs programmes soient pris en compte en prévision d'un transfert de crédits pour un grade ou un diplôme décerné par un établissement public peuvent soumettre leurs programmes à un examen d'assurance de la qualité.

Les représentants des universités privées, qu'elles soient à but lucratif ou à but non lucratif, s'ils ont été accrédités selon le protocole d'assurance de qualité provincial devraient siéger à la Commission sur l'éducation postsecondaire et au Conseil des présidents.

S'ouvrir vers l'extérieur

Étudiants internationaux

La politique du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le recrutement et l'admission des étudiants internationaux a évolué grâce à une série d'ajustements qui reflètent une libéralisation grandissante d'une part et une indifférence sous-jacente de l'autre part. Dès 1979, en vertu d'une politique administrée par la CESPM, le Nouveau-Brunswick a adopté une politique par laquelle les étudiants internationaux se voyaient imposer des frais différentiels prélevés par le gouvernement provincial. En 1994, ces frais différentiels s'établissaient à 1 700 dollars par année. Puis, en 1997, le gouvernement provincial s'est retiré de ce champ d'action, et après avoir rajusté la subvention d'exploitation, il a permis aux universités de fixer leurs propres frais concernant les étudiants internationaux. Une expérience intéressante a eu lieu entre 1998 et 2003 où, pour la première fois, le Nouveau-Brunswick a adopté une stratégie liée au recrutement des étudiants internationaux, connue sous Projet de recrutement d'étudiants internationaux du Nouveau-Brunswick. D'après cette stratégie, les établissements d'enseignement postsecondaire acceptent de ne pas se faire la concurrence pour obtenir des étudiants étrangers, mais de collaborer pour assurer l'intégration de ces derniers et leur offrir du soutien. Un objectif a été fixé pour augmenter l'inscription internationale à 1 000 étudiants et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique fournit une aide financière. Lorsque la stratégie a été entamée en 2003, on a connu une augmentation du pourcentage d'étudiants internationaux fréquentant les établissements d'enseignement postsecondaire entre 1995-1996 et 2004-2005, soit de 2,5 p. cent à 9,5 p. cent.

Le recrutement des étudiants internationaux offre de nombreux avantages au Nouveau-Brunswick et à ses établissements d'enseignement postsecondaire. Les étudiants internationaux offrent un aspect cosmopolite à l'établissement et à la collectivité dans lesquels ils étudient et habitent. Ils apportent une injection économique importante à la province. Ils amènent de nouvelles idées et établissent des contacts qui peuvent durer toute une vie et mener à des initiatives futures de toutes sortes. Ils offrent également un antidote important à la baisse d'inscriptions que pourraient subir les établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Nouveau-Brunswick et ses établissements d'enseignement postsecondaire peuvent faire plusieurs choses pour augmenter le nombre d'étudiants internationaux. Nous savons que l'argent n'est pas le facteur le plus important pour attirer les étudiants internationaux. Ce qui est déterminant c'est la façon dont ils sont reçus et soutenus, y compris l'aide qu'ils reçoivent pour la formation linguistique, l'intégration dans la collectivité, l'obtention des visas et de la citoyenneté et le décrochage d'un emploi. La pleine portée de cette stratégie dépasse notre mandat, mais il est de notre mandat de proposer que les établissements d'enseignement postsecondaire s'engagent à utiliser le plein montant des frais différentiels prélevés pour les programmes et les services afin de favoriser l'établissement et l'intégration de leurs étudiants internationaux. En même temps, nous pressons le gouvernement d'accorder une attention particulière à l'élaboration d'une stratégie plus complète qui mettrait le recrutement des étudiants internationaux dans le contexte d'une politique d'immigration provinciale, avec des objectifs quantitatifs et nationaux.

On nous a parlé du...

Défi de trouver un emploi lorsqu'on est étudiant international

Tout est fait. Chiaki n'a maintenant qu'à attendre la remise des diplômes de la St. Thomas University au printemps. L'étudiante japonaise vient de terminer un baccalauréat ès arts de quatre ans en journalisme et sera cet été à la recherche d'un emploi dans les médias.

La remise des diplômes est une période stimulante pour Chiaki, mais à titre d'étudiante internationale, elle vivra un stress que les étudiants canadiens ne connaîtront probablement pas.

« Nous, les étudiants internationaux, devons trouver des emplois qui ont rapport à ce que nous avons étudié pendant nos quatre années à l'université. Nous avons 90 jours pour le faire. Dans mon cas, par exemple, je dois trouver des emplois associés au journalisme dans les 90 jours suivant l'obtention de mon diplôme. »

Elle souligne que l'obtention d'un visa d'étudiant – qui permet à un étudiant international d'étudier au Canada – n'est pas très difficile à condition d'obtenir une bonne note à l'examen d'anglais langue étrangère (TOEFL). C'est l'obtention d'un visa permanent après l'obtention du diplôme qui peut être difficile.

« Bien entendu, on peut toujours retourner dans son pays natal et remplir tous les formulaires pour obtenir un visa de travail, ce qui prend probablement beaucoup de temps, précise Chiaki. Ainsi, les gens qui, comme moi, veulent commencer à travailler tout de suite après l'obtention de leur diplôme ont des difficultés à trouver un emploi et à obtenir un visa de travail en si peu de temps. »

Chiaki souligne qu'elle a entendu dire que le gouvernement essaie de prolonger la période de 90 jours. Pour le moment, elle se dit heureuse d'avoir rencontré des personnes-ressources qui pourraient l'aider à trouver un emploi.

« Je ne dis pas que le Canada n'offre pas de possibilités d'emploi, mais les étudiants internationaux qui ne connaissent pas beaucoup de gens ne savent tout simplement pas à qui s'adresser pour chercher un emploi, par exemple. Pour ma part, je suis chanceuse de connaître plusieurs personnes à Montréal qui travaillent dans l'industrie de la mode et en journalisme. »

Le Nouveau-Brunswick ne peut pas attendre pour cette approche complète. Une action concertée s'impose. Nous recommandons que la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le Conseil des présidents, développe une stratégie de recrutement des étudiants internationaux. Elle devra être structurée de manière à devenir une composante de la politique d'immigration de la province qui se veut plus ample.

Premières Nations et éducation postsecondaire

S'il fallait apprendre une chose au sujet des questions auxquelles sont confrontées les Premières Nations et l'éducation postsecondaire, c'est qu'il est presque impossible de séparer l'éducation postsecondaire des autres questions sociales et économiques. Dans le cas des Première Nations habitant dans les réserves, surtout, les règles et les règlements fédéraux et provinciaux s'entremêlent créant une toile enchevêtrée de programmes et de services qui ne facilitent pas la séparation. Nous ne suggérons pas d'ajouter des couches supplémentaires de programmes isolés à cette toile déjà complexe, mais, en même temps, nous ne pouvons pas laisser la situation telle quelle. Elle ne fonctionne pas efficacement.

Ce faisant, le projet est aussi intéressé. La population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick, bien que relativement petite, constitue un segment de la population provinciale qui croît le plus rapidement. Elle est également piètrement représentée dans nos établissements d'enseignement postsecondaire. Si le Nouveau-Brunswick doit accroître la proportion de sa population qui entreprend des études postsecondaires, ce qu'il doit faire pour son propre bien-être, combler les besoins des citoyens des Premières Nations pourrait donc être l'une des stratégies les plus efficaces à adopter par le gouvernement provincial.

La question qui se pose alors est quelle est la meilleure façon de réaliser cet objectif. Nous suggérons que la meilleure façon de démarrer serait d'adopter une politique semblable à celle de la Colombie-

Britannique, où le gouvernement provincial a décidé de ne pas laisser les questions de compétence empêcher de résoudre les vrais problèmes. Les services provinciaux doivent être offerts aux populations des Premières Nations comme citoyens à part entière de la province, où les responsabilités fédérales et provinciales doivent être démêlées de façon indépendante. Nous pensons qu'une approche similaire pourrait apporter des bienfaits importants.

Le véritable défi consistera à démêler les questions de compétence fédérale et provinciale. Ce défi est présent depuis longtemps et les solutions ne viendront pas sans une bonne dose de bonne volonté et de détermination. Le gouvernement-fédéral s'est montré prêt à conclure des ententes propres à une province dans d'autres circonstances, et ce, sur une base expérimentale ou pilote. Une solution néo-brunswickoise ne pourrait-elle pas être élaborée en partenariat avec le gouvernement fédéral? Les bienfaits d'une approche fructueuse de collaboration augmentant les taux des diplômés des Premières Nations seraient substantiels.

Cela dit, des mesures doivent être prises dans les plus brefs délais pour augmenter l'accès à l'éducation postsecondaire de la population des Premières Nations. D'abord, on doit encourager les établissements à déployer des efforts particuliers pour accroître le nombre d'étudiants des Premières Nations. Cela pourrait s'effectuer en établissant des contrats axés sur le rendement entre les établissements intéressés et le Ministère. Le concept des contrats de rendement sera abordé plus en détail plus tard dans notre rapport. Puis, tous les efforts doivent être déployés pour simplifier le chemin des étudiants des Premières Nations menant à l'éducation. Cette simplification semble particulièrement nécessaire dans le cas des programmes d'apprentissage où il appert que les étudiants des Premières Nations n'obtiennent pas toujours en temps utile le soutien dont ils ont besoin pour s'inscrire à un programme. Parfois, ils font même face à de la discrimination.

Les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick

Bien que dépassant l'étendue du mandat de cette Commission, le nombre de commentaires écrits et oraux que nous avons reçus concernant le système secondaire du Nouveau-Brunswick indique clairement qu'il s'agit d'un thème d'intérêt particulier et d'inquiétude pour le public. Il s'agit également d'un secteur où des points de vue très forts existent. La préparation et la performance des écoles secondaires sont importantes pour la Commission puisqu'elles ont une incidence directe sur la performance du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Pour cette raison, nous avons été ravis d'apprendre l'intention du gouvernement d'entreprendre une revue du système d'éducation secondaire au Nouveau-Brunswick. Malgré tout, à long terme, une interaction continue des deux systèmes est nécessaire. Pour cette raison, nous recommandons que les représentants des écoles secondaires fassent partie du Conseil des présidents afin d'encourager le dialogue et une meilleure compréhension.

Payer pour des études postsecondaires

Droits de scolarité, endettement et aide financière aux étudiants

À l'heure actuelle, les étudiants universitaires du Nouveau-Brunswick sont au deuxième rang au Canada pour ce qui est du paiement des droits de scolarité, et ce, après la Nouvelle-Écosse. Le Nouveau-Brunswick est reconnu comme province où l'endettement étudiant est élevé. L'étudiant universitaire moyen de premier cycle ayant contracté un prêt du gouvernement doit 32 000 dollars. La moyenne nationale est de 20 500 dollars seulement. L'endettement étudiant n'est pas seulement élevé, mais il croît également, tandis qu'il est stable dans le reste du Canada. L'endettement étudiant dans les provinces de l'Atlantique est de 30 p. cent plus élevé qu'en Ontario. Il y a six ans, il n'était que de 5 p. cent de plus. Compte tenu des niveaux d'endettement élevés et grandissants, il n'est pas étonnant que les défauts de remboursement des prêts soient aussi élevés.

Tous ces facteurs sont interreliés. Des droits de scolarité élevés contribuent à des niveaux d'endettement élevés, surtout lorsque, comme au Nouveau-Brunswick, les étudiants ont tendance à avoir des niveaux d'épargne et de soutien parental plus faibles et sont confrontés à des emplois moins nombreux et moins rémunérés. Les niveaux d'endettement élevés représentent un facteur qui contribue aux défauts de remboursement des prêts, surtout chez les diplômés qui connaissent des périodes de faible revenu après l'obtention du diplôme. Les niveaux d'endettement élevés contribuent également à des taux de décrochage plus élevés. En revanche, nous savons également que les étudiants qui reçoivent des bourses d'études, ce qui permet la réduction de leur endettement, demeurent à l'école plus longtemps et sont plus susceptibles de terminer leur programme d'études. De même, les étudiants du premier cycle dont les niveaux d'endettement sont plus élevés sont moins portés à entreprendre des études de deuxième cycle.

Qu'est-ce qui peut être fait à propos de ce scénario pessimiste? Deux possibilités sont évidentes. L'une consiste à réduire les droits de scolarité et d'autres coûts de l'éducation postsecondaire, l'autre, à améliorer l'aide financière aux étudiants. Nous aborderons la deuxième de ces possibilités plus loin, mais d'abord nous devons examiner s'il est sage de proposer une réduction des droits de scolarité. Néanmoins, avant de commencer, il convient de souligner que bon nombre de nos recommandations présentées plus tôt pourraient réduire sensiblement le coût total de l'éducation postsecondaire de plusieurs étudiants. Le portail d'information mentionné plus tôt dans ce rapport offrira aux étudiants une panoplie de renseignements sur leurs choix en matière d'éducation postsecondaire, y compris le coût et les avantages d'autres programmes. Ces mesures devraient réduire la possibilité que les étudiants fassent des choix inappropriés et coûteux qui mènent souvent à un endettement inutile et à un décrochage. L'amélioration du transfert des crédits réduira également le coût aux étudiants, car elle diminuera les chances de payer deux fois les compétences déjà acquises dans le cadre de l'éducation postsecondaire précédente. Rendre la première ou la deuxième année des programmes universitaires accessible au moins là où il existe un établissement d'enseignement postsecondaire signifie qu'un plus grand nombre d'étudiants seront en mesure de vivre à la maison et d'éviter, par conséquent, les coûts de chambre et de pension.

Le Nouveau-Brunswick a besoin d'accroître les taux de participation aux études postsecondaires et d'obtention de diplômes. Les taux de droits de scolarité auront une incidence sur l'accès dans la mesure où les droits de scolarité élevés seront vus comme un obstacle à l'accès. Le hic c'est que la réduction des droits de scolarité, si elle est appliquée de façon générale, est très coûteuse. On dénombre près de 26 000 étudiants inscrits aux études postsecondaires au Nouveau-Brunswick, donc une réduction de 1 000 dollars en droits de scolarité coûterait 26 millions de dollars par année au gouvernement. De plus, les économies seraient réparties sur tous les étudiants, qu'ils en aient besoin ou non. Sans compter que réduire les droits de scolarité de cette façon placerait le gouvernement fermement en contrôle d'une politique sur les droits de scolarité.

Il y a évidemment des raisons pour réglementer les droits de scolarité, soit en prescrivant le montant absolu ou en contrôlant les hausses annuelles. Plusieurs provinces en ont fait l'expérience, mais les résultats sont mitigés. D'abord, la réglementation transforme la politique sur les droits de scolarité en lutte politique qui prend facilement des allures d'incapacité de la part du gouvernement d'échapper de facto à un gel. Le Québec est un exemple éloquent de ce phénomène. Tout d'abord, la réglementation des droits de scolarité ne permet pas la différenciation des établissements, ce qui est important pour promouvoir l'accès.

Dans l'ensemble, nous ne sommes pas en faveur d'une réglementation gouvernementale, mais nous préférons rattacher la hausse des droits de scolarité à une politique sur l'aide financière aux étudiants.

On nous a parlé de...

La dette angoissante qui force à intégrer le marché du travail

Molly est récemment diplômée de la St. Thomas University (STU) et est une candidate idéale pour des études de deuxième cycle. Elle a reçu de la STU un diplôme en anthropologie avec distinction et était parmi les meilleurs étudiants de sa classe. Elle a bénéficié de la bourse d'études du président, qui équivalait aux pleins droits de scolarité annuels, et figurait sur la liste du doyen chaque année.

Récemment, Molly a été acceptée à la New School de New York, et a obtenu une bourse d'études de 9 000 dollars pour faire une maîtrise en développement international et en anthropologie du développement.

Mais elle n'ira pas.

Originaire de Wellington, en Nouvelle-Écosse, Molly doit encore payer pour quatre ans de subsistance à Fredericton malgré ses bourses d'études. Elle doit par conséquent intégrer le « monde réel » avec une dette de 27 000 dollars.

« En raison de cette dette, je ne peux pas faire d'études supérieures la conscience tranquille, dit elle. Cela me préoccupe. »

Elle attribue au moins une partie de sa dette au fait qu'elle a beaucoup voyagé durant ses quatre années à la STU. Elle a aidé à organiser deux excursions bénévoles en Équateur et a reçu une bourse d'études qui a financé un semestre d'échange en Australie. Mais une grande partie de son argent a servi à payer son loyer et les nécessités de la vie à Fredericton.

Pour payer sa dette et lui permettre de faire des études de deuxième cycle, Molly projette encore de voyager – cette fois ci où elle peut toucher un salaire. Son premier choix : l'Asie, pour y enseigner l'anglais.

Lorsqu'elle pense à ses voyages et à la dette qu'ils ont engendrée, Molly n'a aucun regret.

« Je répéterais l'expérience en un rien de temps », dit elle.

Étant donné la situation dans laquelle elle se trouve, il se peut qu'elle ait à la répéter.

Nous sommes particulièrement attirés par l'approche utilisée pendant un certain temps par l'Ontario, selon laquelle les établissements d'enseignement postsecondaire étaient libres de fixer leurs propres droits de scolarité et où une partie de l'augmentation (30 p. cent dans le cas de l'Ontario) devait être distribuée par l'établissement sous forme d'aide financière aux étudiants. En l'occurrence, la définition de l'aide financière aux étudiants était plutôt large, englobant les bourses d'études ainsi que les emplois à temps partiel ou d'été. Parallèlement, cette mesure aurait l'avantage de freiner l'enthousiasme face aux hausses de droits de scolarité excessives tout en augmentant les fonds mis à la disposition de l'aide financière aux étudiants. Nous pensons que cette approche a beaucoup de mérite et nous recommandons son application au Nouveau-Brunswick.

Bien que notre désir soit de maintenir l'autonomie institutionnelle concernant les politiques relatives aux droits de scolarité, nous ne favorisons pas une situation selon laquelle les collèges et les polytechniques pourraient offrir des droits de scolarité « à rabais » pour se faire compétition dans le champ des programmes universitaires. Ceci pourrait coûter cher à la province et être contre-productif au bout du compte. Nous proposons différentes mesures pour éviter une telle situation. Tout d'abord, nous proposons que les droits de scolarité exigés par les collèges et les polytechniques pour la première ou les deux premières années de cours universitaires ne puissent être inférieurs au taux le plus bas exigé par une université pour le même genre de programme (arts, sciences). Nous réalisons que cette mesure va légèrement à l'encontre de l'esprit de notre position visant à éviter la règlementation des droits de scolarité mais il s'agit d'une transgression limitée qui devrait bien servir de protection pour l'ensemble du système. La deuxième mesure que nous proposons se retrouve dans une nouvelle façon d'octroyer le financement par le gouvernement et consiste à éliminer tout avantage financier pour un établissement qui cherche à augmenter ses inscriptions par la simple compétition avec les autres établissements postsecondaires de la province. Cette mesure sera implantée au moyen de l'utilisation du système de corridors d'inscriptions que nous expliquerons plus en détail plus loin.

Les nouvelles polytechniques devront évidemment développer une structure complète des droits de scolarité. Une telle structure devra prendre en compte le niveau des programmes offerts. Mais nous croyons qu'au moment de développer cette structure, les droits de scolarité exigés pour les programmes de niveau collégial ne seront pas différents de façon significative de ceux exigés par les collèges communautaires.

Un deuxième point crucial concerne la dette étudiante. Comme nous l'avons souligné plus tôt, les étudiants du Nouveau-Brunswick ont un endettement très lourd, atteignant en moyenne 32 000 dollars pour ceux ayant contracté des prêts gouvernementaux. Ce montant est trop élevé et on doit s'y attaquer. Pour commencer, le programme d'aide aux étudiants du Nouveau-Brunswick est trop axé sur les prêts au lieu des bourses. L'aide financière se présente sous forme de bourse dans 16 p. cent des cas seulement et elle ne nécessite pas de remboursement. Le chiffre comparable pour le Canada est de 30 p. cent. Ce taux contribue directement à un ratio élevé d'endettement et à un taux élevé de défaut de remboursement. Par conséquent, c'est un programme de subventions ou de bourses d'études qui fait en sorte que le total du prêt étudiant pour une année donnée tiré de sources gouvernementales ne dépasse pas un certain plafond, de même que le niveau total d'endettement contracté au cours d'un programme normal de deux ou de quatre ans. Nous préconisons l'adoption d'une bourse de réduction du prêt qui permet le remboursement jusqu'à un certain montant chaque année. Le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique sont actuellement dotés de tels programmes.

Un tel programme de réduction des prêts est totalement applicable au Nouveau-Brunswick. Des calculs basés sur les niveaux d'endettement de 2004-2005 (sauf pour les étudiants du deuxième cycle) indiquent qu'établir un plafond au prêt maximal de 8 000 dollars par année, ou 32 000 dollars sur une période de quatre ans, coûterait environ 7,4 millions de dollars annuellement. Ainsi, la dette moyenne actuelle d'un étudiant deviendrait la dette maximale. Or, le Nouveau-Brunswick peut et doit faire mieux.

Établir le prêt maximal à 7 000 $ coûterait un montant additionnel de 6,9 millions de dollars, alors que 6 000 dollars ajouterait environ 14,7 millions. À cause de modifications au programme de prêts du Nouveau-Brunswick, le coût réel de ces plafonds sera plus élevé, mais le montant exact est difficile à calculer. Un tel programme serait aussi relativement simple à administrer. Une fois les besoins financiers d'un étudiant déterminés, un montant pouvant atteindre le plafond spécifié serait fourni en tant que prêt et tout besoin au-delà de ce plafond deviendrait une bourse automatiquement. Nous croyons, comme nous le démontrerons plus tard, que le Nouveau-Brunswick peut, et doit, établir un plafond aux prêts et instaurer un programme de réduction des prêts basé sur un prêt maximal de 7 000 $ ou moins.

Une troisième question importante concerne les étudiants provenant de familles à faible revenu ou dont les antécédents familiaux n'incitent pas à la fréquentation d'un collège ou d'une l'université, qui sont hésitants à encourir une dette importante et qui sont aussi plus susceptibles de ne pas voir les avantages à long terme, incluant les augmentations des gains tout au long de leur vie, qui sont associés à une éducation postsecondaire. Heureusement, il y a un programme en place visant à se pencher sur la question.

Il s'agit du programme de Subventions canadiennes d'accès du gouvernement fédéral qui sert à réduire les droits de scolarité des étudiants à la charge de familles à faible revenu de 50 p. cent au cours de la première année des études postsecondaires. Dans le cadre d'un essai de deux ans, grâce aux fonds accordés par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, ce programme a été étendu au Nouveau-Brunswick afin d'y inclure jusqu'à concurrence de deux autres années de droits de scolarité réduits. Malheureusement, la période d'essai expire cette année et peut ne pas être renouvelée. Les étudiants seraient encore admissibles au programme de Subventions canadiennes d'accès, mais seulement pour la première année d'étude. Un rapport indépendant fourni par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire prévoit qu'il en coûterait au gouvernement provincial environ 1,25 million de dollars pour maintenir ce supplément, et nous recommandons qu'il le fasse.

Le quatrième point qui doit être abordé concerne les étudiants qui éprouvent des difficultés à rembourser leur dette étudiante, soit en raison de revenus faibles après l'obtention du diplôme ou de difficultés financières. Le Nouveau-Brunswick possède des programmes limités d'allègement des intérêts et d'allègement de la dette, mais nous sommes au courant d'une nouvelle approche qui a été adoptée en Nouvelle-Écosse pour 2007-2008, et nous croyons qu'elle représenterait une amélioration considérable par rapport aux systèmes actuellement en place au Nouveau-Brunswick. Cette approche est connue sous le nom de Programme amélioré d'aide au remboursement. Les avantages sont accessibles jusqu'à concurrence de 54 mois, avec des paiements de prêts variant en fonction du revenu et un taux de remboursement maximal équivalant à 20 p. cent du revenu. Il existe une disposition de « réexamen » après 15 ans destinée aux personnes dont le revenu est continuellement faible, période après laquelle le prêt sera annulé. En outre, les critères d'admissibilité ont été simplifiés et le processus de demande, rationalisé. On estime que ce programme coûterait aux alentours de 850 000 dollars. Ce serait un complément logique au programme de réduction des prêts proposé, notamment parce qu'il s'adresse aux étudiants éprouvant des problèmes de remboursement, dont les dettes en souffrance ont été contractées avant l'entrée en vigueur du programme de réduction des prêts proposé et qui ont, par conséquent, accumulé un niveau d'endettement très lourd. Ce programme s'appliquerait, bien sûr, à tout étudiant qui pourrait avoir des difficultés à rembourser son prêt étudiant dans l'avenir.

Nous recommandons cette approche à plusieurs volets pour l'aide aux étudiants. Son coût supplémentaire serait d'environ 15 millions de dollars (ou quelque peu plus élevé si le gouvernement choisit d'établir un plafond inférieur à 7 000 $ pour la dette annuelle). Certains pourront penser qu'il s'agit d'une très grande augmentation, mais, à ce stade, nous sommes obligés de comparer les avantages qui ressortiraient d'un tel programme complet d'aide

aux étudiants avec deux programmes récemment adoptés, à savoir le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité et la subvention immédiate de 2 000 dollars destinée aux étudiants de la première année du Nouveau-Brunswick. En ce qui a trait au remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité, rien ne prouve que cette mesure améliorera le taux de participation aux études postsecondaires ou les taux d'obtention de diplôme. Il n'aura aucune incidence immédiate sur le niveau d'endettement de l'étudiant, puisque que les étudiants ne peuvent profiter de cette mesure qu'après l'obtention de leur diplôme. Même si cette mesure aide certains étudiants à rembourser leur dette, ils ne pourront pas tirer pleinement profit du crédit d'impôt au moment de l'obtention de leur diplôme. Le crédit ne sera offert que pendant la première année civile suivant l'obtention du diplôme et, comme il ne peut pas dépasser l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick à verser chaque année, sa pleine valeur est seulement possible lorsque l'étudiant gagne des salaires plus imposants. Comme les défauts de remboursement ont tendance à se produire au cours des trois premières années après l'obtention du diplôme et sont fortement associés à un faible revenu après l'obtention du diplôme, il est peu probable que le crédit d'impôt serve de moyen de substitution efficace pour le programme de réduction ou de gestion de l'endettement. Cette mesure ne représente pas une utilisation équitable des fonds, puisque les étudiants sans endettement profitent autant du crédit d'impôt que les étudiants dont le niveau d'endettement est très élevé.

Quant à la subvention de 2 000 dollars, payable à tous les étudiants du Nouveau-Brunswick inscrits à un programme de diplôme universitaire, elle souffre également de graves obstacles, même si nous applaudissons les intentions derrière le projet. Essentiellement, elle souffre de tous les désavantages discutés plus tôt en ce qui a trait aux réductions des droits de scolarité. Elle est très coûteuse et ne met pas l'accent sur les étudiants dans le besoin. Elle serait beaucoup plus utile si elle était utilisée dans un programme qui s'adresse aux étudiants ayant réellement besoin d'aide. En outre, elle est discriminatoire à l'endroit des étudiants collégiaux et son application aux polytechniques poserait problème.

Par conséquent, nous recommandons que le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité et la subvention immédiate de 2 000 dollars destinée aux étudiants universitaires soient éliminés et que les recettes soient consacrées à un programme amélioré d'aide aux étudiants, incorporant les trois éléments susmentionnés et comportant un plafond d'emprunt fixé à 7 000 dollars ou moins. Selon le budget du Nouveau-Brunswick de 2007-2008, l'élimination du crédit d'impôt et de la subvention immédiate épargnera au gouvernement au-delà de 13 millions de dollars. Un programme d'aide aux étudiants avec un plafond d'emprunt de 7 000 dollars couvrira la plupart des coûts. Le gouvernement pourrait même envisager une réduction supplémentaire du plafond d'emprunt à 6000 dollars à un coût raisonnable. Nous avons l'impression que les stratégies de réduction de la dette auront probablement une influence plus positive sur les objectifs de rétention provinciaux que les programmes de « récompenses » qui s'appliquent à tous.

Nous devons retourner un instant à l'idée de rattacher les obligations de remboursement au revenu après l'obtention du diplôme comme il est compris dans le programme d'allègement de la dette de la Nouvelle-Écosse. Cette idée a reçu une attention à l'échelle mondiale. Généralement connu sous système de remboursement des prêts variant selon le revenu (SRPR), ce programme a été récemment préconisé par Bob Rae dans un rapport présenté à l'Ontario. Le SRPR exige le rattachement du remboursement de la totalité du prêt de l'étudiant à son revenu une fois le diplôme obtenu. L'étudiant rembourserait un certain pourcentage du revenu, pourcentage qui augmenterait progressivement selon l'augmentation du revenu (à l'instar de notre régime d'impôt progressif), jusqu'à l'élimination de la dette ou à l'expiration d'un nombre maximal d'années, échelonné habituellement sur 15 ou 20 ans. Les SRPR comportent de nombreux atouts, donc il vaut la peine de les recommander, du moins en principe. Dans leur expression la plus simple, ils signifient qu'un étudiant n'est pas aux prises avec un endettement fixe qui, dans les circonstances, peut atteindre des proportions effrayantes, mais qu'il a seulement l'obligation de rembourser son prêt selon un pourcentage des

gains futurs et avec l'assurance qu'il n'aura rien à rembourser si son revenu descend en bas d'un certain niveau.

Malgré ces avantages apparents et malgré l'adoption réussie des régimes variant selon le revenu en Australie et au Royaume-Uni, le concept a reçu une réception très négative chez les étudiants canadiens, surtout parce qu'il est perçu comme une justification légèrement voilée d'accroître les droits de scolarité (concept qui, malheureusement peut-être, était exactement la raison pour laquelle il a été proposé à l'origine dans un document de travail du gouvernement fédéral) et, en partie, parce que la perspective d'une obligation de dette de 20 à 25 ans pour les diplômés à revenu faible est vue comme régressive. Ce qui est absent dans ces critiques c'est la réalisation que les prêts étudiants actuels, qui atteignent en moyenne 32 000 dollars au Nouveau-Brunswick et peuvent atteindre plus de 100 000 dollars, doivent être remboursés sans tenir compte du revenu après l'obtention du diplôme (à moins que l'étudiant soit admissible à des programmes existants d'allègement limité de la dette). Peut-être n'est-il pas surprenant que les taux de défaillance soient élevés.

L'obstacle le plus important menant au régime SRPR est la nécessité d'obtenir l'accord du gouvernement fédéral, du moins dans le cadre des dispositions actuelles. Le remboursement exigerait d'avoir recours au régime d'impôt sur le revenu administré par le gouvernement fédéral et, bien que cela simplifierait énormément le régime, les fonctionnaires fédéraux y résistent apparemment fortement. Que le régime SRPR soit à l'ordre du jour ou pas, il y a un besoin urgent d'examiner et de coordonner les relations sur les dispositions fédérales en matière d'aide financière aux étudiants. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'harmonie entre les deux et ils ont parfois des objectifs conflictuels. Une résolution de cette situation devrait être une haute priorité pour le gouvernement provincial qui pourrait, avec une compensation appropriée, aller aussi loin qu'un programme géré par le Nouveau-Brunswick comme c'est le cas au Québec.

Financement gouvernemental

Si le Nouveau-Brunswick doit saisir l'occasion de créer un système d'éducation postsecondaire qui aspire à l'excellence et qui cherche à atteindre les buts établis dans ce rapport, il faudra consacrer des ressources supplémentaires à ce projet. En omettant de le faire ou en omettant de le faire correctement, cela équivaudrait à rater l'occasion de fournir à cette province le leadership de passer à un niveau supérieur de progrès socioéconomique, l'éducation et la formation lui garantissant une situation concurrentielle où il est possible d'atteindre ses buts. Nous sommes convaincus que le Nouveau-Brunswick ne ratera pas cette occasion.

Le Nouveau-Brunswick occupe le deuxième rang parmi les provinces qui dépensent le moins en paiements de transfert aux universités, soit un peu plus de 8 440 dollars par équivalent d'inscription à temps plein (ETP). Seule la Nouvelle-Écosse dépense moins. La moyenne canadienne est de 12 170 dollars. La Saskatchewan est la province qui dépense le plus, soit un peu plus de 16 000 dollars. Si nous ajoutons les collèges au calcul pour le Nouveau-Brunswick, le chiffre passe de 8 440 à 9 000 dollars, mais, malheureusement, cela empêche les comparaisons avec les autres provinces (les données universitaires sont extraites de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et c'est la source la plus fiable accessible). Les données sur les collèges sont connues pour être faibles et non fiables, permettant rarement des comparaisons utiles entre les provinces ou les secteurs. Pour cette raison, la discussion qui suit est basée sur les données universitaires.

Ce qui est encore plus révélateur, c'est que si nous prenons la totalité des revenus que les universités du Nouveau-Brunswick reçoivent de toutes les sources (droits de scolarité, bourses, services auxiliaires, dons, etc.), le Nouveau-Brunswick arrive au dernier rang parmi les dix provinces, avec un total de 22 100 dollars comparativement à 24 400 dollars pour la Nouvelle-Écosse et à 27 700 dollars pour l'Ontario. Encore plus grave, ces exemples se retrouvent au bas de l'échelle et la plupart des autres provinces dépensent beaucoup plus que ces dernières provinces.

Bien sûr, ce constat doit être mis en perspective. Le Nouveau-Brunswick n'a pas les ressources que possèdent les autres provinces. En pourcentage des ressources provinciales totales ou du produit intérieur brut (PIB), les dépenses du Nouveau-Brunswick concernant l'éducation postsecondaire occupent le premier rang de l'échelle provinciale. Le Nouveau-Brunswick consacre 1,5 p. cent de son PIB à l'éducation postsecondaire, le même taux qu'au Québec, mais bien au-delà de la moyenne provinciale de 1,1 p. cent.

Cependant, cette situation ne constitue pas le portrait global. Le Nouveau-Brunswick est bénéficiaire du programme de péréquation du Canada, le principe essentiel par lequel chaque province devrait être en mesure de fournir à ses citoyens un niveau relativement comparable de services avec un taux d'imposition comparable. Si les ressources d'une province tombent en-deçà de la norme nationale, les transferts fédéraux viennent combler le manque à gagner. Il n'est donc pas déraisonnable de suggérer que l'objectif ultime du Nouveau-Brunswick devrait être d'atteindre ce niveau national. Toutefois, ce n'est probablement pas réaliste à court terme, mais il doit y arriver à moyen terme. Atteindre la moyenne nationale exigerait une augmentation des dépenses provinciales d'environ 80 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire.

Nous proposons un objectif plus modeste à court terme mais qui pourrait tout de même améliorer grandement la contribution de l'éducation postsecondaire au développement économique, social et culturel de la province. En concert avec les ajustements économiques, nous recommandons que le Nouveau-Brunswick augmente ses dépenses de 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Les dépenses du Nouveau-Brunswick pour ses universités seraient encore inférieures à celles de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard, mais légèrement supérieures à celles de l'Ontario. Les revenus totaux des universités atteindraient un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Écosse et se rapprocheraient de la moyenne des universités de l'est du Canada. Environ 20 millions de dollars du financement supplémentaire devraient être consacrés aux budgets d'exploitation des établissements, y compris l'aide proposée pour les coûts indirects de recherche et toute autre subvention de recherche que le gouvernement pourrait décider d'accorder. Les 30 millions de dollars qui restent devraient être consacrés au fonds à fins spéciales qui sera décrit en détail sous peu.

Nous avons observé un excès de capacité important dans le réseau collégial dont le niveau des dépenses par étudiant est plus élevé que dans les universités. Bien que certains collèges se soient montrés particulièrement dynamiques dans leurs activités, les règles concernant les demandes d'inscription et les admissions dans le système collégial dans son ensemble sont inutilement bureaucratiques et non conviviales pour l'étudiant. Par conséquent, certains campus collégiaux fonctionnent avec des taux d'inscription plus faibles que les places approuvées. Il y a donc de la place pour augmenter considérablement les taux d'inscription sans devoir augmenter les dépenses. Les collèges se rapprocheront ainsi de la moyenne nationale tant sur le plan de leur part du total des inscriptions aux études postsecondaires que du coût par étudiant.

Nous recommandons également que le gouvernement s'engage à adopter un plan de trois ans caractérisé par des augmentations de financement par palier avec un engagement semblable pour continuer le financement pluriannuel. Ce plan de financement est important afin de donner aux établissements un cadre à l'intérieur duquel ils peuvent établir leurs plans stratégiques. On s'attend à ce que les établissements postsecondaires prennent l'engagement réciproque de prévoir les droits de scolarité pour plusieurs années. Cette stabilité est importante pour les étudiants pour qu'ils puissent planifier leur avenir en sachant que leur coût ne sera pas soumis aux fluctuations des budgets annuels. D'autres provinces avancent dans cette direction et il est temps que les Néo-Brunswickois en fassent autant. Soyons clairs! Nous ne recommandons pas un accroissement du financement sans y rattacher des conditions. Le Nouveau-Brunswick ne retirera aucun avantage s'il n'assiste qu'à une version plus coûteuse des mêmes établissements d'enseignement postsecondaire. Le système a en effet besoin d'un

financement accru pour maintenir les opérations courantes à des niveaux acceptables et effectuer certains des changements recommandés plus tôt. Mais la majorité de l'argent additionnel recommandé devrait être utilisé pour faire de nouvelles choses, pour faire des choses différemment ainsi que pour mieux faire les choses. Les propositions qui suivent devraient rendre cet énoncé clair et lui donner de la substance.

Formule de financement de la CESPM actuelle

Avant de traiter plus en détail d'injection d'argent frais dans le système, nous devons aborder la question de la distribution de l'actuelle subvention provinciale entre les universités. Le Nouveau-Brunswick participe à la formule de financement mise au point par la CESPM depuis 1978-1979. Il emploie toujours cette formule dans une certaine mesure, mais elle ne possède aucun mécanisme lui permettant de s'ajuster en fonction des hausses importantes d'inscription dans certaines universités. Une caractéristique importante de la formule existante de la CESPM est le fait que l'essentiel du financement (75 p. cent) est distribué selon une subvention fixe, calculée simplement à partir du montant reçu par l'établissement l'année précédente plus (ou parfois moins) le montant que le budget du gouvernement attribue par voie d'augmentation générale (ou de diminution). Les 25 p. cent qui restent, c'est-à-dire le financement « non affecté », sont distribués selon les parts relatives de l'inscription pondérées en fonction des programmes dans lesquels les étudiants sont inscrits (il y a aussi des subventions « affectées », destinées à soutenir les dépenses en capital et les dépenses s'y rapprochant).

Cette formule comporte trois problèmes. Premièrement, elle pénalise l'université dont les taux d'inscription sont à la hausse parce qu'elle a été conçue pour accorder une plus grande importance à la stabilité, au détriment de la croissance. Cette formule a particulièrement désavantagé la St. Thomas University, même si cette dernière a reçu une indemnisation partielle sous la forme d'un rajustement ponctuel, de même que le campus de Saint John de la University of New Brunswick. La formule ne convient plus à un système d'éducation postsecondaire dynamique qui souhaite accroître la participation et requiert un nouveau degré de réceptivité.

Deuxièmement, les pondérations basées sur les inscriptions sont si dépassées et simplistes que l'on peut se demander si elles reflètent avec précision les coûts liés aux programmes, ce qui était leur but à l'origine. Heureusement, cette question des pondérations basées sur l'inscription a suscité beaucoup d'intérêt national et international, et des données comparatives sont maintenant ou seront bientôt disponibles à partir desquelles on décidera du bien-fondé des pondérations. Cette question prendra de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure que la formule passera d'un statut fixe à un statut variable.

La dernière lacune, la plus grave, de l'approche de la CESPM, fondée sur le seul emploi d'une formule, est qu'elle ne sert aucune fin en matière de politiques publiques, sauf le fait de transférer de l'argent du gouvernement aux universités.

Nouvelle approche de financement

Nous proposons une nouvelle approche, dont une première partie reposera sur une formule tandis que l'autre sera réservée à des fins spéciales. Cette nouvelle approche sera plus équitable pour les établissements et encouragera et récompensera également certains objectifs en matière de politiques publiques déterminés par le gouvernement provincial. La première partie de cette nouvelle approche de financement consistera en une nouvelle version de la formule de la CESPM, avec une reconfiguration des fonds actuels et l'ajout d'une somme de 20 millions de dollars. La nouvelle formule inclurait également les subventions octroyées aux collèges et aux polytechniques. La deuxième partie, soit le fonds à fins spéciales, nécessitera des fonds supplémentaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Tel qu'indiqué plus tôt, nous proposons qu'un montant de 30 millions de dollars soit mis de côté pour ce fonds à fins spéciales. Les détails exacts de cette nouvelle approche, laquelle doit s'appliquer aux collèges, aux

polytechniques et aux universités, seront réglés par le Ministère de concert avec la Commission.

Examinons d'abord la nouvelle formule. Elle doit incorporer deux éléments, une subvention de base relativement petite et une subvention plus grande variant selon les inscriptions pondérées. L'objet de la subvention de base consiste à reconnaître que tous les établissements ont besoin de services administratifs et de soutien. Une partie de cette subvention de base doit être fixe et une autre partie doit être ajustée selon la taille, la complexité et la mission de l'établissement. L'allocation de cette subvention de base entre les établissements doit être fixée par le Ministère, avec l'avis de la Commission. Elle doit tenir compte de, mais ne pas être totalement influencée par, l'inscription totale, la diversité des programmes et toute responsabilité confiée à l'établissement conformément à la politique gouvernementale, notamment l'engagement continu face à l'enseignement dispensé en français dans plusieurs établissements.

La deuxième composante doit être une subvention d'inscriptions fondée sur une moyenne mobile des inscriptions pondérées échelonnée sur trois ans. Les pondérations originales de la CESPM peuvent servir de point de départ à l'élaboration d'une nouvelle formule d'inscription, mais, comme nous l'avons mentionné précédemment, elles doivent être revues et ajustées en fonction d'une analyse comparative des coûts des programmes dispensés dans des établissements comparables, y compris les collèges et les polytechniques. L'efficacité doit certes être un facteur important à prendre en compte dans cette démarche. Les établissements ne doivent pas être récompensés simplement parce qu'ils choisissent des façons relativement coûteuses de fonctionner, et les solutions de rechange préconisant des coûts faibles ne doivent pas être acceptées comme moyen d'augmenter les revenus au détriment de la qualité des programmes. Pour éviter cette situation ainsi qu'une compétition destructive, il faudrait s'entendre sur un couloir d'inscriptions comme faisant partie des processus associés à la planification stratégique et au système de financement. Les hausses de la population étudiante allant au-delà du couloir seraient actualisées dans la formule, financées à un taux plus bas, ou pas du tout. Dans le même ordre d'idées, les diminutions du nombre d'inscriptions à l'extérieur du corridor mèneraient à un financement moindre, alors que les diminutions à l'intérieur du corridor ne changeraient pas les niveaux de financement. Les corridors sont généralement de l'ordre de ±3 p. cent du total approuvé des inscriptions pondérées. La conception détaillée de la subvention d'inscriptions devrait être de nouveau assumée par la Commission prodiguant des conseils au Ministère.

La nouvelle formule devrait être adoptée progressivement sur une période de trois ans. Au besoin, de l'aide provenant du fonds à fins spéciales pourrait être accordée pour faciliter la transition.

Le fonds à fins spéciales appuierait deux objectifs en matière de politiques. Le premier de ces deux objectifs doit comporter des contrats axés sur le rendement convenus et conclus entre les établissements et la Commission. Ils doivent représenter approximativement un montant du tiers à la moitié du fonds à fins spéciales. La nature et l'objet de ces contrats de rendement ont besoin d'être expliqués.

Comme pour n'importe quel contrat, un contrat axé sur le rendement constitue une entente entre deux parties, où chacune des parties s'engage à exécuter certains points décrits dans le contrat, à condition que l'autre partie remplisse ses engagements. En signant un contrat axé sur le rendement, la Commission accepterait de verser une somme préétablie, en échange de l'amélioration du rendement de l'établissement dans certains domaines de ses activités.

Il est important de souligner que les contrats axés sur le rendement ne sont pas des subventions accordées par voie de concours. Ils ne sont pas conçus pour appuyer des projets particuliers, mais pour améliorer le rendement dans un domaine bien précis. Un de ces objectifs, par exemple, pourrait être d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire des groupes de population sous-représentés. Les indicateurs seraient ensuite précisés pour mesurer le degré de sous-représentation et des objectifs quantifiés seraient

fixés pour l'améliorer. L'établissement signant le contrat axé sur le rendement doit avoir une marge de manœuvre suffisante pour sélectionner les stratégies qu'il choisit pour atteindre les résultats convenus. Ces stratégies peuvent être très complexes. Les contrats axés sur le rendement représentent une façon de s'assurer que les établissements respectent les priorités de la Commission; ils n'ont pas été conçus pour que la Commission s'immisce dans la gestion de l'établissement.

Cependant, comme dans tout contrat, la partie payante (la Commission) veut s'assurer que les stratégies choisies par l'établissement portent leurs fruits. Pour cette raison, un contrat axé sur le rendement doit fixer les buts et les objectifs à atteindre, les stratégies à poursuivre ainsi qu'une série d'indicateurs qui permettront de suivre les progrès réalisés.

Si les progrès ne sont pas satisfaisants, la Commission peut demander une explication ou suspendre ou annuler le contrat. Encore une fois, la Commission ne superviserait ni n'interviendrait dans la mise en œuvre du contrat. Il est important, toutefois, que les buts soient précis et clairs et que les indicateurs soient choisis attentivement et acceptés par les deux parties.

On peut souligner que les établissements ne seraient pas tenus de conclure l'un de ces contrats. Ils ont simplement à choisir de renoncer à cette partie du financement disponible. S'ils choisissent de signer un contrat de rendement, ils doivent accepter l'obligation de respecter ses modalités.

L'autre composante du fonds à fins spéciales sera consacrée à des activités ou à des projets importants particuliers pour la province, habituellement entrepris par les établissements. Le genre d'activités soutenues par cette composante du fonds à fins spéciales peut inclure une expansion de l'enseignement de deuxième et de troisième cycles, des initiatives d'enseignement à distance ou l'établissement de centres d'excellence provinciaux. Les centres d'excellence exigeraient un examen approfondi et une diligence raisonnable, mais leur financement pourrait prendre la forme d'une subvention accordée par voie de concours. La logique derrière ces centres serait de fournir au Nouveau-Brunswick un avantage stratégique en réalisant un projet ou un programme particulier. Les établissements présenteraient des propositions détaillées pour l'établissement ou la reconnaissance d'un centre d'excellence, et du financement serait accordé après une évaluation approfondie de sa qualité et de sa faisabilité menée par des évaluateurs chevronnés. Les collèges, les polytechniques et les universités seront tous admissibles à demander un tel financement.

Avec cette approche, nous croyons que le Nouveau-Brunswick pourrait acquérir les outils nécessaires pour mener son système d'éducation postsecondaire dans la direction qui répond aux besoins établis dans la province. Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous croyons que le gouvernement provincial devrait continuer à fixer les subventions d'investissement, y compris celles associées à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), et ce, avec les conseils et la contribution de la Commission et des établissements.

Financement du système du Nouveau-Brunswick proposé

- **À l'heure actuelle – ± 250 millions de dollars**
- **Augmentation proposée (mise en œuvre progressive de trois ans) – 50 millions de dollars**

- **Petite subvention de base**
- **Plus grande subvention variant selon les inscriptions**
  - Pondération pour différents programmes
  - Couloir d'inscriptions
- **Fonds à fins spéciales**
  - Contrats axés sur le rendement
  - Activités ou projets particuliers

Le défi du changement

Nous avons maintenant décrit la direction que le Nouveau-Brunswick devrait prendre, selon nous, et les réinvestissements qu'il doit faire s'il doit saisir l'occasion de remodeler son système d'éducation postsecondaire afin de devenir l'instrument puissant de croissance et de développement socioéconomique dont il est capable.

Au cœur de nos recommandations se situe la vision d'un véritable système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, un système où les multiples composantes sont coordonnées et se renforcent les unes les autres pour que le système soit avantageux pour toute la province et ses collectivités régionales et linguistiques distinctes. C'est un système où les buts sont choisis attentivement et sont poursuivis avec vigueur et imagination, et ayant comme résultat que le Nouveau-Brunswick puisse rivaliser avec ce qui se fait de mieux dans le monde et dans des domaines d'importance et de pertinence propres à la province.

Le système d'éducation postsecondaire envisagé est fixé sur ce qui est efficace et utile pour les étudiants. L'accent est mis sur les étudiants et non sur les établissements. En œuvrant dans un système orienté vers l'étudiant, les établissements devront effectuer des changements importants. Certains changements ne se feront pas sans difficulté, mais ils sont nécessaires.

C'est un système qui accorde de l'importance à l'excellence et fait la promotion de programmes de haute qualité dans tout ses champs d'activité, y compris dans l'enseignement et la recherche. Il sera dirigé d'une main ferme par le Ministère et la Commission et il respectera le besoin d'accorder aux établissements et aux personnes la liberté nécessaire de choisir les meilleurs moyens d'accomplir leurs buts.

Des réinvestissements s'imposent pour atteindre les buts fixés et pour aider les établissements à opérer les changements nécessaires. Toutefois, il ne s'agit pas simplement de verser plus d'argent. Le statu quo ne suffit pas. L'argent doit être dépensé intelligemment afin de susciter de véritables changements transformationnels. Continuer dans l'ancienne voie équivaut à accepter une défaite future.

On ne peut échapper au monde dans lequel nous vivons où la concurrence mondiale est de plus en plus vive et est dominée par les géants économiques, tant sur le plan des entreprises que politique. Pour que le Nouveau-Brunswick prospère économiquement et socialement dans cet environnement, il doit faire des choix stratégiques, c'est-à-dire choisir où établir un avantage stratégique, investir pour opérer un changement positif et effectuer les changements dans ses établissements.

Le Nouveau-Brunswick sera en bonne compagnie s'il relève le défi d'investir dans l'éducation postsecondaire comme composante clé d'une stratégie de croissance économique et sociale. Pensez à l'Irlande et au modèle qu'elle est devenue en démontrant comment un petit territoire peut devenir un « tigre celte ». Terre-Neuve-et-Labrador tente d'imiter cette stratégie du moins en partie. L'Ontario, l'Alberta et plusieurs États américains ont récemment réinvesti dans l'éducation postsecondaire, certains à grande échelle. Le Nouveau-Brunswick ne peut pas se permettre de traîner de la patte. S'il le faisait, il emprunterait la voie de la médiocrité.

Le Nouveau-Brunswick ne peut pas rivaliser dans tous les domaines sur le plan des études. Il ne possède simplement pas les ressources. Il doit cibler ses investissements de façon stratégique, en assurant une bonne éducation de base à tous tout en acquérant

des forces importantes dans certains domaines sur le plan international.

La structure d'éducation postsecondaire que nous avons proposée contribuera grandement à doter le Nouveau-Brunswick d'un système intégré capable de miser sur les points forts dans des domaines d'avantage comparatif où plusieurs composantes agissent ensemble pour renforcer le tout. Le Nouveau-Brunswick sera la première province au Canada, et peut-être la première instance administrative en Amérique du Nord, à établir véritablement un tel partenariat intégré public et privé. Ce sera son avantage stratégique sans oublier le réinvestissement qui doit l'accompagner.

Nous sommes conscients que les changements transformationnels préconisés ne se feront pas sans difficulté. Certaines personnes résisteront au changement, surtout celles qui préfèrent le statu quo. Elles évoqueront des raisons pédagogiques, philosophiques et personnelles pour maintenir le statu quo. On nous a demandé de prodiguer les meilleurs conseils au gouvernement, du point de vue des étudiants. C'est ce que nous avons essayé de faire. Nous ne pensons pas que le statu quo sert correctement les intérêts des étudiants. D'autres peuvent s'opposer à nos recommandations, car ils voudraient voir des changements de nature différente. Certains préféreraient une plus grande centralisation, avec moins d'établissements, y compris la fermeture de campus. À notre avis, ce ne serait pas dans l'intérêt des collectivités et des étudiants néo-brunswickois.

Le changement peut être difficile, mais il est possible. Le Nouveau-Brunswick peut le faire. Il peut mener le pays dans de nouvelles façons de penser et de travailler ensemble. Vu le haut niveau de participation que nous avons vu lors de nos consultations, nous croyons fermement que les Néo-Brunswickois ont besoin d'avancer dans cette direction et qu'ils veulent le faire.

Résumé des recommandations

Vous trouverez ci-dessous un aperçu rapide de ***QUELQUES*** *recommandations incluses dans ce rapport. Les lecteurs sont encouragés à consulter la section du texte identifiée pour une compréhension plus approfondie et la raison d'être de chacune des recommandations. De même, tous devraient lire le rapport dans son entier pour une compréhension en profondeur de toutes les recommandations, dont quelques-unes ne sont pas incluses dans ce résumé parce qu'elles ne peuvent pas facilement être « abrégées ». Si, d'une quelconque façon, le résumé semble inconsistant avec le texte, le texte devrait être considéré la version exacte.*

Instituer un contexte pour agir : les premières étapes nécessaires

1. L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick devrait être transformé du point de vue institutionnel pour évoluer vers un véritable système d'éducation postsecondaire.

2. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait clarifier sa propre mission en matière d'éducation postsecondaire et jouer un rôle qui met l'accent sur l'établissement des politiques.

3. Une nouvelle agence de coordination indépendante doit être créée, sous le nom de Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Les responsabilités de cette commission doivent être les suivantes :

- Assurance de la qualité
- Création d'un portail d'applications et d'information
- Conseils stratégiques au Ministère
- Examen des plans stratégiques des établissements d'enseignement
- Transfert de crédits
- Initiatives et soutien à l'échelle du système d'éducation
- Coordination régionale et nationale
- Dualité et obligations linguistiques

4. Un Conseil des présidents, composé des dirigeants de la plupart des établissements d'enseignement postsecondaire publics et de représentants des établissements privés et des écoles secondaires, devrait établi.

Organiser le système

5. Un nouveau type d'établissement, appelé polytechnique, devrait être créé. Ce nouvel établissement devrait combiner l'expertise des universités et des collèges tout en offrant des programmes variant des diplômes à des études de deuxième cycle dans des domaines particulièrement d'intérêt et importants dans les communautés locales ou du Nouveau-Brunswick.

6. Trois polytechniques devraient être établies au Nouveau-Brunswick : la polytechnique de Saint John, la polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick et la polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick.

7. La polytechnique de Saint John devrait être établie initialement en regroupant l'UNBSJ et les campus du CCNB de Saint John et de St. Andrews.

8. La polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick devrait initialement être établie en regroupant les campus du CCNB de la Péninsule acadienne, de Bathurst et de Campbellton et le campus de l'Université de Moncton à Shippagan.

9. La polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick devrait initialement être établie en regroupant les campus de l'U de M et du CCNB à Edmundston.

10. Le College of Craft and Design, le Collège de technologie forestière des Maritimes et le campus du NBCC à Woodstock devraient être consolidés et, tout comme les autres collèges (Dieppe, Moncton, Miramichi) séparés du gouvernement, pour former une unité intégrale avec une administration centrale.

11. Les quatre collèges communautaires restants (Dieppe, Fredericton, Moncton et Miramichi) devraient fonctionner comme unité intégrale avec une administration centrale.

12. Le collège communautaire de Dieppe devrait assumer la responsabilité particulière de l'enseignement en français dans les régions anglophones, et Moncton devrait assumer la responsabilité particulière de l'enseignement en anglais dans les régions francophones.

13. Afin d'améliorer l'accès à l'enseignement, les collèges de Woodstock, de Miramichi et de Moncton devraient offrir la première année d'université et, où cela est possible et justifié, la deuxième année également.

14. Tous les établissements d'enseignement publics devront soumettre des plans stratégiques qui seront examinés et approuvés par la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

15. La *Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick* et la composition de son conseil devront être modifiées pour prendre en compte l'établissement de la polytechnique de Saint John. Sa structure et ses processus administratifs devraient être rationalisés.

16. La *Loi sur l'Université de Moncton* et la composition de son conseil devront être modifiées pour prendre en compte l'établissement de la polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick et de la polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Au cours de la révision de cette loi, une attention particulière doit être accordée à la clarification de la mission de l'Université et à la rationalisation de sa structure et de ses processus administratifs.

17. Le Nouveau-Brunswick doit élargir son travail en matière d'études de deuxième et troisième cycles et de recherche, en mettant l'accent sur les domaines revêtant une importance particulière pour la province. Les efforts devraient être concentrés sur l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton.

18. Le Nouveau-Brunswick devrait développer une stratégie de recherche qui détermine et appuie les domaines actuellement et potentiellement importants pour la province.

19. La province devrait adopter une politique consistant à accorder des subventions de recherche paritaires dans les domaines prioritaires pour la province et fournir un soutien indirect.

20. Les programmes d'apprentissage ne devraient plus relever de l'administration quotidienne du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

21. Les programmes d'apprentissage devraient être considérés comme une composante pleinement fonctionnelle du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, incluant le transfert de crédits.

22. La formation à distance doit être élargie, en concentrant les efforts sur la University of New Brunswick et l'Université de Moncton.

23. Un régime d'accréditation rigoureux et indépendant doit être mis en place par l'Association des collèges carrières et devenir une condition obligatoire pour être admissible à l'aide financière aux étudiants.

24. Tout établissement privé offrant un grade visé par la législation provinciale doit s'en remettre au programme d'assurance de la qualité administré par la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick ou en vertu de l'autorité de celle-ci.

S'ouvrir vers l'extérieur

25. Le gouvernement provincial devrait envisager de développer une stratégie plus globale visant à intégrer pleinement le recrutement d'étudiants internationaux dans le cadre d'une politique provinciale d'immigration.

26. Tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics devraient être encouragés à déployer des efforts particuliers pour accroître le nombre d'étudiants des groupes sous-représentés (étudiants des Premières Nations, étudiants handicapés, et programmes avec des déséquilibres significatifs reliés au genre). Ils devraient être appuyés par des contrats de rendement.

Payer pour des études postsecondaires

27. Les établissements d'enseignement postsecondaire devraient pouvoir fixer librement leurs droits de scolarité, mais une part de toute augmentation devrait être allouée à une forme d'aide aux étudiants.

28. Les droits de scolarité pour des programmes universitaires de transfert imposés par les collèges et les polytechniques ne devraient pas être inférieurs aux frais les plus faibles imposés par une université.

29. Le Nouveau-Brunswick devrait adopter un programme d'aide aux étudiants en trois volets, comprenant a) un programme de réduction de prêts visant à ce que la dette annuelle des étudiants ne dépasse pas un maximum de 7 000 dollars, b) un complément à la Subvention canadienne d'accès permettant de réduire les droits de scolarité pour les étudiants à faible revenu au-delà de la première année d'études postsecondaires, et c) un programme offrant une aide aux étudiants qui ont des difficultés pour rembourser leur dette étudiante.

30. Le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité et la bourse de 2 000 dollars pour les étudiants de première année d'université devraient être supprimés, et les fonds devraient être réattribués au programme d'aide aux étudiants à trois volets décrit ci-dessus.

31. Le Nouveau-Brunswick devrait chercher à améliorer la coordination entre les programmes provinciaux et fédéraux d'aide aux étudiants.

32. Le Nouveau-Brunswick devrait augmenter ses dépenses pour l'enseignement postsecondaire de 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Sur cette hausse, 20 millions de dollars devraient être alloués à l'augmentation des budgets d'exploitation des établissements et 30 millions à un fonds à fins spéciales.

33. La formule de la CESPM pour l'allocation de subventions aux universités devrait être modernisée et remplacée par une nouvelle approche applicable aux universités, aux collèges et aux polytechniques.

34. L'engagement du gouvernement envers un plan de financement d'une durée de trois ans (pluriannuel) devrait trouver sa réciprocité du côté institutionnel. L'engagement des établissements publics en matière de droits de scolarité devrait lui aussi être pluriannuel.

Annexe A

Membres éventuels de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick

Président de la Commission

Personnes nommées par le gouvernement
(11, mandats échelonnés après la nomination initiale)

Président de la University of New Brunswick

Recteur de l'Université de Moncton

Représentant d'autres présidents d'universités publiques (1, à tour de rôle)

Représentant des polytechniques francophones (1, à tour de rôle)

Président de la polytechnique de Saint John

Directeur du système collégial communautaire

Président-directeur général du programme d'apprentissage

Représentant de collèges carrières privés (1, par élection)

Représentant d'universités privées (1, par élection)

Annexe B

Membres éventuels du conseil d'administration du Conseil des présidents

Président de la University of New Brunswick

Recteur de l'Université de Moncton

Président de la Mount Allison University

Président de la St. Thomas University

Présidents des polytechniques (3)

Directeurs des collèges (président du réseau plus un autre, à tour de rôle)

Président-directeur général du programme d'apprentissage

Président d'une université privée à but lucratif (1, à tour de rôle)

Président d'une université privée sans but lucratif (1, à tour de rôle)

Présidents de collèges carrières privés (2, par nomination)

Directeurs d'écoles secondaires (2, par nomination)

Président de la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick

Annexe C

Membres éventuels des conseils d'administration des polytechniques

Président de la polytechnique
Membres du corps professoral (2)
Étudiants (2)
Membre du personnel (1)
Administrateur de la polytechnique (1)
Administrateurs nommés par le gouvernement (14)

Annexe D

Ceux qui ont fait des présentations à la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick

Nous voulons exprimer notre sincère gratitude envers tous ceux qui nous ont fait part de leurs idées et de leurs rêves. Grâce à vous, nous avons pu obtenir une meilleure compréhension des besoins spécifiques et des opportunités du Nouveau-Brunswick. Merci à tous ceux qui ont pris de leur précieux temps pour préparer des mémoires, nous rencontrer, participer aux consultations publiques et partager leurs commentaires. Votre contribution est des plus appréciées.

Mémoires

Les mémoires suivants sont disponibles sur le site Web de la commission à www.gnb.ca/cpse-ceps.

Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Association de la construction du Nouveau-Brunswick

Association des anciens, anciennes, ami-e-s de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (AAUMCS)

Association des anciens et anciennes de Saint-Louis-Maillet Inc.

Association des bibliothécaires, des professeures et des professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM)

Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (ABPPUMCE)

Association des collèges carrières du Nouveau-Brunswick (ACCNB)

Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (APPUMCS)

Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick

Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire

Association étudiante du Collège communautaire de Bathurst

Association francophone des conseillères et des conseillers en orientation du Nouveau-Brunswick (AFCONB)

Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick

Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Association of University of New Brunswick Teachers

Associations étudiantes du Collège communautaire francophone du Nouveau-Brunswick

Atlantic Baptist University

Bourque, Jimmy, Aicha Benimmas et Angèla Aucoin

Bourque, Jules

Bradley, Michael T.

Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick

Clark, Roberta

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Bathurst

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick/ New Brunswick Community College

- CCNB/NBCC (central)
- CCNB (francophone)
- NBCC (anglophone)

Collège des technologies forestières des Maritimes

Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM)

Conférence des maires du Nord-Ouest et des Chambres de commerce de la région du Madawaska

Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Darrah, Patrick D. et Malcolm M. Somerville

District scolaire 3

Entreprise Chaleur

Entreprise Grand Moncton

Entreprises Nouveau-Brunswick

Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Moncton

Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Moncton

Faculty Association of the University of St. Thomas (FAUST)

Faculty of Arts of the University of New Brunswick (Fredericton)

Faculty of Computer Science of the University of New Brunswick (Fredericton)

Faculty of Engineering of the University of New Brunswick (Fredericton)

Fédération des associations de professeures et professeurs d'université du Nouveau-Brunswick

Fédération des étudiantes et étudiants du Centre universitaire de Moncton (FÉÉCUM)

Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études

Fondation du Collège de Bathurst Inc.

Fondation Saint-Louis-Maillet

Forum des maires de la Péninsule acadienne

Germain, Sandra

Groupe d'éducateurs professionnels du Nouveau-Brunswick

Groupe des recteurs des universités du Nouveau-Brunswick

Henrie, Marc

Institut national canadien pour les aveugles (INCA)

Institut de recherche sur les zones côtières

Johnston, Frank P.

Lansbridge University

Leathley, Robert

Lindsay, Debra

L'Italien, Jean Paul

Martin, Philippe M.

Morency, Jean

Mount Allison Faculty Association

Mount Allison Students' Administrative Council

Mount Allison University

New Brunswick Community College – Council of Student Executives

New Brunswick Community College – Miramichi

New Brunswick Community College – Saint John

New Brunswick Community College – St. Andrews

New Brunswick Community College – Woodstock

New Brunswick Digital Library

New Brunswick/Prince Edward Island Educational Computer Network

Richard, Arsène

Robertson, Cheryl M.G.

Ryan, Marie-Noëlle

Saint John True Growth Post-Secondary Education Task Force

Secrétariat des affaires autochtones

Snow, Claude

Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick

Steering Committee on Post-Secondary Research (SCPSR)

St. Stephen's University

St. Thomas University

St. Thomas University Students' Union

Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick (Syndicat du Nouveau-Brunswick)

Table de concertation régionale sur l'éducation postsecondaire au nord-ouest du Nouveau-Brunswick

Team Fredericton

Tracy, Dr. Nicholas

Troubles d'apprentissage – Association du Nouveau-Brunswick Inc.

UNBSJ Political Science Society and James A. Tibbetts

Université de Moncton

University of New Brunswick

University of New Brunswick College of Extended Learning

University of New Brunswick Graduate Student Association

University of New Brunswick – Saint John

University of New Brunswick Student Union

University Programs on the Miramichi Inc. and The Miramichi Community

Vibrant Communities Saint John

Village of Rexton

Ville de Shippagan

Ville d'Edmundston

Vo-Van, Truong

Yorkville University

PRÉSENTATIONS

Les groupes et individus suivants s'étaient inscrits auprès de la Commission pour faire une présentation lors des consultations publiques. Des résumés sont disponibles sur le site Web de la Commission à www.gnb.ca/cpes-ceps.

Albert, Ghislain

Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Association de la construction du Nouveau-Brunswick

Association des anciennes et anciens de Saint-Louis-Maillet

Association des anciens et amis de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Association des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Association des étudiants du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Edmundston

Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick

Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire

Association francophone des conseillères et conseillers en orientation au Nouveau-Brunswick

Bourque, Jules

Bradley, Michael T.

Darrah, Patrick D. et Malcolm M. Somerville

District scolaire 3

Enterprise Saint John

Entreprise Chaleur

Entreprise Restigouche

Fondation du collège de Bathurst Inc.

Fondation Saint-Louis Maillet

Forum des maires de la Péninsule acadienne

Forum des maires du Nord-Ouest

Germain, Sandra

Johnston, Frank

Lindsay, Debra

Martin, Phillippe

Michaud, Christian

Morency, Jean

Municipalité d'Edmundston

Robertson, Cheryl

Snow, Claude

Table de concertation régionale sur l'éducation postsecondaire au nord-ouest du Nouveau-Brunswick

Team Fredericton

University Programmes of the Miramichi Inc.

Village of Rexton

Ville de Bathurst

Ville de Shippagan

Nous aimerions également mentionner que plusieurs autres groupes et individus se sont adressés à la Commission lors des consultations publiques. Certains avaient préparés un exposé, d'autres ont présenté leurs commentaires et, finalement, quelques individus ont simplement choisi de poser des questions.

La Commission a aussi rencontré les groupes et individus suivants :

Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick

Association des étudiantes et étudiants de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

Association des étudiants du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Bathurst

Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton

Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus de Shippagan

Associations étudiantes du Collège communautaire francophone du Nouveau-Brunswick

Association of University of New Brunswick Teachers

Atlantic Baptist University

Bethany Bible College

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Bathurst

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Dieppe

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Edmundston

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick/ New Brunswick Community College

- CCNB/NBCC (central)
- CCNB (franchophone)
- NBCC (anglophone)

Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – Péninsule acadienne

Collège des technologies forestières des Maritimes

Commission de l'apprentissage et de la certification professionnel, ministère de l'Éducation postesecondaire, de la Formation et du Travail

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM)

Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

Entreprise Grand Moncton

Faculty Association of St. Thomas University (FAUST)

Fédération des associations de professeures et professeurs du Nouveau-Brunswick

Fédération des étudiantes et étudiants du Centre Universitaire de Moncton (FÉÉCUM)

Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick

Finn, Jean-Guy

Huntsman Marine Science Centre

Institut de recherche sur les zones côtières

Lansbridge University

Mount Allison University

Mount Allison University Faculty Association

Mount Allison University Student Association

New Brunswick College of Craft and Design

New Brunswick Community College – Miramichi

New Brunswick Community College – Moncton

New Brunswick Community College – Saint John

New Brunswick Community College – St. Andrews

New Brunswick Community College Student Associations

New Brunswick Community College – Woodstock

St. Thomas University

St. Thomas University Student Union

Université de Moncton

Université de Moncton, campus de Shippagan

Université de Moncton, campus d'Edmundston

University of New Brunswick

University of New Brunswick Faculty of Arts

University of New Brunswick Faculty of Computer Science

University of New Brunswick Graduate Student Society

University of New Brunswick Libraries

University of New Brunswick, Saint John campus

University of New Brunswick Student Association

Yorkville University